

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 25 AVRIL 2017

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 14 avril 2017, accompagnée d'un ordre du jour comportant 90 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 20 avril 2017 comportant 6 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 37 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSE~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. X. DUPONT, Mme NAHIME, ~~M. G. HAMBYE~~, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, ~~M. BONJEAN~~, ~~Mme DEFRISE~~, ~~Mme URBAIN~~, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, ~~M. Fr HAMBYE~~, Conseillers communaux et Mme Daphné KUCHARZEWSKI, Directrice générale adjointe f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : M. le Bourgmestre, 30 secondes avant de commencer la séance puisqu'on vous entend souvent et répéter que le PTB ne fait que s'indigner et hurler et n'a pas de solution à apporter, je me suis dit que probablement, vous n'avez pas pu vous procurer notre programme, donc, je me fais un plaisir de vous faire ce cadeau, je viens vous apporter notre programme, vous pourrez vous y inspirer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Je pense que vous aurez dû m'entendre dans d'autres fonctions, vous reprocher de ne pas avoir demandé que l'on s'oppose à l'Extrême Droite en France et que vous avez préféré caresser le populisme dit « de gauche », je dis bien « dit de gauche » ce qui est à mon sens historiquement regrettable mais je vous remercie quand même pour vous êtes déplacé jusqu'ici et j'espère que sur le plan physique cela vous fera du bien en termes de gymnastique.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci de vous préoccuper de ma santé, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, je dois d'abord excuser l'absence de M. MILLER. Le procès-verbal comme à l'accoutumée est à votre disposition, sans remarque, il sera considéré comme approuvé. Je voudrais que nous mettions comme

premier point, un huis-clos qui est le huis-clos de la prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive, pourquoi commencer par ce huis-clos parce que nous avons nos juristes qui assument le PV de cette audition et plutôt que d'attendre des heures incongrues en pleine nuit, ce serait à mon sens, plus élégant de pouvoir leur permettre de travailler dans des conditions meilleures. Les points remis sont les points 2, 17, 22, 23. Les points 27 et 29 sont des dossiers au rapport de M. DARVILLE et non de Mme l'Echevine OUALI, donc, on les mettra chez M. l'Echevin DARVILLE. Il y a des points complémentaires avec une série de motions arrivées en dernières minutes et c'est ainsi qu'on a le 33-1 qui est une motion « Entretien et remettre en fonction et établir l'inventaire des bornes à eau nécessaires aux interventions des pompiers ». Il y a une motion « rue apaisée », 33-2. Une motion pour « unifier la communication des salles de la Ville de Mons », 33-3. 33-4, une motion pour « exercer ses droits en tant qu'actionnaire des diverses intercommunales ». 33-5, « dissolution de l'intercommunale du Bois d'Havré » et 33-6, c'est la politique de réclamations des taxes de parking et puis alors, nous aurons les interpellations comme à l'accoutumée. Si tout le monde est d'accord, je vais prononcer le huis-clos. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement par rapport au report de points, je m'interroge quand même sur le report du point 2 puisque la dépense qu'on nous demande de valider a déjà été faite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, M. BOUCHEZ, vous ne voulez pas le reporter, je passe au vote.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, est-ce qu'on peut s'exprimer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, non.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Cela commence très bien en tout cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, vous ne pouvez pas. On ne discute pas du point.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On ne discute pas au Conseil Communal d'Elio DI RUPO.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On ne discute pas du point, je sais que vous aimez le faire.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, la dépense a déjà été engagée, vous nous demandez de la valider avec 4 jours de retard et vous reportez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous faites ce que vous voulez, je vous arrête.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, le principe de la démocratie, c'est de pouvoir s'exprimer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je sais, vous êtes un grand démocrate, je sais bien.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Plus que vous, apparemment et donc, j'aimerais bien, M. le Bourgmestre, pouvoir...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : le MR dit « non », ECOLO ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais M. le Bourgmestre, la démocratie, ce ne sont pas que des votes, on a le droit de pouvoir s'exprimer.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous votons « non » aussi sur le report du point parce qu'on s'interroge aussi comme M. BOUCHEZ sur la légalité de cette dépense qui a été engendrée sans être inscrite au budget et donc, on se demande pourquoi alors que le dossier était complet, nous l'avons consulté et donc, nous votons « contre » le report du point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous l'expliquerons le moment venu, c'est retiré de l'ordre du jour.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, M. le Bourgmestre, ce n'est pas encore retiré, on doit encore voter. Vous avez déjà deux groupes qui ont dit « non ». Merci de respecter la démocratie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On passe au vote.

L'Assemblée passe au vote

PTB : NON – ECOLO : NON – CITOYEN : OUI – MR : NON - PS : OUI – CDH : OUI.

Et qui donne le résultat suivant : Par 31 voix pour et 9 voix contre

RETIRE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je prononce le huis-clos.

La séance s'ouvre à huis clos

34^e Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive - Audition

La séance publique s'ouvre

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, on a une remarque sur l'ordre du jour.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Comme je l'avais indiqué juste avant le huis-clos par rapport au PV, j'ai deux remarques. La première, en fait, c'est que par rapport à la nouvelle plateforme en ligne, le PV circonstancié ne s'y trouve pas, donc, il faut venir le consulter en papier, en fait, ce qui se trouve comme PV, c'est un PV automatique d'agrégation de tous les points avec les votes mais sans texte et sans explication, donc, s'il était possible que le PV soit disponible sur la plateforme. Deuxième chose, c'est par rapport au point 46^e Objet – 3 où vous faites, M. le Bourgmestre, en réponse à mon collègue BOUCHEZ, vous faites référence à des articles du Code de la Démocratie Locale ainsi qu'à des articles de notre Règlement d'Ordre Intérieur et vous vous contredisez dans la même phrase et des articles que vous citez ne sont pas justes. Donc, en fait, quand on vous demande par rapport...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'allez pas transformer ce que j'ai dit.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Non, non, justement j'ai recopié textuellement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et on ne va pas discuter sur le fond, on va discuter sur la forme, que souhaitez-vous comme modifications et je passe au vote si on est d'accord ou pas, dites-moi !

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Vous proposez de modifier vos propos afin de ne pas vous mettre en incohérence par rapport à trois articles de Loi différente qu'elle soit fédérale, communale ou régionale, après, vous faites comme vous voulez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie de votre attention.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Si vous le souhaitez, on en discute, si pas, on n'en discute pas et on fera comme cela et on déposera aux autorités.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On a pris note de votre première remarque.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Donc, la différence, c'est que vous dites que les Conseillers Communaux peuvent obtenir copie des actes en citant l'article L1122-10 du Code de la Démocratie Locale, ce Code dit « qu'aucun acte, aucune pièce concernant l'Administration ne peut être soustrait à l'examen des membres du Conseil », or, suite à ma demande.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je m'excuse, Monsieur, je sais que vous êtes en direct, que cela vous fait plaisir et à moi aussi.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Ah, non pas du tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez-moi bien. Le PV, vous pouvez faire une remarque parce que vous estimez qu'on ne reproduit pas vos propos, si tel est le cas, nous modifions mais refaire un débat sur ce qui a été discuté : non et donc, je vous couperai la parole, donc,

essayez de conclure, dites ce que vous voulez par rapport à vos propos, quant aux miens, je les assume pleinement.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Il n'y a pas de problème alors, M. le Bourgmestre, c'est juste pour vous prévenir que dans le PV, vous ne respectez pas la Loi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est gentil. Très bien. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, de toute façon, en début de séance, on peut toujours demander l'ajout d'un point et donc, si vous voulez qu'on procède de la sorte, on peut le faire. Le propos de mon collègue est simplement de dire qu'effectivement le PV est conforme à vos propos mais vos propos, eux, ne sont pas conformes à la Loi, c'est-à-dire que les Conseillers Communaux peuvent sur simple demande.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous ne discuterons pas du sujet, non !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je demande l'ajout d'un point, c'est un droit d'un Conseiller Communal, on peut en extrême urgence, demander l'ajout d'un point, donc, je sais que vous avez beaucoup de mal en ce moment, vous avez beaucoup de problèmes mais ce n'est pas une raison pour ne pas respecter les règles, alors, s'il vous plaît, M. le Bourgmestre, j'expose le point et puis, vous ferez voter, cela s'appelle une procédure, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, non. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Un Conseiller Communal peut demander l'ajout d'un point en extrême urgence si le Conseil l'estime, je fais une demande, j'expose et nous passerons au vote.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non parce que l'extrême urgence, c'est nous qui en décidons en Conseil Communal.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je peux la motiver, M. le Bourgmestre, laissez-moi motiver mon point, arrêtez de m'interrompre, cela prend plus du temps et c'est inaudible, donc, laissez-moi, cela prend une minute, j'expose mon point et après nous votons, c'est quand même fou.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Cela pose quand même la question aussi de la Présidence de ce Conseil Communal parce qu'être juge et arbitre, juge et joueur en même temps, c'est compliqué apparemment et donc, j'avais déjà évoqué l'idée que si vous voulez être dans l'arène, c'est tout à fait votre droit mais qu'à un moment donné, alors, on a droit aussi droit à avoir un Président de séance qui est tout à fait impartial. Sur le fond, le point que nous demandons à ajouter est la communication des pièces du Collège envers le Conseil Communal tel que nous l'autorise les différents articles de Loi que mon

collègue a cité et que nous pourrions vous remettre sur papier car ces obligations sont à l'heure actuelle, violées par la Ville de Mons, nous avons procédé à une demande le 22 mars, deux demandes le 27, une le 29, nous n'avons pas eu de réponse et les pièces ne nous ont jamais été communiquées, or, comme mon collègue l'a indiqué, le Code de la Démocratie Locale autorise à ce qu'un Conseiller Communal reçoive les pièces du Collège en l'occurrence, ici, les PV du Collège sur simple demande et donc, nous demandons simplement au Collège de respecter la Loi, c'est la moindre des choses, si vous voulez qu'on ajoute un point et qu'on vote sur le respect de la Loi, on peut, j'attire juste l'attention des Collègues, que voter contre l'application de la Loi, je ne sais pas les conséquences que cela peut avoir mais je trouve cela un tout petit peu particulier, nous avons trois législations en la matière qui nous donnent raison, donc, on vous demande simplement, soit de suivre cet avis, soit si vous voulez que nous procédions à un vote, nous pouvons le faire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, M. le Conseiller. Mes services m'indiquent que Mme la Directrice Générale, vous a fixé rendez-vous et elle est à votre entière disposition – bien entendu, tout ce qui ne vous arrange pas, c'est non ou bien c'est illégal – mais donc, mes services m'indiquent qu'un rendez-vous vous a été fixé et que vous êtes bien entendu le bienvenu au service du Secrétariat Communal, donc, de la Directrice Générale et vous pouvez consulter tous les documents que vous voulez sans les déplacer, ils sont à votre disposition comme à celle d'ailleurs de tous les Conseillers, il n'y a absolument aucune difficulté. Pour la deuxième fois, oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je n'ai reçu aucun rendez-vous, donc, si vous pouvez fournir l'élément selon lequel, j'ai eu un rendez-vous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On interrogera Madame la Directrice Générale

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et puis c'est la communication des pièces parce qu'à un moment donné, on a eu le PV du Collège pendant 20 ans et vous le coupez depuis que nous sommes dans l'opposition parce que je peux comprendre cela soit dérangeant mais il y a plein de gens qui travaillent et qui n'ont pas l'occasion dans les heures de bureau de pouvoir se rendre à l'Administration pour demander diverses pièces et donc, je demande simplement que l'on puisse revenir à la pratique qui avait cours il y a 20 ans d'autant que le Code est très précis et il parle du fait qu'on ne peut soustraire aucun acte et qu'ils doivent être communiqués. Par ailleurs, vos services vous renseignent mal puisqu'à titre personnel, aucun rendez-vous ne m'a été fixé, j'ai la politesse de me rendre aux rendez-vous qui me sont fixés ainsi qu'aux convocations mais apparemment ce n'est pas le cas de tout le monde.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Rien ne sera soustrait. Vous pouvez venir, moi, je ne connais pas votre emploi du temps et je ne voudrais surtout pas m'en occuper mais le peu que je connaisse de votre activité, j'ai comme le sentiment que vous pouvez aisément prendre le temps de venir à l'Administration Communale et consulter les documents qui sont à la disposition de tous les Conseillers. Je vous en prie mais écoutez, nous n'allons pas continuer dans ce climat, moi, je vais vous dire simplement, il y a une demande, il a justifié, je demande si on met le point en urgence.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre, excusez-moi, pour fait personnel parce que là, je ne peux pas laisser dire des mensonges, je ne peux pas laisser dire des mensonges, ce n'est pas possible.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, je vous en prie, c'est non.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, pourquoi, il ne peut pas intervenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voulez mettre un deuxième point en urgence et puis un troisième.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous voulez quoi, qu'on porte plainte à la tutelle, réellement, je veux dire, c'est quoi

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous le faites.

M. Hervé JACQUEMIN, Bourgmestre : Mme BRULARD m'a dit « vous pouvez passer de 09h00 à 11h00 et de 13h00 à 16h00 » et je lui ai répondu comme je travaillais, je souhaitais un rendez-vous, cela depuis le 29 mars, cela fait un mois, or, contrairement à ce que vous dites dans le PV et c'est notifié, il est écrit dans notre ROI que « les Conseillers Communaux peuvent....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, maintenant, cela suffit, est-ce que l'on met le point en urgence. PTB : OUI, ECOLO : OUI

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je déposerais le point en tutelle, Monsieur.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Vous parlez pour moi. Moi, je dis « oui » parce que la réalité, c'est que je ne sais pas l'activité de M. BOUCHEZ mais moi, en tout cas, pour aller consulter les PV, je vais devoir me déplacer après 18h00, donc, demander à des travailleurs de la Ville alors qu'on sait qu'on est dans une optique qu'on ne remplace que trois travailleurs sur quatre, leur demander de prester des heures après 18h00 simplement parce que vous avez un problème avec M. BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

L'Assemblée passe au vote sur l'urgence

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CITOYEN : NON, CDH : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 31 voix contre et 9 voix pour

REJETE

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, juste techniquement, cela veut dire qu'on peut venir à 18h00, consulter les documents, il y aura un fonctionnaire, si matériellement nous ne pouvons pas venir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Eh bien, nous poserons la question au Ministre et nous verrons ce qu'il indique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne doute pas de votre élégance.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, la question n'est pas me concernant et d'ailleurs, je vous remercie de vous inquiéter de mon agenda, il y a plein de gens ici, qui ne peuvent pas matériellement être dans des heures de bureau à l'Administration – arrêtez de rigoler depuis le début, je ne sais pas, c'est peut-être la victoire, en tout cas plutôt la défaite de M. HAMON qui vous a troublé – mais en tout cas...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'allez quand même pas m'empêcher d'être de bonne humeur.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ce n'est pas tenable comme activité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous devez demander la parole, c'est écrit.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je l'ai demandé, M. le Bourgmestre et vous nous refusez quelque chose qui est indiqué dans le ROI.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il faut arrêter. Avant d'inviter M. MOERMAN à nous rejoindre, je voudrais rappeler ceci. Lorsque c'est une interpellation citoyenne, dans notre règlement d'ordre intérieur, au chapitre 8, point 4, il est prévu ceci « Les interpellations citoyennes se déroulent comme suit : elles ont lieu bien sûr en séance publique, elles sont entendues dans l'ordre de leur réception chronologique par le Bourgmestre. L'interpellant expose sa question à l'invitation du Président de séance dans le respect des règles organisant la prise de parole au sein de l'Assemblée. Il dispose, pour ce faire de 10 minutes maximum. Le Collège répond à l'interpellation en 10 minutes maximum et puis l'interpellant dispose de 2 minutes pour répliquer à la réponse avant la clôture définitive du point. Il n'y a pas de débat

de même l'interpellation ne fait l'objet d'aucun vote en séance du Conseil Communal. M. MOERMAN, je vous en prie. On va vous donner un micro.

Entrée de MM. LAFOSSE, G. HAMBYE, Mme URBAIN = 40 présents

1^{ER} Objet : Droit d'interpellation d'un citoyen au Conseil communal. Interpellation d'un citoyen relative à la fermeture de l'unité de protection civile de Ghlin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie Monsieur.

M. Romain MOERMAN : Monsieur le Bourgmestre de Mons, honorables Membres du Conseil Communal, comme vous le savez, le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon a dernièrement pris la décision de diminuer le nombre d'unités de la protection civile et de fermer celle de Ghlin. Les critères pris en compte par le ministre pour le choix des sites à maintenir sont : le coût des bâtiments, la fréquence d'intervention lors de ces cinq dernières années et la position stratégique de l'unité. Nous considérons que ces trois arguments sont totalement infondés. Pour le premier point, nous ne comprenons pas en quoi le coût des bâtiments justifie une fermeture d'un site assurant la sécurité. Pour le second point, il est avéré que la protection civile de Ghlin a une fréquence d'activité très élevée en comparaison des autres (923 sorties en 2014 contre 736 pour Crisnée). Quand bien même, par principe de précaution, le site devrait être maintenu en cas de besoin. En ce qui concerne le troisième point, notre région héberge le deuxième site Seveso de Belgique et justifie donc pleinement la présence d'une unité de la protection civile à proximité. Nous sommes évidemment heureux de la présence de ces entreprises qui apportent de l'emploi à la région mais leur exploitation comporte un risque qu'il faut pouvoir gérer en cas de besoin. Il n'est pas envisageable, de notre point de vue, que les zones de sécurités prennent le relais de la protection civile dont les membres sont formés et équipés spécifiquement pour intervenir en cas de risque chimique (risque que présentent les entreprises en activités dans notre région). Afin d'assurer la sécurité des citoyens habitant à proximité de la deuxième zone Seveso de Belgique et afin d'assurer le principe de précaution qui veut qu'un outil efficace et rapide soit prêt à intervenir si nécessaire ; nous demandons aux autorités de la ville de Mons de jouer leur rôle de relais institutionnel entre le citoyen et le gouvernement fédéral en transmettant au ministre nos inquiétudes et notre volonté de maintenir le site de Ghlin. La pétition lancée le 6/04/2017 atteint, au moment où j'écris ces lignes, soit après 2 jours, près de 2000 signataires, soulignant ainsi la volonté et l'inquiétude des habitants de la région. Ce chiffre sera probablement augmenté d'ici la date du conseil communal. Monsieur le Bourgmestre, pouvez-vous nous

assurer de transmettre nos inquiétudes et arguments au ministre compétent et nous confirmer que tout sera fait pour permettre un retour sur cette décision ? Nous espérons être informé prochainement des contacts pris avec le gouvernement et espérons la tenue d'un débat démocratique et objectif entre nos représentants politiques. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur et le Collège vous remercie pour votre interpellation et partage pour une bonne partie l'ensemble de vos considérations et préoccupations. Il se fait qu'il y aura, tout à l'heure, dans les discussions de certaines motions, une motion qui concerne justement le maintien de la Caserne de la Protection civile déposée par deux Conseillers à savoir Mme KAPOMPOLE et M. Yves ANDRE et je pense, en effet, que la majorité, en tout cas, je l'espère, votera cette motion qui demande, en effet, de préserver le site de Ghlin. Ghlin, comme vous l'avez dit est de loin la caserne la plus importante puisque vous l'avez rappelé, il y a près de mille interventions en 2016 et c'est vrai, nous nous situons au centre d'un des plus importants sites SEVESO, en tout cas, plusieurs sites SEVESO, à la fois à Seneffe et à Saint-Ghislain-Baudour, près du Shape et aussi non loin du centre médical radioactif de l'IRE à Fleurus et donc, la suppression de cette caserne allongerait, en effet, les délais d'intervention et si je suis bien informé, nous l'évoquerons tout à l'heure pour que nous puissions, en effet, rejoindre et suivre les recommandations, en tout cas, les suggestions que vous venez de formuler. Je vous en prie, vous pouvez répliquer.

M. Romain MOERMAN : Je vous remercie M. le Président ainsi que les membres de ce Conseil de la volonté de maintenir ce site.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous et si vous voulez rester dans le public, vous pouvez ou bien alors, bon retour. Merci. J'en arrive alors au point 3 du règlement de stationnement.

2^e Objet : Projet de Ville Mons 2025 / communication approbation des dépenses et désignation

RETIRE

3^e Objet : Réglementation du stationnement - N50 - Rue de Mons à Ghlin

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : M. le Bourgmestre. Je voulais intervenir sur cette demande d'autoriser du stationnement sur l'accotement au niveau de l'école spéciale, au niveau de la chaussée de Ghlin. J'ai eu connaissance que cette chaussée allait bientôt faire l'objet d'une réfection globale et qu'il était envisagé d'y faire un site propre cyclable pour

relier de façon sécurisée Mons à Ghlin par une piste cyclable continue et vous savez, comme je l'ai déjà défendu plusieurs fois, que c'est vraiment une des priorités qui doit être mise en place pour le développement cyclable à Mons. Le fait d'autoriser ce stationnement sur le trottoir va faire un préalable qui va peut-être compliquer la mise en place de cette piste cyclable après les travaux, donc, je ne voudrais pas qu'en autorisant des stationnements et en les retirant après travaux, on se trouve dans une situation où les riverains se plaignent et donc qu'après, on ne mette pas cela en place, cette piste cyclable continue, donc, je me demande s'il ne s'agirait pas de revoir avec la Zone de Police et avec la commission vélos, cette position pour éviter cette situation qui fera qu'on mettra du stationnement, puis, on devra le retirer après travaux, donc, est-ce qu'on pourrait envisager éventuellement le report du point pour y réfléchir de manière plus approfondie ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je vais faire ceci, on va retirer le point et je vais demander au service de police d'organiser une consultation et de revenir le mois prochain avec une réponse plus étayée, ça va ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Parfait, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

REMIS

4^e Objet : Réglementation du stationnement - Rue Simonon à Ghlin

ADOPTE à l'unanimité

5^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue du Moulin d'en Haut à Flénu

ADOPTE à l'unanimité

6^e Objet : Réglementation de la circulation - Limites d'agglomération – Harmignies

ADOPTE à l'unanimité

7^e Objet : Réglementation du stationnement - Rue Philippe Capiaumont à Mons

ADOPTE à l'unanimité

8^e Objet : Création d'une zone de chargement/déchargement - Rue des Ecoles à Obourg

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Cela consistait à créer une zone finalement d'achat/minute rue des Ecoles à Obourg devant un petit commerce local qui s'est développé. On est complètement d'accord avec ce genre de pratique, c'est vraiment quelque chose, je pense, qui peut vraiment soutenir, les petits commerces dans nos anciennes communes et donc, on veut vraiment soutenir ce genre d'initiatives. On souhaiterait même qu'elles soient même généralisées sur l'ensemble du territoire pour l'ensemble des petits commerces dans les anciennes communes et par ailleurs, je pense que pour favoriser aussi l'émergence de la mobilité douce, en particulier, pour les petits achats qu'on fait pour les petits achats de proximité qu'on peut faire à pied ou à vélo d'y installer également des range-vélos, donc, si budgétairement, c'est faisable ou si parfois avec des anciens matériaux, c'est possible, pouvoir mettre au moins un range-vélos à chaque fois qu'on met un point d'achat/minute mais je trouverais cela tout à fait positif pour aussi promouvoir les autres modes de mobilité. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci de saluer ce qu'on fait et deuxièmement, on a bien pris note et je ne doute pas que M. l'Echevin de la Mobilité a l'intention d'étendre sur l'ensemble du territoire du Grand Mons la pratique notamment des dépose/minute ou je ne sais comment il faut l'appeler. Comme dit M. l'Echevin, donc, on va regarder ce qu'on peut faire mais en étant prudent parce que quand nous faisons cela, il va falloir contrôler donc, c'est une demi-heure avec le problème de contrôle et éventuellement de sanctions pour les gens qui restent, donc, on va un peu regarder la problématique d'une manière plus générale.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Serait-il possible d'envisager des disques de stationnement parce qu'effectivement, j'imagine bien que le dispositif, comme c'est en centre-ville, a un coût et que cela va être compliqué de l'étendre partout mais donc, simplement, envisager que cela puisse être fait avec des disques de stationnement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va étudier la question et n'hésitez pas à prendre contact directement avec l'Echevin.

ADOPTE à l'unanimité

9^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue des Chrysanthèmes à Cuesmes

ADOPTE à l'unanimité

10^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue des Trois Hurées à Jemappes

ADOPTE à l'unanimité

11^e Objet : Réglementation de la circulation - Rue Malapert à Mons

ADOPTE à l'unanimité

12^e Objet : CTX/DELEGATION SIGNATURE DU DG f.f. (et DGA f.f.) à un Chef de Bureau administratif et à un Directeur en Chef - information

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Il s'agit donc, d'une délégation de signature, ce qui permet de revenir sur la question relative aux délégations de signature au niveau de la Ville de Mons puisqu'on se souvient en septembre d'une enquête par rapport à des papiers délivrés à des étrangers, papiers qui ont fait l'objet d'un trafic puisqu'ils étaient attribués alors qu'ils n'auraient pas dû l'être contre rétribution financière. A l'époque, j'avais souligné le besoin de peut-être revoir l'ensemble des délégations de signature pour qu'un agent et c'était le cas de l'agent concerné ne puisse pas à la fois gérer le dossier et en plus y apposer sa signature mais bien de considérer que l'agent qui traite le dossier devait le renvoyer à son supérieur hiérarchique ou à un autre membre du personnel pour que celui-ci puisse vérifier, signer et donc, valider la procédure et donc, à partir de là, M. le Bourgmestre, à l'époque puisque c'est une proposition qui venait de nous, elle a été refusée parce qu'on parle d'opposition constructive mais il y a la majorité constructive aussi mais néanmoins, on peut se dire que le point peut quand même se poser, alors, on est maintenant, quasi 8 mois plus tard et donc, je reviens vers vous pour savoir si ce travail a été fait et si des agents se retrouvent encore en situation de pouvoir procéder de la sorte. Par ailleurs, on le sait, les agents concernés dans ce dossier ont eu des fortunes diverses dans le traitement administratif qui est le leur, nous ne l'aborderons pas en séance publique mais en tout cas, je vous fais déjà savoir notre volonté lors d'un huis-clos d'évoquer cette question puisque nous aimerions savoir un peu plus ce qu'il en est puisque nous ne traitons pas bien sûr des questions pénales mais en tout cas des questions administratives, ça, cela relève totalement de notre compétence. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Comme l'objet de notre point à l'ordre du jour concerne la délégation à un Chef de Bureau Administratif et à un Directeur en Chef, est-ce qu'à cet égard vous avez une objection, vous êtes « pour », vous êtes « contre » ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, il est de coutume dans ce Conseil Communal de pouvoir aborder les questions qui ont trait à l'ordre du jour. Ici, la

question est d'aborder une délégation de signature, je vous pose donc, une question générale sur la question des délégations de signature et donc, à ce titre, nous pouvons demander aussi l'ajout de points, cela va allonger le Conseil Communal, alourdir le travail des services, cela vous permettra d'aller dans le journal que nous sommes destructeurs mais ce n'est profitable pour personne, donc, je vous pose une question précise relativement courte, vous pouvez y répondre par oui ou par non, cela nous éclairera et nous empêchera de faire une procédure administrative longue et inutile.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous assumons les délégations conformément aux prescrits légaux et si vous souhaitez connaître à qui les délégations ont été accordées, il n'y a aucune difficulté comme Conseiller Communal, vous avez absolument ce droit et on vous donnera avec précisions qui a la délégation de quoi. Moyennant ceci, c'est une information, c'est une prise d'acte.

ADOPTE à l'unanimité

13^e Objet : Rénovation sélective des façades du quartier de la gare et du ventre des arts religieux – autorisation d'interjeter appel contre le jugement rendu en date du 02/03/2017

ADOPTE à l'unanimité

Sortie de M. JOOS = 39 présents

14^e Objet : Appartement sis rue de Bertaimont, 31/1 / Loyers impayés – dégâts locatifs : autorisation d'introduire une nouvelle procédure

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On l'a déjà demandé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil Communal pour éviter d'avoir des affaires puisqu'ici, il s'agit d'un problème de la location d'un appartement et donc, de problèmes de loyers impayés et de fin de bail. Nous défendons la vision qui est la suivante, c'est-à-dire que l'ensemble du parc locatif en matière d'appartements et de maisons qui est détenu par la Ville de Mons soit géré par l'Agence Immobilière Sociale, nous pensons qu'en termes de politique sociale, c'est un plus puisque cela augmentera le nombre de logements publics quelque part gérés par une agence et en plus, cela nous évitera d'avoir ce genre de problèmes puisque ce serait l'AIS qui les gèrerait, je ne vois pas l'utilité que la Ville de Mons soit bailleur en fait alors que nous faisons partie de l'Agence Immobilière Sociale, nous l'avons déjà demandé à plusieurs reprises, il me semble pour ce qui reste comme appartements qui appartiennent à la Ville, ils doivent être mis en

location à l'AIS qui permet d'avoir un loyer qui soit abordable pour les personnes à revenu précaire, cela me paraît être une politique sociale convenable et donc, je ne comprends pas pourquoi, on s'évertue à continuer à louer des appartements et à retrouver avec des problèmes in fine sans avoir les assistants sociaux pour les gérer et compagnie alors que l'Agence Immobilière Sociale a été créée dans ce but-là et que nous en faisons partie. Je vous remercie.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Dans le sens de Mme DE JAER, je crois qu'il est grand temps de rationaliser la question de la gestion des bâtiments, il y en a qui sont à la Ville, il y en a à l'AIS, il y a bien sûr une société de logement social et en plus, il y a le CPAS, il serait intéressant qu'au niveau de la Ville de Mons, on fasse la promotion la plus forte de l'AIS et à ce titre, tout ce qui sort de ce cadre, n'a pas de vocation et donc, comme l'a indiqué, Mme DE JAER, il faut revoir cette politique de logement pour pouvoir aider les personnes réellement précarisées avec un système qui est celui de l'AIS différent des logements sociaux mais la Ville n'a pas vocation à jouer au bailleur dans d'autres cas que ceux-là et dans d'autres cadres que ces deux cas-là qui sont la société de logement social qui est gérée par ailleurs ou l'AIS.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, est-ce que vous auriez l'amabilité d'éclairer le Conseil sur quelques considérations, quel est le type de logements que nous avons, ce sont tous des logements à caractère sociaux, est-ce qu'il y a des logements d'autres types ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, M. le Bourgmestre évidemment. Il y a deux types de logement. Il y a dans le patrimoine de la Ville de Mons, en particulier, de la Régie Foncière, deux types de logement, les logements dits « sociaux » et les logements normaux. Quelle est la différence entre les deux ? Les logements dits sociaux sont gérés par l'AIS et il faut répondre à certains critères pour y accéder et les loyers sont calculés évidemment comme un logement social en fonction des revenus, ce qui veut dire que lorsque nous mettons un logement qui appartient à la Ville en gestion à l'AIS, évidemment, c'est aussi une perte de revenus pour la Ville ou la Régie foncière, donc, il y a un problème de budget à maintenir, je rappelle qu'on a déjà diminué les transferts de la Ville vers la Régie Foncière, on les a déjà diminués de plus de 600.000 euros, donc, la Régie Foncière, pour remplir ses missions est aussi obligée d'avoir des rentrées financières, donc, cela, c'est un point et deuxièmement, nous pensons aussi qu'il y a une place pour les locataires normaux qui ont aussi le droit de revendiquer un logement à prix tout à fait normal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Puis-je me permettre de demander au Président du CPAS de compléter peut-être l'information pour le Conseil ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Pour répondre à la question du Conseiller, au niveau du CPAS, effectivement, on se spécialise dans les logements d'urgence de transit d'insertion et les initiatives locales d'accueil, les autres logements ont été transférés en gestion à l'AIS, je pense notamment, à la Cité à Hyon et il y a encore quelques logements qui historiquement sont loués à des personnes âgées, à des tarifs inférieurs encore à l'AIS et là, nous n'avons pas encore assumé le transfert, nous continuons mais tous les nouveaux logements hors urgence, transit, ILA et insertion, c'est le principe que l'AIS les gère pour nous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Quand M. DARVILLE nous dit les habitants avec un revenu normal ont droit d'avoir un loyer normal, il n'y a pas de souci, ils peuvent le trouver sur le privé en fait, sur le parc locatif privé, donc, je ne pense pas qu'une Ville a pour vocation de faire du logement à revenu normal, une Ville a pour vocation de faire du logement pour certaines catégories, pour attirer certaines catégories de personnes, pour aider d'autres personnes mais je trouve cela un peu hallucinant qu'on en soit – puisque c'est cela que vous nous dites – à devoir acheter des bâtiments pour pouvoir faire des bénéfices sur le loyer qu'on va demander aux gens pour pouvoir équilibrer les comptes de la Ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Oui M. le Conseiller, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Décidemment, nous sommes sur la même ligne en ce qui concerne ce dossier avec Mme DE JAER parce qu'effectivement, bon déjà, je ne sais pas ce que c'est un locataire normal et un qui ne le serait pas, je dirais plutôt un locataire dans le système traditionnel et un dans le système social mais en tout cas, je ne vois l'intérêt pour une ville d'avoir du logement privé avec un système parce que finalement, le résultat, on le voit maintenant, c'est-à-dire qu'on a des procédures à mener, on a une gestion à mener et alors, ce que j'ai le plus de mal à comprendre encore, c'est pourquoi, on ne centralise pas la gestion des bâtiments à un seul et même endroit parce qu'on n'oublie de dire, c'est que les bâtiments sont gérés par différentes structures mais cela serait intéressant si on a une seule structure, voire peut-être deux, qui ont la main parce que cela leur permet alors de gérer un parc plus élevé et donc, d'affecter des bâtiments selon les urgences ainsi des logements qui seraient vides en hiver et qui ont vocation à être mis sur un marché locatif social pourrait s'ils sont vides et qui pourraient être peut-être réaffectés pour une période temporaire à du logement d'urgence par exemple mais cela, si vous travaillez avec des organes qui sont différents, bien évidemment, cette flexibilité ne peut pas exister. Deuxième élément, tout ce qui relève de leur gestion, que ce soit les marchés, que ce soit les

contrats que nous passons avec des entreprises de toitures, avec des entreprises de chauffage, avec des électriciens, etc... Troisième aspect, la gestion des ouvriers. A partir du moment où on a un seul organe, on a aussi un traitement au niveau de la gestion des ouvriers qui est identique, il y a une planification qui est totalement différente d'autant que – et c'est pour moi, le point le plus important – à partir du moment où nous l'avons déjà, pour des raisons budgétaires, on ne peut plus avoir un volume de travailleurs aussi conséquent qu'on a pu l'avoir au niveau de la Ville de Mons, est-ce que c'est bien raisonnable de continuer à vouloir improviser un propriétaire sur le marché privé avec toutes les contraintes que cela implique et plutôt que de consacrer l'ensemble de son énergie à travailler sur des politiques publiques, des politiques sociales, des services publics et donc, là aussi, de diminuer la charge de travail de nos agents pour se consacrer sur les missions qui doivent être les leurs parce que ces logements privés demandent également un entretien et un travail d'autant qu'ici, par exemple, le travail est également effectué par le Service Juridique, nous en parlerons dans le point 15, je n'ai pas le sentiment que nos services aient le loisir, le luxe, de s'occuper de telles activités, donc, la demande qui vous est faite ici, M. l'Echevin, c'est quand même de revoir cette politique qui n'a en elle-même pas beaucoup de sens puisqu'encore une fois, comme l'a indiqué, Mme DE JAER, le logement locatif privé n'a pas besoin de la Ville comme intervenant d'autant que – je pourrais vous poser une question supplémentaire – c'est, si, c'est du logement locatif privé, nous, nous sommes un organe public, donc, on peut s'interroger sur les critères de choix du locataire car comment déterminez-vous que certains logements seront loués à des prix réduits dans le cadre d'une politique sociale et que d'autres pourraient l'être au prix plein, au prix du marché parce que ces logements-là, spécifiquement, seraient beaucoup plus dédiés alors à un logement qui rentre dans le système privé, donc, là, c'est déjà un premier élément, comment vous affectez le type de logement ? Et deuxième élément, surtout, comment vous choisissez le locataire ? Parce qu'un propriétaire privé, il peut choisir Pierre, Paul, Jacques selon le premier qui se présente. Une structure publique, c'est toujours beaucoup plus ennuyeux parce que quand une structure publique pose un choix, il faut que ce choix ait toutes les apparences d'impartialité et donc, à ce titre-là, comment fait-on quand on s'improvise propriétaire privé à déterminer de quelles manières nous allons choisir plutôt un locataire par rapport à un autre car je ne voudrais pas, je ne voudrais pas que l'on puisse soupçonner quoi que ce soit ou qui ce soit d'un quelconque favoritisme, ce n'est pas dans le genre de la maison et je suis certain, M. le Bourgmestre, que ce n'est pas du tout le genre de pratique que vous pouvez cautionner. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour toutes ces considérations qui ont été largement entendues. Ceci étant, pour le point qui est à l'ordre du jour, qui est le point 14.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour et 9 abstentions

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, juste pour motiver l'abstention puisque vous n'avez pas voulu répondre aux considérations de fond et que nous estimons que cette mission est superflue par rapport aux missions de la Ville de Mons, cela justifie notre abstention même s'il est normal et bien évidemment, si quelqu'un nous doit de l'argent, il soit contraint de payer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller.

Entrée de M. JOOS = 40 présents

15^e Objet : BE/2017/W2020 /Projets FEDER Wallonie 2020 - CONSEIL JURIDIQUE/NGP - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (Procédure négociée directe avec publicité)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, merci. On parle ici des projets FEDER Wallonie 2020, lors du budget, vous nous aviez dit que par rapport au portefeuille du Passage du Centre qui concerne plus ou moins 10 millions d'euros, vous nous répondriez en avril, donc, nous sommes le 25 avril 2017, on a pu voir dans la presse que des commerçants avaient apposé des projets architecturaux pour le Passage du Centre, pouvez-vous nous dire, est-ce que vous avez pris une décision et si oui, quand elle nous sera présentée ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie d'être attentif à ce que je dis, j'en suis fort honoré. En effet, il y aura une réunion avec les propriétaires du Passage du Centre, normalement, je pense que c'est incessant, c'est une question de jours, j'imagine que

ce sera au mois de mai et on les verra sans difficulté comme on s'y est engagé après Pâques, donc, comme nous sommes après Pâques, nous le ferons. Oui, M. le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Apparemment, ce sera un peu plus que le mois de mai si on lit correctement sur les lèvres de vos Conseillers qui vous ont dit un peu plus que quelques jours et vous n'avez pas voulu répéter mais on l'a lu, c'est dommage mais sur le fond du dossier puisque vous aimez vous en tenir uniquement au libellé, c'est un dossier, un marché public pour des conseils juridiques, donc, en gros, faire appel à un cabinet d'avocats pour l'organisation des marchés et donc, je vous pose la question, en ce qui concerne le fait de savoir pourquoi nous devons externaliser cette mission qui elle relève des missions traditionnelles de la Ville, ce n'est pas nouveau que nous ayons les fonds FEDER, nous avons un service marché public, est-ce que, ici, nous ne sommes pas dans des phases contentieuses ou des phases exceptionnelles et donc, est-ce que c'est un problème d'organisation, est-ce que c'est un problème spécifique et dans ce cas, je vous pose la question, est-ce que vous estimez que le Service Juridique de la Ville de Mons doit être renforcé car de notre point de vue, on ne rase pas gratis et donc, le non-remplacement des agents, nous l'avons voté, nous continuons à l'assumer, nous continuerons à le voter pour des raisons budgétaires mais néanmoins, quand on doit faire autant avec moins, c'est parfois compliqué et donc, nous nous interrogeons de savoir si la Ville ne peut pas, on parlait du point précédent justement une mission qui n'est pas fondamentale de savoir si la Ville ne devrait pas peut-être abandonner ou sous-traiter certaines missions, on n'en a longuement parlé sur la question des parkings par exemple, c'est tout un volume dans la masse du personnel qui pourrait très bien être exercé par une société privée pour peut-être renforcer des services qui eux, sont fondamentaux par rapport à l'exercice d'une Ville et on le sait, oh combien, les questions juridiques sont devenues importantes de nos jours, donc, M. le Bourgmestre, je vous interroge sur la capacité qu'à notre service de traiter cette question et surtout si vous ne considérez pas qu'on doit rediriger les moyens peut-être de certains services à d'autres et réévaluer les politiques que nous menons, nous-mêmes en propre et si nous ne devons pas, soit, nous en séparer de certaines, soit, en sous-traiter d'autres mais sous-traiter certaines aussi impératives que l'établissement de marché public pour une Ville comme Mons, je dois vous avouer qu'on pourrait en tout cas, considérer que c'est étonnant et j'espère que cela ne dit rien de trop grave sur l'état des services. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie de tous vos conseils, dommage, que vous ne les ayez pas mis en application quand vous étiez au Collège, nous serions certainement beaucoup plus avancé que nous le sommes aujourd'hui, vous avez eu durant plusieurs années,

l'occasion de faire valoir toutes vos considérations mais je suis néanmoins, heureux d'entendre toutes les idées que vous avez, en particulier, ce soir, que vous avez annoncé en grand fracas de publicités, cela me fait plaisir que vous ayez toutes ces idées mais pour vous répondre, nous considérons que la Ville agit avec, non seulement, impartialité, avec sagesse, avec des services qui sont de très grande qualité mais pour certains points, nous voulons conforter la prise de décision et nous le faisons d'autant plus que maintenant, vous êtes dans l'opposition et que vous n'hésitez jamais, permettez-moi quand même, je vous écoute avec une attention soutenue et tout à l'heure, d'ailleurs, il y a eu même des remarques sur l'article x, y, z du code, je ne sais, bon et bien, on veut vraiment éviter que vous soyez, à un moment donné, choqué parce qu'une décision serait prise sans l'assise juridique suffisante et oui, on demande au Conseil Communal de pouvoir faire appel à des conseils juridiques pour compléter tout le travail de qualité qui se fait à l'intérieur de la Ville et j'imagine que vous n'êtes pas pour et donc, je vous recède la parole brièvement.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Tout d'abord, on dirait que cela vous gêne que ce soit filmé, je sens bien, cela fait déjà deux fois que vous faites la remarque, ne soyez pas perturbé pas comme cela, il n'y a rien de mal et nos conseils ne s'en trouvent pas dégradés. Par contre, je trouve qu'il faut quand même un sérieux culot pour dire que ce genre de proposition, je ne les ai pas faites quand j'étais dans le Collège. Vous me reprochez d'aller dans la presse mais heureusement que je vais dans la presse parce qu'au moins, je me suis réservé des preuves. Le nombre de fois que ce soit Jean-Marc LECOCQ quand il était Echevin faisant fonction ou moi-même, nous avons dit par exemple, qu'il fallait privatiser la gestion des parkings avec l'ensemble des bienfaits que j'ai évoqués, le nombre de fois qu'au sein du Collège, j'ai demandé que nous puissions revoir le service juridique de la Ville, j'avais même suggéré à l'époque que nous le fusionnions avec le service marché public pour avoir un volume de juristes plus important, je me suis ouvert plusieurs fois sur les profils de fonctions qui avaient été émis dans ces différents services, donc, je trouve M. le Bourgmestre que votre défense selon laquelle le MR ne disait rien dans la majorité et dit tout maintenant, n'est pas très crédible eu égard au fait, la réalité a ses droits et en plus de cela, ce n'est pas très crédible non plus par rapport à votre décision de nous éjecter, si nous étions les bénis oui oui que vous aimez décrire, si nous étions les personnes qui finalement acceptaient tout ce que vous disiez et nous votions d'un seul homme, il ne fallait surtout pas vous soulager d'un partenaire aussi docile. Maintenant, sur le fond, M. le Bourgmestre, vous avouerez que votre réponse pour le citoyen, elle est quand même un peu particulière, vous êtes en train de nous dire que les services font le boulot sans aucun problème mais que vous

allez dépenser plusieurs dizaines de milliers d'euros juste pour vérifier que le boulot a été fait correctement, je dois vous avouer que votre prudence vous honore mais quand elle implique autant d'argent public, c'est-à-dire l'argent des impôts, l'argent du citoyen, je dois quand même avouer que trop de prudence nuit et en l'occurrence, ici, on peut l'estimer, alors, que les choses soient simples, si vous considérez qu'on doit tout sous-traiter en matière juridique, c'est peut-être quelque chose qu'on doit débattre mais je pense que sur une matière aussi importante, on devrait au contraire se renforcer, cela évitera les problèmes entre nous. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Plusieurs éléments. Le premier, je suis un peu peiné qu'avec la conviction que vous avez, la force du verbe, finalement, vous ayez pu peu convaincre durant si longtemps, c'est quand même dommage, il ne m'appartient pas de vous souhaiter quoi que ce soit mais il faut à mon avis, avoir une réflexion à cet égard. Deux, ce que nous demandons aujourd'hui, ce n'est pas pour contrôler mais c'est pour compléter le travail de notre service juridique.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je peux reprendre la parole ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est la troisième fois.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui mais vous avez évoqué mon pouvoir de conviction, c'est donc, un fait personnel, je peux reprendre la parole. Simplement pour vous dire, je vais vous renvoyer le Conseil, je trouve que c'est dommage qu'à l'époque vous n'ayez pas eu plus d'ouverture pour dire d'étudier ces bons conseils avec la prudence et la rigueur nécessaires mais peut-être que votre majorité absolue vous rend un peu trop sûr de vous, chacun ses petits défauts, vous, ce sera le vôtre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION - ECOLO : ABSTENTION – CITOYEN : ABSTENTION – MR :
ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour et 10 abstentions

ADOPTE

16^e Objet : Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, est-ce qu'il n'y a pas eu une commission qui a évoqué le sujet. Oui, je vous en prie, je donne la parole à M. l'Echevin pour introduire et je vous cède la parole tout de suite. Oui.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Simplement, mes chers collègues, vous indiquer que la commission qui s'est réunie vendredi a eu l'occasion de discuter de ce point et de proposer notamment à l'instigation du groupe ECOLO quelques modifications, il y a également deux remarques qui sont arrivées hors délai au niveau du SPW qui sont purement techniques et je sollicite votre accord pour pouvoir les intégrer ce soir, en cas contraire, si vous ne le souhaitez pas, le point devra donc être remis. Pour ce qui concerne les remarques techniques du SPW, celles-ci portent sur la page 7, le SPW nous demande simplement de supprimer les deux dernières phrases en estimant que celles-ci ne sont pas nécessaires eu égard aux dispositions prévues dans le règlement et à la page 30, il nous demande également de préciser que la Ville peut réclamer le paiement d'une redevance lorsqu'il s'agit du domaine public mais pas lorsqu'il s'agit d'un domaine privé qui jouxte le domaine public, cela tombe sous le sens mais c'est toujours mieux quand on l'écrit. Concernant les remarques du groupe ECOLO que le Collège propose de retenir, il s'agit pour la page 18, d'une remarque qui viserait à faire en sorte qu'à partir de 2018, toute boisson servie devra obligatoirement l'être dans des gobelets réutilisables et pour ce qui concerne la seconde remarque du groupe ECOLO que nous proposons de retenir également dans les modifications proposées au Conseil ce soir, elles visent à prévoir que lorsqu'il y a des demandes d'occupation temporaire, sédentaire du domaine public ou du domaine privé jouxtant la voie publique pour des activités de bouche notamment, la nourriture et des marchands alimentaires, on avait listé toute une série d'emplacements spécifiques, c'est-à-dire les places publics des villages pour ces lieux, le groupe ECOLO nous sollicitait pour avoir plus de flexibilité, nous proposons donc, de rajouter une phrase qui prévoit que d'autres emplacements pourraient être ouverts sur base d'une décision du Collège communal afin d'avoir cette flexibilité. Voilà, j'espère rencontrer par la même les remarques de l'opposition, en tout cas, qui ont été formulées et les sollicitations que nous avons eues vendredi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui. Merci. Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Une autre remarque que le groupe MR avait formulée en commission, c'était concernant les bornes électriques même si je sais que c'est peut-être sur un autre département que cela s'opère mais en tout cas le Collège, je me souviens, il y a trois ans, m'avait répondu lors d'une interpellation que la priorité était de mettre une borne électrique pour chaque marché qui était constitué à Mons et je l'avoue, il y a 80 % du travail

qui est fait mais il reste deux marchés qui étaient déjà, il y a trois ans, sans borne, il s'agit de Flénu et de Jemappes et donc, la situation n'a pas changé en trois ans et là, j'aimerais bien vu qu'on est apparemment dans une phase de construction qui m'a l'air très positive, d'intégrer cette remarque et de dire qu'on aille au plus vite possible dans l'installation de ces bornes électriques qui pour les maraîchers est franchement très importante. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tout d'abord, je voudrais remercier M. l'Echevin et les services pour avoir tenu compte de nos deux remarques qui ont été intégrées et pour lesquelles on s'en félicite et malgré tout, émettre quand même un bémol de façon générale sur un sujet qui me tient fortement à cœur et qui fait partie de ce règlement qui est la question des food trucks, ces petites camionnettes qui peuvent s'installer et proposer des mets parfois fortement agréables, on a pu en goûter de nombreux lorsque le festival du Food Trucks a eu lieu cet été à Mons et à ce moment-là, j'avais fait une interpellation pour proposer qu'on ait une réflexion un peu plus globale pour essayer non pas de répondre au cas par cas et c'est malheureusement un peu le sentiment que j'ai en lisant le règlement puisqu'on acte ce qui est déjà autorisé, c'est-à-dire deux zonings mais plutôt d'avoir une réflexion proactive comme l'a fait la Ville de Bruxelles, c'est-à-dire de trouver des lieux que ce soit à Mons intramuros ou Mons extramuros peu importe dans lesquels on aimerait remettre un peu de vie et utiliser les food truck pour justement le faire avec des appels à projets pour choisir quel food truck peut y aller, bref vraiment, une politique proactive puisqu'ici, pour le moment, on attend que des food trucks viennent demander de s'installer, on les refuse dans le centre historique à la limite, je n'ai pas de souci majeur avec cela même si je pense que certains lieux pourraient les accueillir, par exemple, je pense au Beffroi, le Beffroi sur le temps de midi, avoir un food truck, je ne pense pas que cela empêcherait les autres commerçants de vendre leurs affaires parce que rares sont ceux qui vont acheter un sandwich et puis qui remontent l'ensemble du Beffroi mais au contraire, de donner une dynamique à ce parc mais il y a aussi plein d'autres lieux extramuros qui sont sous-utilisés et dans lesquels, il n'y a pas de petits commerces et je trouve que c'est un peu dommage d'en être à une politique simplement réactive et un bémol aussi, c'est par rapport à l'Escargot Montois puisque je lis dans le règlement qu'on va laisser l'Escargot Montois pouvoir continuer son activité mais qu'une fois que la propriétaire aura fini, plus personne ne pourra s'installer sur la Grand Place de Mons, l'Escargot Montois, c'est une institution, je trouverais cela dommage que si quelqu'un voudrait reprendre son commerce, il ne puisse plus le perpétuer et vraiment un bémol par rapport à la façon dont on gère la question des food trucks puisque que finalement on les accueille une fois par an et puis

on a une politique très réactive alors qu'on peut vraiment dynamiser des endroits que ce soit dans les villages ou les anciennes communes avec cette politique-là, faire un vrai choix sur les food trucks qu'on veut voir pour avoir vraiment des food trucks de qualité et j'avais d'ailleurs renvoyé le règlement communal que la Ville de Bruxelles avait fait à cet effet et je suis un peu déçue de ne pas voir qu'on a avancé sur ce sujet. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'autres interventions ? Merci infiniment. M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Merci Mme DE JAER pour vos différentes remarques. Pour reprendre la question des food trucks, simplement vous indiquer qu'ici, on essaye, non pas d'être réactif mais d'assumer simplement une orientation qui est celle de privilégier le commerce sédentaire, vous savez que pour le moment celui-ci rencontre des difficultés et donc, le Collège a effectivement repris comme option celle de pouvoir autoriser des food trucks là où il n'y a aucune activité commerciale mais où des emplois sont présents en nombre à savoir le zoning de Cuesmes, le zoning de Ghlin et le parc Initialis. C'est une ouverture par rapport à la position qui était la nôtre auparavant puisqu'il y avait une interdiction globale sur l'ensemble du territoire. Nous avons également organisé, vous l'avez mentionné, ce festival au mois de septembre dernier lors des Fêtes de Wallonie en phase test, celui-ci a donné des résultats positifs en concertation d'ailleurs avec les associations de commerçants concernés et le Collège discutera d'ailleurs cette semaine encore de la possibilité de renouveler l'évènement. Quant à l'Escargotière, c'est vrai que pour le moment, le règlement prévoit la phrase que vous avez mentionnée, l'idée étant encore une fois de favoriser le commerce sédentaire, maintenant, il appartiendra au Conseil Communal, le moment venu puisque nous ne souhaitons pas à cette activité de s'éteindre trop rapidement de pouvoir statuer si nécessaire. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Je suis d'accord que l'on déroule le tapis vert Ecolo pour toutes les remarques que vous avez intégrées dans votre nouvelle mouture, je fais une remarque qui me semble être positive pour deux marchés à Flénu et à Jemappes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, vous avez raison. Je vais recéder la parole, oui, oui, d'accord.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je m'excuse M. DUFRANE. J'ai oublié de vous répondre. Simplement parce que la réponse était évidente dans mon esprit avec Mme OUALI, l'Echevine des Travaux, il est prévu, chaque année, de pouvoir essayer d'installer une borne

complémentaire ce qui a déjà été fait sur les marchés qui les ont attendues longtemps notamment le marché de Ghlin et un marché du centre-ville et donc, l'objectif est de pouvoir continuer cette politique pour autant que cela soit pertinent étant donné les travaux qui vont avoir lieu au niveau de l'Avenue du Champ de Bataille à Flénu et les difficultés que nous rencontrons au niveau du marché sur Flénu et que l'on ait nos certitudes quant au maintien de l'activité du marché de Jemappes à l'endroit actuel. Voilà.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. On peut dire ok ? Approuvé ? Ok.

ADOPTE à l'unanimité

17^e Objet : "Fonds nouveaux commerces" - Proposition de règlement du fonds d'impulsion pour l'implantation de nouveaux commerces

REMIS

18^e Objet : AB 30132/AB - la construction de commerce (agence bancaire), bureaux et parking souterrain privatif et modification de voirie - Rue des Archers à Mons

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre, je vous remercie. Cela concerne le projet immobilier en bas de l'Avenue Frère Orban, donc, je pense que globalement, on est assez d'accord pour dire qu'il faut valoriser les dents creuses au centre-ville et même en dehors mais il y a quand même quelques inquiétudes qui persistent dans notre groupe par rapport à ce projet. Tout d'abord, le fait que 100 % de la parcelle est urbanisée dans ce projet. Il s'agissait d'une zone de cour et jardin, donc, si l'ensemble de la parcelle est urbanisée, cela veut dire que c'est une disparition nette de zones d'espaces verts en centre-ville de Mons et Dieu sait si on a besoin dans les centres urbains d'avoir des endroits de respiration et par ailleurs, des zones qui permettent de tamponner les températures qui sont plus chaudes dans les milieux urbains également en été. Un autre problème est la couleur de la brique et donc, la brique qui a été choisie, c'est une couleur gris/brun, ce qui d'ailleurs assez paradoxal, c'est un petit clin d'œil par rapport aux critiques qui avaient été formulées en son temps par rapport au projet I Love Mons, toute une critique et toute une polémique qui a mené à des débats sans fin et finalement ici, on approuve à nouveau cette couleur gris/brun. Au niveau esthétique, je n'ai pas grand-chose à en redire mais à nouveau,

cela contribue au phénomène d'îlots de chaleur urbains, je vais revenir à ce sujet-là plus tard. Troisième problème, il concerne l'égouttage, apparemment, il y a fréquemment des problèmes d'inondation, les riverains s'en font encore l'écho. Le fait qu'il y ait des parkings en sous-sol ne va pas aider à ce problème d'inondation. Enfin, si on parle de ce projet également de parking en sous-sol, je reviens régulièrement sur le sujet, donc, il y a régulièrement l'obligation pour des promoteurs de créer du parking en sous-sol ou au sein d'un projet pour répondre aux besoins des nouveaux habitants, néanmoins, il n'y a jamais de garantie que ces parkings sont utilisés et donc, finalement, la plupart du temps, ces parkings viennent en supplément sur la voie publique et donc, créent des problèmes continus, donc, est-ce qu'on pourrait voir peut-être avec les services juridiques de quelle manière on peut essayer d'imposer l'usage de ces parkings, comment en termes de charge d'urbanisme, on pourrait imposer que ces parkings soient bien à charge du promoteur et non qu'il soit un supplément dans l'achat de l'appartement et donc, qu'ils ne soient facultatifs pour les nouveaux habitants. Globalement, ce que je voulais expliquer, donc, c'est que tous les problèmes d'inondation, les problèmes d'espaces verts, les problèmes de couleur de briques sont des choses qui relèvent d'une stratégie de prévention par rapport à la question d'îlots de chaleur urbains, donc, ce sont des phénomènes qu'on voit dans des épisodes de canicule, dans des villes du sud mais qui arrivent progressivement dans des villes du nord et je pense que dans notre stratégie POLLEC de réduction des émissions de CO², il faut avoir, évidemment une stratégie pour réduire les émissions de CO² mais aussi une stratégie d'adaptation au changement climatique et donc, en termes d'urbanisme, essayer de veiller à la couleur des briques, à maintenir des arbres en milieu urbain, également à lutter contre des phénomènes d'inondation qui sont aussi une conséquence du réchauffement climatique, en tout cas, des modifications climatiques, sont des priorités qu'on doit se fixer en termes d'urbanisme, donc, je reviens peut-être vers vous prochainement avec une motion pour essayer de travailler justement sur cette thématique d'adaptation au changement climatique. En attendant, je vous recommande peut-être d'essayer de revoir avec le promoteur certains éléments pour en tenir déjà compte. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. l'Echevin, c'est un dossier que vous comme moi, nous connaissons bien puisque nous en avons déjà beaucoup discuté et vous savez très bien qu'au départ et je le rappelle parce qu'il y a beaucoup de personnes, peut-être, ici, qu'ils l'ont oublié et notamment peut-être au niveau de la presse et aussi bien au niveau du public qui est ici, c'était un projet qui avait été déposé au cours de l'été dernier qui annonçait que

nous allions construire sur ce terrain, qui est un parking qui dépend de la Banque qui se trouve en face, donc, BNP Paribas qui sert actuellement de parking, on voulait y construire un immeuble qui atteignait, je répète bien, 18 mètres de haut, vraiment dans un quartier qui n'était pas du tout destiné à cette hauteur de bâtiment. Il devait normalement y avoir le premier projet, un rez + des bureaux et au-dessus, une série de logements pour les étages supérieurs jusqu'à 18 mètres de haut, c'est un projet qui bien sûr, avait provoqué une réaction unanime dans le quartier, personnellement, j'étais intervenu tant au niveau de la CCAT qu'au niveau du Conseil Communal au cours d'une interpellation pour manifester justement l'étonnement et la fureur de tout le quartier parce que ce projet à l'origine allait complètement abîmer l'image que Mons pouvait avoir dans son intramuros, heureusement, il y a eu aussi des pétitions de la part des habitants, heureusement, tout ce bruit, toute cette réaction de l'ensemble de la population de ce coin a provoqué un retrait de ce dossier. Voilà, quelque chose qui est satisfaisant, il y avait peut-être aussi d'autres raisons pour que ce dossier soit retiré, donc, nous ne pouvons que nous réjouir d'une certaine façon que ce dossier qui annonçait 18 mètres de haut en prenant comme référence l'immeuble de la banque d'à côté, qui bien sûr était beaucoup plus élevé, avec de la couleur cuivre plutôt que la couleur brique et pierre comme vient de le dire, Mme MARNEFFE, nous ne pouvons que nous réjouir que ce projet a été retiré. On voudrait savoir pourquoi et peut-être que l'Echevin pourra nous répondre, pourquoi ce projet a été retiré parce que je sais qu'il y a eu des discussions entre les promoteurs et le Collège à ce sujet. Cependant, nous avons quand même un regret, le regret, c'est que d'une certaine façon, quel est le projet qui nous est présenté aujourd'hui, ce n'est plus uniquement un rez plus un qui est uniquement repris comme bureaux, c'est-à-dire les bureaux de l'agence bancaire qui se trouve de l'autre côté qu'on va transférer dans le nouvel immeuble, donc, nous n'avons qu'un transfert de bâtiment, un transfert de destination économique et plus de logement du tout et cela, c'est un véritable regret parce que d'une certaine façon, je sais, M. le Bourgmestre que vous étiez sensible à ce genre de volonté, c'est essayer de provoquer de l'habitat supplémentaire éventuellement à travers ces appartements, cela, c'est l'interpellation et l'inquiétude et le regret que nous pouvons parce que pour finir le point concerne un point de détail mais fondamentalement, c'était ce projet qui avait interpellé le quartier et aujourd'hui, nous arrivons à ce rez + un à destination de bureaux qui n'est qu'un transfert, donc, il n'y a rien de nouveau, d'une certaine façon, vous allez mettre des bureaux-là mais vous allez supprimer des bureaux en face et on se demande à quoi va servir l'espace du rez que se trouvait dans l'immeuble d'en face, donc, ce grand immeuble connu qui se trouve à l'Avenue Frère Orban. Il est évident que sur le point proprement dit, on ne va pas

voter pour ni contre parce que d'une certaine façon cela vous permet de pouvoir réaliser la totalité puisque le point, c'est simplement un tout petit morceau de terrain que les promoteurs demandent de pouvoir racheter à la Ville pour pouvoir faire en sorte de conforter la limite du terrain qui est attribué pour cette promotion, donc, voilà, ce que j'ai envie de dire, c'est qu'on ne peut que se réjouir que ce projet n'a plus d'actualité mais nous ne pouvons que regretter qu'il se limite à des bureaux uniquement qui ne sont que des transferts en plus. Dans le sens de Mme MARNEFFE, c'est vrai qu'on peut s'interroger sur la couleur des briques, personnellement, c'est aussi quelque chose que j'avais déjà fait remarquer lorsqu'il y a eu le projet d'I Love Mons, voilà, c'est tout ce que nous avons à dire sur ce point. Nous nous abstiendrons, donc, sur ce point. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Oui M. le Bourgmestre. Je remercie les deux intervenants sur le sujet. Simplement pour leur préciser comme M. TONDREAU vient de le faire, à juste titre, que le point qui passe ce soir, vise simplement à l'incorporation au domaine public de 39 centiares à titre de trottoirs, donc, il s'agit d'élargir en fait le trottoir pour avoir un bâtiment qui soit s'il se réalise rectiligne. Quant au projet architectural en tant que tel, le Collège Communal n'a pas encore statué sur celui-ci, donc, la CCAT a eu l'occasion de remettre un avis, le Collège pas encore, donc, nous allons en prendre connaissance. Nous prendrons acte des différentes remarques que nous avons entendues ce soir dont certaines pourront éventuellement rencontrer d'ailleurs l'opinion du Collège et nous en remettrons pour le reste à nos services techniques pour les réflexions que vous avez faites, notamment Mme MARNEFFE. Pour le reste, on peut partager une série de réflexions notamment liées à la présence des arbres et autres que vous avez formulées mais je ne rentrerais pas dans le détail ici ce soir. Quant à la question de M. TONDREAU sur la raison qui a motivé l'évolution du dossier et bien simplement, dans le cadre d'une discussion qui a eu lieu entre les services et le demandeur, celui-ci a, effectivement, été modifié. A titre personnel, je regrette également qu'il n'y ait plus de logement mais c'est un avis purement personnel qui n'engage pas le Collège, celui-ci n'ayant pas encore statué sur le dossier. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant toutes ces explications.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – CITOYEN : OUI – MR :
ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 31 voix pour et 9 abstentions

ADOPTE

19^e Objet : 64-Ouvertures de classes maternelles dites "d'été" au 20 mars 2017

ADOPTE à l'unanimité

20^e Objet : Centre de vacances adapté pour enfants porteurs d'un handicap : renouvellement de l'agrément auprès de l'ONE

ADOPTE à l'unanimité

21^e Objet : 2017/RF.skatepark.00/LF / Aménagement d'un skatepark à Mons - Approbation des conditions du marché et du mode de passation

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a beaucoup de mains. Parfait. Allez, je vous en prie, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : C'est quand même un beau projet qui arrive au niveau du Conseil communal aujourd'hui avec l'aboutissement d'une coopération avec une ASBL qui a pu donner son point de vue sur ce projet et donc, je salue cette implication et le fait que le Collège ait tenu compte des suggestions réalisées. Il y a néanmoins, quelques remarques. On regrette par exemple le fait que par le fait que le budget était peut-être un peu limité, il n'y ait pas de banc ni d'abri qui soit prévu dans ce projet. On comprend tout à fait la situation budgétaire de la Ville et donc, on voudrait savoir s'il serait possible d'envisager de libérer dans le futur, un budget pour prévoir ces bancs et cet abri au niveau de ce projet de skatepark. On s'interroge également par rapport aux hangars qui sont pour le moment utilisés par les skateurs au niveau des anciens établissements GOBERT. On voudrait savoir si leur usage pourra perdurer, si les utilisateurs pourront avoir un accès hivernal à cette zone, donc, pour pouvoir continuer à exercer leur sport en hiver parce que j'imagine que le skatepark n'étant pas couvert, ce sera compliqué en période hivernale et si ce n'est pas envisagé de leur faire perdurer, jusqu'à quand est-ce qu'ils pourront utiliser les hangars, en tout cas, nous espérons que ce soit jusqu'à la fin des travaux à tout le moins. Par rapport également à l'accessibilité, nous l'avons déjà évoqué, créer un skatepark où des jeunes vont venir en BMX, en skate, en roller, nécessite une accessibilité en mobilité douce. Depuis Nimy, l'accessibilité n'est pas trop mal aisée mais elle pourrait être facilitée si on envisage la création d'une petite passerelle en-dessous du chemin de fer le long de la Haine, je ne sais pas si vous vous rappelez, on avait discuté il n'y a pas très longtemps au niveau d'une petite

connexion qui existe entre le halage de la Haine et la rue Lecat par un petit chemin qui appartient à l'IDEA pour conduire à la station de pompage à Nimy, donc, ce petit chemin permet de relier directement Nimy et des zones de forte densité d'habitat avec le Grand Large par un itinéraire dont il manque une toute petite connexion, donc, au niveau de ce halage de la Haine au niveau du chemin de fer, donc, je le répète, c'est une connexion qui nous paraît essentielle qui pourrait créer aussi une boucle piétonne qui pourrait être très agréable pour les Nymisiens, donc, j'insiste qu'on puisse envisager également cette accessibilité dans le cadre de ce dossier ou par ailleurs. En ce qui concerne l'accessibilité depuis Mons, il y a toujours un problème au niveau de la Rive Droite du Canal du Centre qui va en partie être résolue avec votre projet de piste cyclable et donc, je voudrais un tout petit peu avoir des nouvelles de son avancement pour savoir si elle pourra correspondre à l'avancement de ce skatepark. Enfin, il reste l'accessibilité depuis Ghlin et là, je ne peux que retaper sur le clou par rapport à la fermeture du halage au niveau de l'ADEPS, donc, cela oblige les utilisateurs à passer sur une voirie communale qui n'est vraiment pas très sûre pour les cyclistes et les usagers faibles et donc, je réinsiste sur la nécessité de faire quelque chose à ce niveau-là, de renégocier avec l'ADEPS de faire quelque chose, je trouve que c'est une complète aberration de défendre d'un côté le Beau Vélo de Ravel et d'un autre côté de fermer l'usage pour tous les utilisateurs au niveau de l'ADEPS. Enfin, quand on voit le projet en vue aérienne, on voit que le projet s'il est très proche de la piscine, manque un tout petit peu de connexion avec le site global, donc, on voit en fait que la piscine qui est clôturée, l'espace vert de la piscine qui est clôturée, sépare le skatepark de la plaine de jeux et d'une petite zone d'espace public en forme de rond juste à côté de la piscine, il serait intéressant peut-être de réenvisager une vision globale du site pour avoir une meilleure intégration qu'elle soit paysagère mais également en termes d'utilisation pour que cela devienne vraiment un pôle de loisirs qui permette notamment aux familles d'avoir un usage plus global dans lequel on se voit, dans lequel on partage davantage que cela ne le serait si on n'arrive pas à intégrer les zones ensemble. Enfin, je voudrais avoir peut-être des nouvelles au niveau du Master Plan qui avait été envisagé notamment avec l'IDEA pour voir comment va évoluer l'ensemble des projets autour de ce skatepark, autour de la piscine et autour du Grand Large. Voilà, je vous remercie pour ces éléments auxquels je ne doute pas que vous allez apporter des réponses intéressantes. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ecoutez, j'ai juste un souhait dans ce dossier et dans d'autres, c'est quand même il faut rappeler je crois pour que la population le sache, c'est que ce skatepark, il a été annoncé par le Collège en 2015 dans la

presse, dans La Province pour l'échéance 2016 et évidemment, je comprends les complications liées au dossier, la dépollution du sol, toutes les procédures, cela prend un temps de dingue mais tout de même, on peut quand même se dire que là, il n'y aura pas un premier coup de pelle avant septembre, octobre, novembre 2017 et donc, on va se dire, allez, rêvons pour 2018 et donc, voilà, il y a quand même entre l'annonce et l'éclosion du chantier, trois ans pleins et entiers, donc, voilà, moi, je veux juste conscientiser en disant que je suis très content que ce projet se fasse mais qu'il faut à l'avenir faire attention aussi lorsque des dossiers sont montés, sont ficelés et de se dire que l'échéancier doit être respecté et c'est le même pour d'autres projets. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Effectivement, c'est un vrai roman ce skatepark parce que comme mon collègue l'a dit, celui-ci, effectivement, il a déjà été annoncé depuis bien longtemps, presque trois ans mais le précédent, je pense qu'on en parlait déjà avant que je sois élu, c'est-à-dire en 2005 mais bon, voilà, bref, là n'est pas le propos mais là, ici, on parle d'un marché de 300.000 euros + l'achat du terrain + la dépollution du site + le coût des anciens modules qui visiblement ne seraient pas repris et effectivement, je rejoins la demande de ma collègue MARNEFFE pour savoir alors que deviendront ces modules s'ils ne restent pas dans la halle actuelle et cela m'induit une autre question, c'est la halle précédente, la halle à Hyon, on a pu voir dans la presse que cela allait devenir un marché couvert, moi, ce que je me pose comme question, c'est qu'à l'époque, on nous avait dit qu'on avait obtenu un subside pour un terrain de sport sans ballon et donc, ce subside est-il parti ailleurs, à Cuesmes ou ailleurs, donc, je résume mes trois questions. Un, quel est le coût total de l'installation en comprenant l'achat du terrain, la dépollution, les anciens modules, etc... Deux. Que devient la halle actuelle et troisième question, le budget subside du terrain de sport sans ballon est-il parti ailleurs. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. TONDREAU, vous vouliez ajouter quelque chose.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui M. le Bourgmestre, j'ai essayé de regarder un peu plus en profondeur ce dossier et en essayant de regarder à la fois la délibération et la lettre envoyée par la Région Wallonne et qu'est-ce que j'ai constaté, c'est toute une série quand même de points anormaux disons d'une certaine façon, donc, si j'ai bien relu votre présentation, je constate que cela provient d'une décision du 17 novembre 2015, donc, je suppose qu'à ce moment-là, vous décidez d'approuver l'avant-projet déposé par l'association L'Escaut, donc, c'est le groupe d'architectes, donc, le 17 novembre 2015. Je suppose qu'à ce moment-là, l'entière des services de M. l'Echevin a vérifié que cet avant-projet est

conforme à toute une série de données qui doivent être prévues à cet effet et je constate que le dossier a été envoyé à la Région Wallonne 4 mois et demi après, c'est-à-dire, le 11 mars 2016, je pourrais d'abord me poser la question, pourquoi a-t-on mis autant de temps pour envoyer le dossier 4 mois et demi surtout que la Région Wallonne, elle, tout à fait dans les délais d'une manière très correcte vous répond deux mois après, le 18 mai 2016 mais la lettre de la Région Wallonne nous signale et c'est cela qui est extraordinaire, que nous avons à l'analyse de cet avant-projet, il y a lieu de revoir les points suivants et ces points suivants, j'en ai compté, il y en a 15 points, cela veut dire que vous n'avez pas respecté ou bien que vous avez oublié ou bien que vous n'avez pas pensé ou bien que vous n'avez pas tenu compte, il y a 15 points et je cite quelques points, le premier d'ailleurs, c'est introduire une demande de subsides en utilisant le formulaire approprié et en annexant tous les documents utiles, je suppose que dès lors, cela n'a pas été fait, il y a le problème d'évacuation des eaux, prévoir la clôture du terrain, proscrire les arbres, préciser la méthode de gestion, méthode de gestion qui envisage de faire avec un accord obtenu de la part du gestionnaire de la piscine du Grand Large, je lis textuellement ce qui est repris dans la lettre de la Région Wallonne, on parle aussi de l'éclairage, donc, il y a 15 points qui sont des remarques, je n'ose pas dire des insuffisances du dossier et vous reprenez alors dans votre délibération, tout simplement, toutes ces insuffisances, vous dites simplement, voilà, on va faire simple et vous dites dans votre délibération ceci « considérant que cet avant-projet a été transmis au pouvoir subsidiant pour avis, considérant que le pouvoir subsidiant a remis son avis comprenant une liste de remarques », ce sont les remarques de 15 points que je viens de vous dire et vous vous continuez et vous dites « considérant que l'auteur du projet a été informé des remarques émises par le pouvoir subsidiant et été invité à remettre un projet tenant compte de celles-ci ». Point à la ligne. Moi, je ne sais pas du tout et je n'en sais rien, c'est marqué nulle part dans le dossier, est-ce que vous avez vérifié si cet auteur de projet a bien respecté ces 15 points, c'est indiqué nulle part dans votre dossier, alors, moi, j'ai du mal à accepter un dossier tel qu'il est présenté maintenant tant que je n'ai pas la certitude que les 15 points qui sont demandés par la Région Wallonne ne sont pas respectés, vous pourriez au moins dire dans votre délibération que vous avez vérifié que ces 15 points ont été repris dans le nouveau projet, je n'en sais rien, en principe, peut-être, puisque que le prix n'est plus le même qu'au départ puisqu'il y a une augmentation quand même, vous passez quand même donc, ici, pour monter je crois de 60.000 euros puisque vous demandez un crédit supplémentaire. Moi, dans votre dossier, je ne sais pas voir du tout si les 15 points qui sont réclamés par la Région Wallonne sont respectés. Tant que je n'ai pas cette réponse, il est évident que ce serait difficile de voter le dossier, c'est

tout simple, alors, pourquoi, ce n'est pas repris dans la délibération, pourquoi vous n'avez pas respecté, est-ce que c'est fait ou pas, on n'en sait rien. Voilà, merci beaucoup M. l'Echevin.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. En fait, ce qui est un peu particulier, c'est par rapport au lieu, c'est-à-dire lorsque le lieu a été acheté initialement, je sais que maintenant, les avis divergent et les interprétations aussi mais on a des PV qu'on peut reprendre pour voir qui a dit quoi à quel moment mais l'idée au niveau du rachat du site GOBERT, c'était de développer au niveau du Grand Large, un centre de loisirs. On a déjà un premier élément. Si on avance sur le skatepark, effectivement, on a déjà un premier aspect d'un centre de loisirs, j'ai cru comprendre également qu'il y avait quelques initiatives privées en la matière et que le Collège avait été sollicité à l'une ou l'autre occasion avec des projets qui utilisent partiellement le plan d'eau et d'autres qui ne l'utilisent pas mais quoi qu'il en soit, ma question sera sur l'affectation du site, c'est très bien d'envisager le skatepark maintenant mais ma crainte serait que d'autres projets viennent se greffer par après et que l'on soit alors obligés, soit de déplacer une nouvelle fois, soit de remodifier le skatepark tenant compte de ces nouveaux projets et donc, j'aimerais que l'Echevin nous éclaire sur la question de savoir, est-ce qu'il a véritablement une vision globale pour le site ou est-ce que malheureusement, comme dans d'autres politiques, on va travailler au cas par cas, ce qui risquerait alors de provoquer des ennuis par après, je pense que ce serait une erreur d'aménager juste un espace sans se préoccuper du reste parce qu'encore une fois, des conséquences alors pourraient avoir lieu par après et une vue d'ensemble est toujours bénéfique, encore une fois, je sais qu'il y a des discussions en ce moment, est-ce qu'on attend ces discussions ou est-ce que même si ces discussions aboutissent, on a déjà une manière d'intégrer ce skatepark dans un ensemble plus large et productif pour un centre de loisirs qui seraient aux côtés de la piscine. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, je vous en prie.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Quelques mots rapidement pour rebondir sur ce qui vient d'être dit. J'y souscris globalement, c'est effectivement un beau projet, on a évoqué quasiment systématiquement le fait qu'il y ait une véritable demande à ce sujet et moi, je m'en réjouis vraiment et je m'en réjouis aussi finalement de la ténacité des services et même de l'Echevin évidemment parce qu'on l'a dit ici, on l'a rappelé à plusieurs reprises, c'est un dossier compliqué avec beaucoup de choses qui ont étalonné les différentes discussions et qui forcément ont mis du temps lorsqu'on respecte les différents délais prescrits légaux. Deux considérations très rapidement. La première, c'est une considération plus

politique, moi, je me réjouis vivement de voir que finalement, il y a toujours ce vif intérêt à développer ce projet, il était déjà inscrit dans le premier exercice budgétaire, on revient aujourd'hui sur la table avec des avancées, cela je m'en réjouis pleinement parce qu'il y a une véritable demande là-dessus et puis, la deuxième, elle est plus de l'ordre de l'associatif, les différentes démarches qui ont déjà été entreprises et il y en a eu de nombreuses, on a eu des différentes réunions avec l'Echevin pour créer justement les associations dont on a parlé qui aujourd'hui, gèrent avec dynamisme notamment la structure GOBERT, on a créé véritablement un tissu associatif conséquent, multiple avec des gens qui à la base, ne se fréquentaient pas qui aujourd'hui se rencontrent le week-end pour échanger, pour construire quelque chose et cela, c'est vraiment remarquable, cela l'est d'autant plus que si l'on reprend les différentes discussions que l'on avait eu sur l'aménagement GOBERT aujourd'hui et qu'on compare avec ce qui est mis en place sur ce site, on voit vraiment qu'il y a eu un grand aménagement et cela, c'est le fruit typique de l'associatif. On a évoqué des enjeux fondamentaux notamment l'utilisation des anciens modules, l'idée, ici, je ne pense pas trahir l'Echevin en disant cela, c'est qu'on avait justement une discussion sur l'utilité de ce genre de modules, ici, on est sur du béton, l'avantage du béton déjà en termes de nuisances sonores, il est évidemment conséquent et puis au-delà de cela, on a vraiment un projet qui a été adapté à la demande des différents protagonistes. Je rejoins assez bien Catherine sur ce qu'elle évoquait sur l'enjeu de l'intégration finalement et j'en avais déjà parlé ici, Hasselt est un très bel exemple de cette intégration, c'est le projet global dont on vient de parler aussi, c'est-à-dire l'idée que ce ne doit pas être un lieu unique mais qu'il doit y avoir autour de ce lieu différentes accessibilités aux différents lieux et là, on est en plein dedans notamment avec la proximité de la piscine, donc, évidemment, ce sont des enjeux conséquents, je pense qu'on aura l'occasion d'en redébattre un peu plus en détails mais voilà, ce sont des avancées significatives et puis, j'en termine, comme je le disais, c'est vraiment une demande de longue date donc, je pense que l'on peut se réjouir ici, de voir que cela avance et puis maintenant, si j'ai bien compris la suite du processus, on attend une réponse rapide de la part des services du Ministre pour pouvoir avancer et pour pouvoir construire ce qu'enfin, on attend tous. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Merci. S'il n'y a plus d'intervention. M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Depuis le début de la mandature, j'ai essayé de répondre à un souhait des jeunes et des associations, c'était d'avoir un skatepark, ici, à Mons et après un échec à Hyon pour diverses raisons, nous avons consulté

ces jeunes et ces associations pour déterminer un site. Nous leur avons proposé plusieurs sites où ils ont fait un choix en fonction des reliefs entre autres et de la disposition du site, les associations ont fait un choix, nous avons respecté ce choix et ce choix n'est pas sur – comme vous l'avez dit – le terrain de GOBERT mais c'était sur un terrain appartenant aux voies hydrauliques, donc, première étape, il a fallu négocier avec les voies hydrauliques et cela dépend d'une autre institution, donc, les discussions ont quand même pris un certain temps avant d'avoir les accords puis quand nous avons eu les accords, il a fallu désigner un Notaire pour faire l'estimation du terrain puis dossier Collège, dossier Conseil et puis quand tout cela est fait, c'est l'acte chez le Notaire, M. TONDREAU, vous êtes Notaire, vous savez qu'un acte ne se fait pas dans les 15 jours, donc, la signature d'un acte prend quelques mois aussi. Entretemps, il a aussi fallu borner le terrain, donc, désigner un géomètre pour borner le terrain, donc, cela c'était la première phase, voilà, nous avions à ce moment-là un terrain, nous pouvions désigner un auteur de projet alors pour désigner un auteur de projet, là aussi, il a fallu établir un cahier des charges et là, on pouvait le faire d'une manière plus précise parce qu'il était impossible de désigner un auteur de projet tant qu'il ne connaissait pas la configuration du terrain. Voilà, l'auteur de projet désigné après un marché public parce que si jamais on ne fait pas de marché public, vous allez nous envoyer en prison, donc, on a respecté exactement les procédures juridiques, donc, on a désigné un auteur pour ce marché public et cet auteur de projet a commencé à discuter avec les jeunes, avec nos services techniques et c'est un projet citoyen qui a été mis sur pied avec les jeunes, avec nos services techniques, avec les services de l'urbanisme, donc, on a dû faire plusieurs réunions afin qu'on nous présente enfin un avant-projet. C'est avant-projet a été soumis aux jeunes et ils ont demandé quelques modifications, donc, je tiens aussi à signaler que ce projet convient pour trois disciplines, le skate, le roller et les vélos (les bikes), donc, trois disciplines pourront être pratiquées sur ce skatepark, c'était là aussi, un souhait des jeunes que devait tenir compte l'auteur de projet. Puis, voilà, on tombe d'accord sur un projet, il a fallu faire passer l'avant-projet au Collège et au Conseil Communal et sur base de cet avant-projet, nous avons pu l'envoyer à la Région Wallonne qui a formulé une série de remarques et je tiens à signaler que l'auteur de projet travaille avec une société française qui ne fait que cela, des spécialistes dans le skatepark, ils connaissent cela sur le bout des doigts, donc, nous avons autour de la table de grands techniciens pour faire ce projet et la Région Wallonne a émis quelques remarques mais il y avait des remarques futiles, il y avait des remarques subtiles et puis il y avait des conseils, l'auteur de projet, donc, ces remarques ont été envoyées au service technique qui suit sur le plan technique l'aspect technique du marché et à l'auteur de projet et M. TONDREAU,

je peux vous rassurer tous ces points ont été rencontrés, le dossier a d'ailleurs été validé, donc, resoumis à Infraspports et validé de nouveau par Infraspports qui a donné son aval sur le projet final parce que si Infraspport se rend compte que tous les points ne sont pas aboutis, tous les points qu'ils ont demandés, ils ne donnent pas le subsidé, c'est aussi simple que cela, donc, nous avons travaillé la main dans la main avec l'auteur de projet, les Services Techniques de la Ville et Infraspports. Voilà, Infraspports a donné son aval sur le projet final, nous avons donc, pu entrer le permis. Lorsque nous avons entré le permis, nos services ont demandé une vérification qui n'était pas prévue à la base, c'est de vérifier l'état du terrain. Il faut vérifier la pollution, qu'a-t-il fallu faire, donc, c'est un petit marché pour désigner une société pour faire une étude de pollution, donc, on repart d'un marché public, Collège, Conseil Communal, adjudication, donc, cela prend encore du temps et voilà, nous avons désigné une société qui allait faire l'étude de pollution du sol. Cette société avait trois mois pour établir son rapport et il y a eu des carottages qui ont été effectués, des analyses du terrain et il s'est avéré qu'il y avait une légère pollution, donc, il a fallu faire une étude de dépollution, une étude de caractérisation qui a tout simplement conclu qu'il n'y avait absolument rien à faire pour préserver la légère pollution, la dalle de béton suffisait largement. Cette étude a dû être validée aussi par le service ad hoc de la Région Wallonne et nous avons pu remettre cet avis validé par la Région Wallonne dans le permis d'urbanisme, vous voyez quand on dit « vous en avez mis du temps » et bien non, on a respecté tout ce que l'administration nous a demandé de faire et on n'a pas essayé d'outrepasser une remarque, un conseil ou une obligation. J'en reviens au budget que Mme MARNEFFE a parlé pour le mobilier urbain. Nous avons prévu en option, c'est prévu dans le marché, une somme de 11.000 euros pour le mobilier urbain. Si nous arrivons à avoir un prix qui entre dans la soumission, ce mobilier sera acheté directement dans le marché public aussi non, c'est évident qu'on ne va pas laisser ce skatepark sans mobilier, nous ferons un petit marché sur le côté pour redésigner l'achat de ce mobilier urbain mais il est prévu déjà en option dans la soumission. En ce qui concerne le hangar, nous nous félicitons d'avoir mis ce hangar provisoirement à la disposition des skateurs puisque c'était une demande de leur part et c'était pour nous, l'opportunité de pouvoir mettre à leur disposition les anciens éléments qui se trouvaient en-dessous du hall à Hyon et voilà, ils sont là, ils sont bien et nous les laisserons-là sauf si un jour le Collège décide une autre affectation pour ces hangars. Aujourd'hui, il n'est pas dans nos intentions de les faire changer de place. Quand le skatepark en béton sera réalisé, il y a un souhait, qu'ils puissent garder aussi cet hangar et je dois dire qu'ils gèrent le site d'une manière admirable aussi bien l'aménagement que les déchets et tous, ils font un travail remarquable avec les jeunes. L'accessibilité avec la

passerelle en-dessous de la Haine, la piste cyclable et les accès depuis Ghlin, ça, mon collègue de la mobilité pourra peut-être vous répondre, ce n'est pas dans mes compétences. Une clôture avec la zone de jeux, donc, le site de la piscine a été mis en soumission à S&R, c'est S&R qui gère le site, donc, nous allons déjà déplacer la clôture qui juxtapose le parking et cette clôture va être déplacée à l'extrémité droite du skatepark et je peux discuter avec S&R pour voir s'ils envisagent d'enlever la clôture dans la zone de jeux mais là, ils décideront eux-mêmes puisqu'ils ont un contrat de gestion entièrement sur le site et ils tiennent quand même à préserver un peu la sécurité, je tiens à signaler que la piscine est régulièrement visitée par des malfrats qui viennent dévaliser tout ce qu'ils peuvent dévaliser. En ce qui concerne l'annonce et la durée du projet, je crois que j'ai expliqué suffisamment pourquoi cela prend autant de temps, c'est un roman qu'on dit, c'est un bon roman, tant mieux, ce sera une belle histoire et je crois que les jeunes en seront d'autant plus contents et apprécieront le jour où on pourra inaugurer ce skatepark. Le site, je l'ai dit, M. BOUCHEZ, ce n'est pas sur le site GOBERT, c'est sur le site des voies hydrauliques, voilà, je pense avoir, M. le Bourgmestre répondu à l'ensemble des questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. l'Echevin pour vos réponses aux questions de mon collègue TONDREAU et de ma collègue MARNEFFE. Quant à mes questions, je n'ai pas vraiment trouvé de réponses si ce n'est pour la continuité des modules au hangar, donc, comme vous avez bien retracé, l'aménagement de ce skatepark a demandé l'achat du terrain aux voies hydrauliques, le bornage via un géomètre, la dépollution via une société, un auteur de projet et puis enfin, ici, on arrive au final, à la construction et donc, ma question était est-ce que vous pourriez si pas aujourd'hui mais en tout cas, dans un avenir proche, peut-être par écrit mais transmettre les coûts des différents postes afin que le Conseil puisse avoir une idée globale du coût de l'aménagement du skatepark en tant que tel et la deuxième question, c'était par rapport aux subsides qui étaient alloués pour le terrain de sport sans ballon à la halle d'Hyon, qui visiblement n'est plus affecté à ce subside et donc, qu'est devenu le subside ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. J'aime beaucoup la réponse de M. l'Echevin mais effectivement, on m'expliquait que ce n'est pas le site GOBERT, cela, je savais mais ce n'est pas parce qu'un site est sur la rue d'en face qu'il ne rentre pas dans un projet plus global et donc, j'en déduis que votre réponse, c'est que vous n'avez pas envisagé le moindre projet global pour le site et qu'on travaille au cas par cas comme on l'a fait préalablement sur beaucoup d'autres installations dans cette ville, je ne vais

pas reparler du stade de foot mais je pourrais parler aussi d'autres installations où on fait finalement une opération quand on a un petit subside et puis après, on en fait une autre mais il n'y a pas de finalité et de vision sur l'ensemble, cela, c'est un premier aspect et le deuxième aspect, c'est par rapport à toutes les réponses que vous abordez, quand on prend les informations qui sont dans le dossier, on a juste une phrase sibylline qui nous indique que les 15 recommandations de la Wallonie ont été suivies, c'est intéressant mais cela serait intéressant de pouvoir voir en quoi, de quelle manière, cela a été suivi, de quelle façon le dossier a été adapté parce que ce qui est problématique avec cette façon de faire, c'est que si demain, le subside est refusé, on pourra nous dire, vous l'avez accepté en Conseil Communal, sauf que finalement, ce qu'on accepte, c'est de vous croire sur parole puisqu'en une phrase, vous dites que vous répondez à toutes les remarques que l'on vous fait mais si nous, on ne peut pas le vérifier, moi, je veux bien vous donner la confiance uniquement parce qu'on se connaît mais c'est un peu court en matière de gestion publique, il faut quand même quelque chose de plus précis et de plus rationnel, donc, est-ce que vous pourriez nous joindre des documents ou en tout cas nous illustrer dans le dossier que vous remettez, les différents points qui répondent au courrier de mai 2016 de la Wallonie. Enfin, dernier point, M. l'Echevin, quand vous nous dites que le dossier a pris du temps pour les procédures, mon collègue, Florent DUFRANE l'a également signalé, on est bien d'accord que beaucoup d'éléments temporels sont liés à la procédure mais il faut quand même pas rigoler, Hervé JACQUEMIN l'a rappelé, le dossier, il a plus de 15 ans, alors, on ne va pas réécrire l'histoire, vaut mieux tard que jamais mais il y a eu quand même des pertes de temps qui sont dues soit à des mauvais choix, soit à une inertie aussi dans le chef du gestionnaire du dossier et donc, dans ce cas, c'est quand même important aussi de le signaler parce qu'on va encore perdre de l'argent finalement, on a acheté des modules et puis finalement, on va reconstruire autre chose, on a eu les achats de terrain, on a eu toute une série d'opérations qui vont faire en sorte que ce skatepark risque certainement d'être le plus cher en tout cas, de Wallonie, chacun ses records, on se serait peut-être passé de celui-là. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci pour les éléments de réponse par rapport au mobilier urbain et par rapport au hangar qui donc, si je comprends bien sera laissé jusqu'à nouvelle affectation, donc, cela on s'en réjouit évidemment. Par rapport aux accès, je n'ai pas vraiment eu de réponse, je ne sais pas si Monsieur LAFOSSE va nous répondre et alors, par rapport à l'intégration globale, par rapport au Master Plan qui avait été évoqué, il n'y a pas

vraiment de détail sur son avancement, je ne sais pas si vous avez des éléments de réponse ?
Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. BOUCHEZ, je vois que vous êtes vraiment de mauvaise composition parce qu'à l'époque, vous étiez enthousiaste par la réalisation de ce projet, nous avons vraiment fait un maximum pour le réaliser dans les délais que nous pouvions le faire. Il y a des priorités dans les services, ce n'est pas le seul dossier qui doit être traité et je crois que nous avons essayé, en tout cas, moi, je l'ai suivi de près pour aller le plus vite possible et ce type de délai n'est vraiment pas anormal, vous le savez très bien dans l'administration, donc, dire que nous sommes un fait exceptionnel, ici, à Mons, que nous battons tous les records et tout cela, c'est encore pour vous foutre de la tête du Collège et c'est ce genre d'expression que vous aimez faire, c'est vraiment du populisme, excusez-moi.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Est-ce que vous savez répondre sur les dossiers plutôt que juger les gens, cela serait pas mal, M. DARVILLE.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Laissez terminer.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Invitez votre Echevin à être correct, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui mais vous aurez la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'analyse le dossier, qu'il analyse le dossier. Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : En ce qui concerne les remarques, vous pouviez aussi venir à la commission technique et poser les questions en commission technique, c'est à cela que serve les commissions mais votre représentant, il est toujours muet, c'est bizarre cela, on ne l'entend jamais en commission, voilà, peut-être qu'il veut préserver les surprises au Conseil Communal, c'est plus facile de faire cet effet de manche et de tout détruire systématiquement mais il y a des services techniques qui sont là, qui servent à répondre aux questions, maintenant, vous me croyez, vous ne me croyez pas, moi, je vais demander qu'on passe au vote parce que ce projet a été en accord avec la Région Wallonne, a été resoumis à la Région Wallonne qui a donné un avis définitif sur le projet. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les réactions. Je vous en prie, les uns après les autres selon l'ordre qu'il vous convient.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Croyez le bien, nous ne sommes pas nerveux mais effectivement, ne pas avoir réponse à nos questions, c'est assez énervant. Je répète ma question pour la troisième fois sur le même point, donc, pourrions-nous avoir le total du coût de l'installation, c'est-à-dire comprenant l'achat du terrain aux voies hydrauliques, l'étude du

géomètre et le bornage, la dépollution, le coût de l'auteur de projet et la construction, ici, qui est évaluée à quelque 300.000 euros et ma deuxième question, où sont passés les subsides du terrain de sport sans ballon ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien. Oui, M. TONDREAU, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'ai été extrêmement calme, précis avec l'Echevin pour qu'il ne s'emballe pas mais je vois qu'il n'a pas réussi pourtant ce n'est même pas moi qui ai parlé, il n'a pas réussi à contrôler un peu ses nerfs dans la manière dont il a répondu mais je rappelle simplement les questions que je pose, je reste sur les dossiers, moi, je constate que vous avez reçu un courrier du 18 mai 2016, c'est-à-dire il y a près d'un an dans lequel, il y avait 15 points dans le cadre de votre avant-projet qui ne correspondait pas à ce que la Région Wallonne demandait, il y avait 15 points sur lesquels, il vous demandait de corriger. Dans votre dossier, qu'est-ce que vous faites, uniquement, c'est de leur rappeler dans votre délibération en disant « j'ai transmis cette information à l'auteur de projet, qu'il se débrouille, je regrette beaucoup, c'est tout ce qu'il y a dans votre dossier, il n'y a pas un point ou une ligne, qui en tienne compte, c'est tout ce qu'il y a dans votre dossier, le reste, c'est que vous venez de nous raconter d'une manière complètement brouillée que personne n'a compris, je m'excuse beaucoup, vous parlez d'Infrasports, vous parlez d'une seconde fois de la Région Wallonne, tout cela, il n'y a pas un mot et il n'y a pas une ligne dans le dossier, comment voulez-vous qu'on puisse vous faire confiance. C'est simple, moi, je ne sais vous faire confiance, en parole, vous dites une série de choses mais dans le dossier, il n'y a rien, rien, uniquement, ce que j'ai dit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Parfait. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. M. l'Echevin, il ne faut pas s'énerver comme cela et surtout pas faire d'attaques personnelles, cela ne sert à rien, on vous pose des questions sur le dossier, sur l'enthousiasme, bien sûr, je n'ai jamais remis en cause l'enthousiasme par rapport au projet, je dis juste que cela coûte fort cher pour arriver à ce résultat-là et que les différentes étapes par lesquelles nous sommes passés, pour lesquelles vous avez une part de responsabilité quand même et je vais même vous dire un truc par rapport à cela, vous savez, c'est le côté ingrat de votre position et je sais ce que c'est mais vous ne pouvez pas, il faut arrêter avec cette logique que quand quelque chose va bien, vous allez mettre votre tête en disant « regardez, grâce à moi, on est arrivé à ce résultat-là » et que quand quelque chose ne va pas, ce ne serait pas de votre façon, c'est à cause de la pluie, de la Région Wallonne, des circonstances, de la météo, du Fédéral, peut-être de l'Europe pourquoi pas, donc, à un moment, il faut assumer sa responsabilité, vous êtes en charge d'une matière,

vous récupérez un dossier en cours de route, vous l'assumez parce que vous êtes payé pour cela, c'est votre statut et vous avez des prérogatives pour l'assumer, donc, l'enthousiasme sur le fond, on l'a, on n'est pas content de la manière dont cela se déroule et jusqu'à preuve du contraire, vous êtes quand même le pilote du dossier. Sur l'aspect « tout détruire », je ne vais revenir là-dessus, ce n'est vraiment pas constructif mais par contre, sur le fait des questions en commission, vous allez peut-être nous inviter un nouvel article dans le Code de la Démocratie Locale, tant que le point n'est pas voté, le débat peut avoir lieu, c'est un premier aspect. Le deuxième aspect, les informations pour lesquelles, nous posons des questions pourraient se retrouver dans le dossier, moi, je suis désolé mais si on vous pose la question, c'est que c'est absent, donc, à priori, si vous ne l'avez pas mis, c'est qu'il y a un souci et le troisième élément, vous connaissez votre dossier, normalement, vous pourriez y répondre sans compter que vous dites quelques chose qui est totalement inexact, vous dites « on a déjà eu l'avis de la Région Wallonne, il n'y a pas de problème », les subsides, vous ne les avez pas encore, donc, laissez la Wallonie, examinez votre dossier et au termes du dossier, on verra si obtenez le subside ou pas. Nous, on fait ce travail pas pour vous embêter parce qu'on veut être sûr que le dossier est bon et qu'il sera accepté parce que je ne voudrais pas M. l'Echevin et vous voyez, nous sommes corrects, je ne voudrais pas vous laisser envoyer un dossier qui est incomplet, qui risque de se faire recalé par la Wallonie et puis, vous allez lever les bras au ciel en disant « ah, on n'a encore perdu 6 mois mais je n'en peux rien » eh bien, c'est en faisant notre travail comme on le fait maintenant, qu'on essaye de s'assurer que le dossier est complet, donc, on vous a posé une question précise, de quelle manière les 15 points ont été rencontrés, si vous êtes certain de votre coup, que vous voulez passer au vote, c'est votre droit mais les précautions, on voudrait et il y a des représentants de votre Cabinet qui sont présents, que du moins, vous ayez une note, un papier, quelque chose, des indications qui nous permettent de nous assurer que les 15 points soulevés par la Wallonie ont été suivis par vos soins, si pas, bien sûr, la Loi de la majorité s'appliquera comme toujours mais je trouve que ce n'est pas le meilleur recours en démocratie. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'accord. Vous le direz au Gouvernement fédéral que la majorité, ce n'est pas la meilleure manière d'exercer la démocratie, je suis certain que vous serez très entendu.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, j'ai dit que le « débat », ne déformez pas les propos.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous ai promis que M. l'Echevin allait vous répondre et donc, il va le faire mais je considère conformément à l'article 12 du Règlement

d'Ordre Intérieur, qu'on a assez discuté le point et donc, je voudrais qu'on clôture sinon, je vous demande si vous êtes d'accord de le clôturer et donc, d'abord, M. l'Echevin puis Madame bien entendu, je vous recède la parole.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Président. Concernant les deux questions en termes de mobilité d'accès du site, donc, concernant la piste cyclable, donc, là, c'est un budget comme vous le savez qui est inscrit pour 2017, le dossier évolue mais je peux me renseigner auprès des services afin de savoir à quel stade il se trouve actuellement et revenir vers vous par lettre ou par courrier, comme vous voulez. Concernant l'accès via Nimy, je vais vous demander, je veux bien le mettre à l'étude mais si vous pouviez m'envoyer exactement l'endroit où pourrait se situer ce pont ou ce tunnel pour y accéder et donc, on mettrait cela à l'étude et voir s'il y a possibilité de rencontrer vos souhaits et alors, concernant la halle de l'AEDEC, donc, le sport sans ballon, la promesse ferme du Ministre n'est toujours pas octroyée au niveau de la Ville et il est toujours depuis deux ans sur le bureau du Ministre, donc, voilà, on a d'ailleurs encore envoyé un courrier il y a quelques mois au Ministre pour savoir à quel stade se trouvait ce dossier-là, nous n'avons toujours pas eu de réponse. Il va avoir maintenant, une réunion, de toute façon, qui va être organisée avec la Régie Foncière, le Service des Sports, le Service Prévention afin de réactualiser si vous voulez l'évolution de ce dossier mais le subside est toujours non octroyé par le Ministre.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Au sujet de l'accessibilité, j'avais pointé trois sites, donc, l'accès depuis Mons, l'accès depuis Nimy et ainsi que l'accès depuis Ghlin avec la problématique du halage le long de l'ADEPS, est-ce que je pourrais avoir une réponse également par rapport à cela ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui mais comme je vous dis, faites-moi exactement les endroits.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Je pense que ce que l'Echevin souhaiterait, c'est que vous preniez le plan, que vous indiquiez clairement ce que vous souhaitez et je pense que nous pourrions alors entamer des négociations notamment avec le Ministère de la Région Wallonne pour les questions liées au halage, si c'est nécessaire, je ne le sais pas.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Effectivement, pour ce qui concerne l'accès vers Nimy, effectivement, ce sera par rapport aux voies hydrauliques qu'il faudra négocier ou en tout cas, par rapport au Ravel, enfin, l'un ou l'autre mais par rapport au halage le long de l'ADEPS, je parle bien des grilles, donc, qu'on a déjà évoqué à plusieurs reprises.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles mais la Fédération Wallonie-Bruxelles refuse pour des raisons de sécurité.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Dans ce cas, il faut prévoir des aménagements qui soient tout à fait sécurisés au niveau de l'Avenue de la Sapinette pour prévoir un itinéraire alternatif et donc, cela, c'est une voirie communale.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais à nouveau, les chants désespérés étant les chants les plus beaux, je vais à nouveau, intervenir avec insistance car je pense que vous avez raison, ils doivent mettre une clôture suffisamment haute avec des portes, etc... mais le passage de halage devrait être libéré mais ce qu'on doit vérifier aussi, c'est ce passage de halage qui relève, à mon avis, des voies hydrauliques,... Ah, c'est propriété privée de l'ADEPS ! Ouf.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui mais il s'agit d'un permis qui a été approuvé par le Collège que vous avez approuvé, on en a débattu de manière suffisamment approfondie et donc, si c'est propriété de l'ADEPS, cela reste quand même propriété publique et alors, le morceau qui reste, cela appartenait à GOBERT Matériaux et donc, maintenant, cela a été racheté par la Ville de Mons, donc, il n'y a pas vraiment d'obstacle à rendre cet accès sur un territoire public au citoyen.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous ne parlons de la même chose, Madame, moi, je ne veux pas intervenir dans le détail du dossier mais vous parlez du chemin de halage côté GOBERT, donc, cela, c'est un aspect mais vous parlez aussi de ce grillage à l'ADEPS qui vient couper le halage et cela, c'est considéré par l'ADEPS comme privé, donc, on ne parle pas, bien sûr, tout ce qui est GOBERT, on peut le libérer, il n'y a pas de difficulté avec cela, là où il y a une rupture de clôture, elle se situe à l'ADEPS.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : L'ADEPS, ce n'est quand même pas une société privée que je sache.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, ok, nous allons à nouveau, on ne va pas rester toute la soirée là-dessus, oui, bien sûr, nous allons réinsister et vérifier les raisons. Oui, je t'en prie.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : En fait, cette question-là, vous l'avez déjà posée à plusieurs reprises, on a questionné à plusieurs reprises l'ADEPS. L'ADEPS refuse parce qu'ils ont du vandalisme lorsque les portes sont ouvertes, donc, on va encore réintervenir mais on aura la même réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va à nouveau, au nom de l'intérêt général, réinsister car normalement, il faudrait libérer ces accès-là mais on va préparer une lettre dans la semaine et je la compléterais moi-même.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie parce que très clairement, ici, dans ce dossier, l'ADEPS voit d'abord la priorité des biens avant la sécurité des usagers et c'est absolument inacceptable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui, je suis d'accord avec vous. Je sais bien, on va réinsister une énième fois. Vous êtes intervenu tant de fois, moi, je clôture.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Une phrase, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Une phrase.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Est-ce que dans l'intérêt général, M.

JACQUEMIN pourrait avoir sa réponse sur le coût global de l'opération skatepark depuis le début.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, nous enverrons cela par écrit, il n'y a aucun problème.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons au vote.

ADOPTE à l'unanimité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà un débat long pour une belle unanimité.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je souhaiterais qu'on acte au PV que c'est sous réserve des réponses aux questions qui ont été posées par M. JACQUEMIN.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous auriez dû vous abstenir pour pouvoir justifier votre abstention, vous ne l'avez pas fait.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais maintenant que je l'ai dit, ce sera quand même au PV, donc, il n'y a pas de souci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous qui est si attentif à tout cela, c'est bien dommage.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ce sera quand même au PV puisque je l'ai dit, donc.

22^e Objet : Résidence I Love Mons, acquisition des 6 emplacements de parking n°BP21 à BP 26 + espace commercial CLC1 au niveau -1 du bâtiment clef, accord sur le projet d'acte.

REMIS

23^e Objet : Concession du Théâtre Royal de Mons - Marché de Service - choix du Concessionnaire

REMIS

27^e Objet : 2016//RF.poterie17.00/LF / Reconditionnement en un local commercial et en deux logements à la rue de la poterie 17 à Mons - Approbation du projet revu

ADOPTE à l'unanimité

29^e Objet : BE/2016.AMC.flénu-logements.00/LF - Ancienne Maison Communale de Flénu - Travaux de reconditionnement et de mise en conformité en vue de l'intégration de logements / Approbation de la modification du cahier spécial des charges

ADOPTE à l'unanimité

24^e Objet : BE/2015/RU/930.503.00/MF - Rénovation urbaine de Jemappes - Aménagement des espaces publics de la Place de Jemappes - Approbation de l'avenant n°1 à la convention-exécution 2015.

ADOPTE à l'unanimité

25^e Objet : BO/In-House: Maintenance sites du pôle muséal/NGP - Désignation IMIO

ADOPTE à l'unanimité

26^e Objet : BE/2017/sub.764.140.00/LF - Moha à Obourg - Aménagement des abords de la nouvelle tribune - Approbation des conditions du marché et du mode de passation

ADOPTE à l'unanimité

28^e Objet : BE/2017/764.161.00/BD ICET Cuesmes, Salle de Sports, chauffage et électricité Lot 1 : électricité Lot 2: chauffage Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité)

ADOPTE à l'unanimité

30^e Objet : Droits d'emplacement sur les marchés hebdomadaires - Redevance

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Juste pour lier un petit peu les deux dossiers, donc, je reviens avec cette histoire de halle à Hyon. On a pu voir qu'un marché allait être installé. M. LAFOSSE nous dit que le terrain, sport sans ballon, n'est pas abandonné, donc, est-ce que le Collège pourrait nous éclairer sur la volonté de faire quelque chose de pérenne à cet endroit. Merci.

Sortie de M. Elio DI RUPO

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On a déjà demandé à plusieurs reprises et on n'a jamais eu de réponse, on aimerait bien que la Ville interroge la tutelle pour pouvoir faire une redevance qui soit différenciée selon que les maraîchers qui soient présents sur le marché vendent leur propre production ou non afin de favoriser évidemment les circuits courts, je pense que c'est une volonté partagée avec le Collège. Du temps de l'ancien Echevin des Finances, on nous avait dit qu'on demanderait à la tutelle mais je crois que cela n'a pas été fait, est-ce que ce serait possible d'envoyer un courrier à la tutelle pour voir dans quelle mesure, c'est possible, je pense que ce serait important pour nos marchés que les personnes qui y soient, soient de la région et vendent leur propre produit plutôt que des choses importées et cela ne grèverait pas le budget de la Ville, est-ce que c'est possible d'envoyer un courrier ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Deux éléments de réponse. Le premier par rapport à la halle d'Hyon, donc, cela vous a dit tout à l'heure, il y a un dossier qui est à l'instruction pour le moment à la Région Wallonne pour obtention des subsides. Quant à la question de Mme DE JAER, de mémoire mais je vais vérifier parce que cela date déjà d'il y a plus d'un an, nous avons fait la proposition à l'ensemble des producteurs locaux de pouvoir s'installer gratuitement sur les marchés. Ceux-ci, donc, malheureusement, c'est ce que j'ai dit d'ailleurs en commission vendredi, ont donné suite à notre proposition, préférant en dehors de ceux qui y sont actuellement, rester au niveau de leur ferme pour pouvoir assurer la vente de leur produit en direct mais je vais revérifier mes dires de manière plus précise dès demain. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il y a déjà pas mal de gens qui vont de leur propre production, vous avez demandé les producteurs locaux que de la Ville de Mons ou extérieur parce que je pense par exemple au cresson de fontaine, ce n'est quand même pas très loin, moi, j'envisage plutôt un rayon de 40 km autour de la Ville, des gens qui font vraiment leur production qui pourraient le faire, je pense qu'il y en a déjà sur le marché, je pense aux folies maraîchères notamment, donc, ces personnes-là paient une redevance classique, je trouverais logique qu'on les privilégie et donc, qu'on ait une redevance qui soit liée au fait qu'on vende sa propre production ou bien qu'on vende des produits importés mais en élargissant un peu, enfin, voilà, il y a quelques fermes mais ce n'est quand même pas à Mons qui a le plus de fermes, quoi.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Reste la question du contrôle mais nous retenons votre demande et votre proposition et nous y donnerons suite.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : On a déjà parlé sur plusieurs points, l'Echevin LAFOSSE et maintenant vous, concernant le marché couvert, moi, j'aimerais bien savoir, avoir des certitudes, vers quoi on se dirige, vers quelque chose de temporaire ou vraiment quelque chose de pérenne et quel est le lien qu'on peut encore faire avec l'ancien dossier, je me souviens qu'il était passé en majorité avec que le sport sans ballon sous ce fameux préau à Hyon, moi, c'est vraiment cela que je voudrais savoir, c'est vers quoi on se dirige concrètement quoi, en attendant les subsides de la Région Wallonne pour le sport sans ballon, les subsides pour le marché couvert, vers quoi, on va ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Il n'y a pas de subside pour le marché couvert. Le lieu est inoccupé depuis 10 ans et donc, on a demandé de pouvoir créer, effectivement, comme ce qui a été adopté en règlement ce soir, un marché sur le village et donc, bien entendu, pour favoriser les conditions de tenue de ce marché comme ce lieu existe était inoccupé, on va le réaliser à cet endroit-là, à la plus grande satisfaction et des maraîchers probablement et des clients futurs et le moment venu, cela fait 10 ans que c'est inoccupé, cela fait plusieurs années que la Ville a introduit une demande de subsides auprès de la Région via le service de Prévention, si ce dossier aboutit, nous nous adapterons le cas échéant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Compte tenu de la réponse de l'Echevin, cela veut dire que le dossier n'est pas pérenne en tant que tel, on essaye d'avoir un point juste pour l'occasion et remplir l'espace mais vous vous rappelez que nous avons comme volonté dans notre programme déjà aux communales de 2012, la création d'un marché couvert et donc, est-ce que si jamais nous devons changer la destination à Hyon, puisque cela n'a pas été présenté comme cela publiquement, publiquement, on avait le sentiment que c'était la création d'un marché couvert, est-ce dans ce cas alors, on cherche véritablement une solution, pour formuler la question autrement, est-ce qu'il y a la volonté d'avoir un marché couvert dans l'entité montoise et donc, on peut être rassuré sur le principe d'un marché couvert à Mons ou est-ce qu'il se peut que si jamais Hyon disparaît qu'il n'y ait plus du tout sur l'entité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, pouvez-vous rassurer M. le Conseiller parce que je le vois peu rassuré.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Oui M. le Bourgmestre. Pour répondre directement à la question de M. BOUCHEZ, en ce qui concerne le marché couvert, il en existe un, effectivement depuis maintenant un certain temps au niveau de la halle de l'IDEA, à la rue des Droits de l'Homme, c'est un marché qui est spécifiquement dédié aux produits BIO et circuits courts ce dont la Ville se réjouit. Pour ce qui concerne la volonté de créer un marché couvert permanent, j'attire simplement votre attention, il y a eu également un projet qui a fait l'objet de discussions en son temps avec un investisseur privé et qui a suscité énormément d'inquiétude auprès des maraîchers qui eux fréquentent les marchés hebdomadaires de la Ville et notamment celui du dimanche et celui du vendredi à Mons, donc, le projet n'a pas abouti mais ce qu'il faut simplement savoir c'est que celui-ci, si, il devait revenir sur la table à un moment donné, ce qui ne sera pas fait à l'initiative du Collège, susciterait pas mal d'inquiétudes non seulement chez les maraîchers mais aussi bien entendu chez les commerçants du centre-ville puisque cela créerait un nouveau pôle commercial potentiellement concurrentiel de commerce qui sont en général des commerces de proximité et que l'on doit choyer tout particulièrement en ces temps difficiles pour l'activité commerciale.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous êtes intervenu déjà à maintes reprises, une minute même pas, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Une seule fois sur le point 30, M. le Bourgmestre, je vous assure. Plusieurs choses, déjà une précision par rapport au marché couvert qui est au Manège de Sury, tout d'abord, c'est une initiative privée, premier aspect. Deuxième aspect, c'est dans un hall relais qui n'avait pas vocation à accueillir normalement un marché, c'est parce que faute de mieux, on remplit l'espace mais un hall relais n'a pas cette vocation-là au départ et je me souviens très bien des débats avec le Ministre PREVOT au Parlement sur cette question. Enfin, troisième aspect, cela veut donc dire que ce n'est pas véritablement un marché couvert qui est créé à Hyon, oui, c'est un marché avec un toit au-dessus mais le concept du marché couvert, c'est une délimitation propre et donc, oui, il y a un toit mais c'est juste un marché à Hyon qui trouve place à un endroit spécifique qui pour le moment n'est pas occupé, en soi, ce n'est pas grave mais cela veut juste dire que voilà, c'est un marché de plus dans notre entité, ce qui est positif, je vous ai lu sur votre volonté de redynamiser les marchés, nous partageons, en tout cas, cet objectif. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'êtes quand même pas contre l'initiative privée.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Au contraire M. le Bourgmestre et je sais que vous aussi vous y êtes favorable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'entendais que vous contestiez cette initiative.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je dis qu'il ne faut jamais s'attribuer le mérite d'un autre et cela, je sais que vous ne le faites pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah bon, bon d'accord, je commençais à être inquiet moi aussi, alors, comme je veux encore présider, je ne voudrais quand même pas que cela tourne en eau de boudin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de souci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je passe au vote.

ADOPTE à l'unanimité

Entrée de M. BONJEAN et de Mme DEFRISE

Sortie de M. LECOCQ = 41 présents

31^e Objet : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons soutenant la mise en place d'un cannabis social club. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Approuvé.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Dans mon ordre du jour, le point 31, c'est une motion mais je veux bien qu'on approuve ma motion sans débat.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'avais pas changé mes lunettes.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je suis ravi qu'on approuve sans débat.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Autant pour moi.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous êtes très bon avec moi, vraiment, vous êtes beaucoup trop bon. Je tiens à signaler que c'était celle sur le cannabis.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je m'en excuse pour des raisons médicales. M. BOUCHEZ, nous arrivons aux motions. La première concerne la mise en place d'un cannabis social club. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je suis sûr que vous n'étiez pas distrait mais c'est parce que vous partagez le même objectif que vous avez voulu que cela se passe sans débat et que c'est bien, je connais déjà alors votre position sur la question. M. Le Bourgmestre, je ne vais pas revenir sur le constat qui est bien connu concernant la consommation de cannabis, je

voudrais m'arrêter sur différents éléments législatifs et sur la situation qui est rencontrée concrètement dans la population et dans la société. Nous avons deux directives de politique criminelle datant de 2003 qui autorise, en tout cas, qui tolère, pour être tout à fait précis, qui tolère la consommation personnelle de cannabis ainsi que la détention jusqu'à 3 gr mais aussi la culture d'une plante pour sa consommation personnelle. Cette directive de politique criminelle, elle a été adoptée sous un grand ensemble, un Gouvernement dit arc-en-ciel à l'époque dans lequel ma formation politique et la vôtre étaient présentes, c'était un départ, une volonté d'ECOLO, d'aller vers plus de flexibilité dans cette législation et on se rend compte qu'il y a certainement une faille entre cette volonté politique et les faits, c'est que si on s'en tient à la directive criminelle pour toutes les personnes qui ne peuvent pas, qui ne savent pas pour diverses raisons parce qu'ils habitent chez des parents, parce qu'ils sont en appartement, parce qu'ils n'en ont pas l'occasion ou simplement parce que ce ne sont pas des consommateurs réguliers mais toutes les personnes qui ne détiennent pas une plante pour leur consommation personnelle, finalement, implicitement, n'ont d'autre choix que de se tourner vers des bandes mafieuses, des bandes criminelles, qui se manifestent via des petits dealers au coin de la rue et on en voit dans notre société, souvent des jeunes puisque si on reprend les statistiques, la question du cannabis ne touche que 3 % des belges, par contre, si vous montez dans une tranche d'âge allant jusque 34 ans, la proportion des individus ayant au moins fumés une fois du cannabis oscille entre 21 et 30 %, donc, à partir du moment où on est sur des chiffres aussi important avec une consommation régulière qui est près de 10 % des usagers, quand on est sur des chiffres aussi important, on ne peut pas dire que c'est un phénomène isolé que c'est la question d'une poignée d'individus isolés mais c'est véritablement une question politique dont nous devons nous emparer et pour laquelle nous ne devons pas faire preuve d'hypocrisie. Je parle d'hypocrisie par rapport au point que j'évoquais qui est celui finalement d'un trafic qui s'est développé à grandes échelles, il n'est pas compliqué dans nos rues mais Mons, n'est pas la seule ville, maintenant, effectivement, nous sommes une ville un peu spécifique puisque frontalière, ville étudiante et donc, il est vrai que dans certains quartiers ou lors de certaines occasions, il n'est vraiment pas difficile de trouver du cannabis ce qui est la première preuve de l'échec de la politique répressive en la matière parce que tout simplement, la police et la justice ne sont plus en mesure de poursuivre l'ensemble des délits qui seraient liés au cannabis sans oublier bien évidemment la tolérance dont je parlais initialement, donc, premier élément, nous avons une législation qui est peu suivie ou en tout cas, mal suivie. Il n'y a rien de pire dans un état de droit parce que quand vous avez une Loi et qu'elle n'est pas respectée, cela crée un sentiment de laxisme et donc, cela affaiblit la parole

publique et pour le reste, cela crée une inégalité entre les individus puisque l'on sait dans certains cas, il y a des poursuites, dans d'autres, il n'y en n'a pas et donc, cela procède à un certain flou dans la législation et dans le traitement légal, or, on le sait, au niveau pénal, il n'y a rien de pire que l'incertitude, c'est d'ailleurs, un élément qui est combattu dans les textes et les principes de politique pénale. Cela, c'est pour l'aspect faillite – je dirais - de la répression et ce qui doit nous intéresser aujourd'hui, c'est surtout une question de santé publique. La question de santé publique, c'est de se dire qu'effectivement, certains individus ont des consommations problématiques de cannabis. Ils ont des consommations excessives comme d'autres ont des consommations excessives d'alcool, comme d'autres ont des consommations excessives de tabac ou parfois effectivement, des drogues autres, je ne parlerais pas de drogue dure et de drogue douce puisque cette différence n'a pas beaucoup de sens, ce qui compte véritablement, ici dans ce débat, c'est la manière dont on consomme un produit et sa consommation a bien évidemment un impact sur la santé. Cette consommation abusive et excessive de drogues comme d'autres produits, nous en sommes conscients. Nous avons la volonté de lutter contre ces consommations excessives et lutter avec force mais ce dont je suis certain, c'est que le Code Pénal n'a jamais guéri personne. Je n'ai jamais vu quelqu'un dans un tribunal malade et en sortir guéri et donc, fort de cet élément, je considère que la réponse répressive particulièrement à l'égard de petits consommateurs personnels, n'a plus beaucoup de sens dans notre société telle que nous l'entendons à l'heure actuelle. Effectivement, la société adopte des législations selon un certain consensus social et le consensus social n'est peut-être pas encore une légalisation large, absolue, il y a des débats, il y a des points de vue qui doivent se faire entendre, c'est tout à fait respectable et donc, il est logique de tenir compte également de ces personnes, de ces revendications et donc, de continuer à mener une politique plus dure, en tout cas, pour certains types de produits. Moi, ici, ce que je vous invite à faire, ce n'est pas du tout de rentrer dans le débat traditionnel de ceux qui veulent, soit, totalement légaliser que ce soit le cannabis voire d'autres produits et ceux qui veulent la prohibition absolue. Je pense que ce débat est quasi insoluble parce que chacun campe sur ces positions et donc, en l'état actuel, on ne va pas le vider au Conseil Communal de la Ville de Mons. Par contre, un Conseil Communal peut déjà prendre une série d'initiatives ou du moins aider des initiatives privées en la matière compte tenu de l'état actuel de la législation et donc, la logique de ce texte est de dire, si nous avons une tolérance sur les consommations personnelles et bien nous ne pouvons pas considérer que ces consommations personnelles ne se font pas sans se procurer le produit d'une manière ou d'une autre et donc, plutôt que de dire et d'envoyer ce signal hypocrite, vous pouvez consommer à titre personnel mais la manière

dont vous vous procurez la marchandise ne me regarde pas et on sait très bien derrière « ne me regarde pas », ce qui se cache. Je l'ai dit tout à l'heure et je rappelle au passage parce que c'est quelque chose qui me tient particulièrement à cœur, que beaucoup de groupes criminels ou mafieux utilisent le trafic de drogue et là, il n'y a plus de distinction entre soi-disant drogue douce ou drogue dure pour financer d'autres activités bien plus graves comme le trafic d'êtres humains, le trafic d'armes ou des actes de terrorisme et donc, nous ne pouvons pas tolérer dans notre société finalement, d'envoyer, de tendre les bras à une série d'organisations de ce type. Pour répondre à cette problématique, une ONG européenne a déjà lancé le concept de cannabis social club il y a de nombreuses années. Ce concept consiste à confier une plante à un club, de payer une adhésion à ce club et c'est au sein du club que la plante sera cultivée et que l'individu pourra avoir la quantité de consommation qui reste dans les normes de tolérance pour la consommation personnelle. Cette façon de faire demeure légale sur de très nombreux aspects. Tout d'abord, il n'y a pas de paiement de la marchandise, vous venez avec une plante, on la cultive, vous avez adhéré à un club et vous payez uniquement les frais qui sont engagés. A partir de là, vous ne pouvez pas être poursuivi pour un trafic de drogue puisqu'il n'y a pas de commerce au sens strict, premier élément. Deuxième élément, il y a, en ce qui concerne ces cannabis social club, l'avantage aussi que la personne vient avec sa plante, donc, il n'y a pas non plus de problème au niveau légal de venir juste chercher du cannabis immédiatement à la source chez un revendeur ce qui est totalement interdit. Ce qui peut éventuellement poser problème et ce n'est pas éventuellement, c'est que les autres cannabis social club ont rencontré en Wallonie, c'est que la concentration de ces plantes au même endroit, peuvent au regard du droit pénal en l'état actuel, être considéré comme un trafic et à ce titre-là, faire l'objet de saisie, de poursuite, que ce soit des peines d'amendes voire des peines de prison et donc, compte tenu d'autres initiatives, qui elles fonctionnent avec succès à Anvers où là, nous avons un cannabis social club qui fonctionne, qui travaille en lien avec le Cabinet du Bourgmestre là-bas qui, remarque intéressante, a considéré que de par la présence du cannabis social club et de la collaboration entre les autorités et ce cannabis social club peut se permettre de mener une politique de tolérance zéro à l'égard des dealers et je vous y invite, M. le Bourgmestre, cela ne figure pas en tant que tel dans le texte et on pourra en débattre à d'autres occasions mais il est certain qu'à partir du moment où on met un cadre légal pour cette consommation personnelle, il n'y aura plus aucune raison, il n'y aura plus aucun motif pour ne pas poursuivre sans aucune tolérance, l'ensemble de ces trafics et de ces mafias qui s'enrichissent grâce à ce trafic de drogue et donc, en conséquence, M. le Bourgmestre, ce qui est demandé aujourd'hui, au Conseil Communal de la Ville de Mons,

c'est de prendre contact avec le parquet et la police pour pouvoir trouver un modus operandi au moins à titre de phase test, alors, je prends un autre exemple, c'est celui de la Ville de Liège qui avait testé tout autre chose, on parle d'une salle de shoot qui en termes légal, pose encore plus problème qui a permis finalement de mener une phase test et cette phase test a pu se faire sans poursuite en la matière. Deuxième élément, à partir du moment où le cadre légal est fixé et bien, c'est de pouvoir collaborer avec les initiateurs de ce cannabis social club pour trouver avec eux un local, un local qui selon cette proposition de motion que nous déposons, doit se trouver en dehors de l'intramuros et pour pouvoir mener également une collaboration, une régulation en la matière, l'idée, ici, n'est pas du tout d'avoir un jugement moral mais simplement d'être efficace et donc, effectivement, si des consommateurs ont des consommations excessives, problématiques pour eux et pour les autres, ils doivent être accompagnés de médecins, accompagnés d'assistants sociaux mais à l'heure actuelle, l'état de la législation et la manière dont on organise les choses au niveau public et bien amène finalement, à criminaliser ces personnes et les empêchent de faire appel à l'aide qui est parfois nécessaire. Deux derniers points, M. le Bourgmestre, dans cette motion, c'est établir un comité de pilotage justement avec les autorités judiciaires, policières, les équipes sociales, médicales mais aussi les instigateurs du cannabis social club pour assurer le suivi et voir dans quelle manière cette initiative peut à la fois réduire le trafic, amener à une consommation plus régulée et diminuer les troubles sociaux que l'on pourrait rencontrer à certains moments. Enfin, dernier élément qui vous est demandé, c'est celui relatif à la communication de cette action, on le sait, c'est un débat qui souffre de beaucoup de caricatures parfois dans l'opinion publique, d'une série d'à priori et donc, la pédagogie et l'explication, la communication est très importante en la matière et je pense que les moyens de communication de la Ville doivent pouvoir servir aussi à faire avancer certains débats de société, d'ailleurs, M. le Bourgmestre et je conclurais par-là, pour éventuellement les collègues qui seraient réticents, moi-même au départ, j'étais extrêmement sur une ligne dure de prohibition sur cette question, au contraire d'ailleurs de certains collègues, j'ai à côté de moi, Florent DUFRANE ou dans certaines jeunesses politiques, que ce soit celle de votre formation politique ou dans la mienne mais il y en a d'autres, chez ECOLO, en particulier où on a une ouverture plus grande sur ces questions mais quand vous rencontrez les médecins, quand vous rencontrez les acteurs sociaux, quand vous rencontrez les professionnels en la matière, tous considèrent que la répression n'est pas efficace, chiffres à l'appui avec une série de cas concrets et donc, même si ce n'est pas encore dans l'état d'esprit, même si ce n'est pas encore quelque chose qui est suffisamment répandu dans la population, je crois que notre devoir est aussi d'anticiper des débats et de donner des

directions même si cela ne recueille pas l'assentiment le plus large possible, c'est du moins avancer sur une proposition concrète qui ne change pas le cadre de la Loi parce qu'on pourrait être tenté de dire « militons à d'autres niveaux de pouvoir », nous, nous sommes tous ici, au niveau du Conseil Communal, on peut agir concrètement, ce qui n'empêche pas de militer ailleurs et en tout cas, compte tenu de notre capacité à agir tout de suite, ici et maintenant, faisons-le, cela n'empêche pas des débats politiques à d'autres niveaux mais en tout cas, cette seule réponse serait trop courte pour dire de traiter une question importante. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. Je dois vous dire que le Collège est au regret de vous indiquer qu'il demandera à sa majorité de voter « contre » votre motion malgré la défense que vous en avez faite et malgré le fait que nous partageons les objectifs et à titre personnel, je partage grandement les objectifs de faire sortir les consommateurs de cannabis des circuits criminels et c'est vrai et vous l'avez dit et j'ai bien entendu que vous allez vous battre dans d'autres milieux, en n'imposant pas de règles sur ce marché du cannabis, à part l'interdiction qui ne fonctionne pas, on a, en réalité, abandonné les consommateurs aux réseaux criminels avec des conséquences sanitaires désastreuses et c'est vrai, il est temps que l'Etat, selon moi, régule tant la production que la vente de cannabis dans l'ensemble du pays. Votre proposition, elle n'est toutefois pas acceptable pour le Collège car en effet, vous proposez notamment de subordonner la collaboration avec les initiateurs du cannabis social club à un cadre légal et donc, à une Loi qui serait fixée, vous parlez de cadre légal, vous parlez de travailler légalement après un contact avec le parquet et la police, pas besoin de vous dire, surtout vous, qui êtes du métier, que ni le parquet, ni la police, ni ce Conseil Communal ne peut fixer un cadre légal et seul le législateur peut le faire, je l'évoquerai à la fin de mon intervention. En revanche, je dois vous dire qu'en ma qualité de Bourgmestre et laissant à chacun d'entre vous la liberté de conscience sur ce sujet, en ma qualité de Bourgmestre, j'entends répondre favorablement aux initiateurs du cannabis social club et je prendrai d'ailleurs une initiative. Les cannabis social club sont nés comme vous l'avez indiqué de la volonté d'usagers de cannabis de ne plus dépendre de réseaux de production criminelle et de s'assurer de la qualité sanitaire du produit qu'ils consomment. Ils ne veulent plus financer ces réseaux, ils ne veulent plus côtoyer ces réseaux et ils veulent connaître ce qu'ils consomment. Est-ce qu'un consommateur d'alcool pourrait admettre de ne pas savoir s'il boit une bière ou de l'éther. Ces clubs sont présents, vous l'avez indiqué, un peu partout et notamment, un peu partout dans le monde et en Belgique, c'est vrai qu'il existe plusieurs cannabis social club dont Trekt Uw Plant, Mambo Social Club et je pense que c'est le premier dont vous avez fait référence et ces clubs en Wallonie, on me dit, auraient des

difficultés avec la justice. Les fondateurs de ces clubs belges se seraient basés sur une interprétation que vous connaissez bien de la directive commune de la Ministre de la Justice et du Collège des Procureurs Généraux de 2005 relative et je cite « la constatation, l'enregistrement et la poursuite des infractions en matière de détention du cannabis » et ce texte comme vous l'avez rappelé, fixe la quantité de cannabis relevant d'une consommation personnelle à 3 gr de cannabis ou une plante cultivée. Précise aussi, en outre, que la constatation d'une possession de moins de 3 gr ou d'une plante cultivée en l'absence de circonstance aggravante ou de troubles à l'ordre public donnera lieu à un PV simplifié et ce PV sera enregistré électroniquement au service de police mais ne seront pas enregistrés dans le casier judiciaire. On me dit d'ailleurs que cette tolérance et je dois le vérifier aurait été enlevée d'une manière dont on n'a pas encore pris bien conscience ou connaissance par une circulaire qui porterait le numéro 15/2015 et on va examiner la situation. Ainsi, donc, certains, interpréteraient la directive comme une autorisation de posséder une plante de cannabis s'ils ne commentent pas de circonstance aggravante et n'occasionnent pas de trouble à l'ordre public. Ce n'est malheureusement pas l'avis de la plupart des parquets et les membres et gérants de ces clubs s'exposent, donc, à des poursuites judiciaires. Par ailleurs, si la Ville de Mons favorisait la création d'un cannabis social club comme vous l'indiquez en fournissant un local, les membres du Collège ou même de ce Conseil, si c'était une décision du Conseil Communal, s'exposeraient aux peines prévues à l'article 2 bis de la Loi de 1921, c'est-à-dire, je vous le rappelle, 3 mois à 5 ans de prison et de 25 à 25.000 euros d'amendes avec la circonstance aggravante qu'il s'agit d'un pouvoir public. Nonobstant toutes ces considérations, comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, je me propose de prendre une initiative en ma qualité de Bourgmestre en soutenant la création d'un cannabis social club à Mons. Je veux que la Ville de Mons puisse accueillir le premier cannabis social club respectant le droit belge et international. En effet, tant la Loi de 1921 qui est relative aux stupéfiants, que les conventions uniques de l'ONU de 1961 et 1971 sur les stupéfiants et substances psychotropes, permettent des expériences médicales et scientifiques requérant l'usage d'un stupéfiant. L'expérience doit également répondre à la Loi de Mai 2004 relative aux expérimentations sur les personnes humaines, c'est-à-dire obtenir l'accord d'un comité d'éthique et de la Ministre de la Santé. L'objet de l'étude, l'idée, c'est de faire en sorte qu'il y ait une étude de la création d'un cannabis social club qui se verrait vérifier son impact comme vous l'avez indiqué sur l'assèchement du réseau criminel et en termes de qualité sanitaire du produit et il s'agirait donc, de tester les effets d'une réglementation du cannabis selon le fonctionnement des cannabis social club. Les hypothèses suivantes seraient donc, attestées.

Est-ce que les cannabis club protègent les mineurs d'acheter du cannabis ? Est-ce que ces clubs empêchent le tourisme de consommation ? Est-ce qu'il permet de limiter la quantité de cannabis consommé par ces membres et diminuer ainsi le nombre de consommateurs problématiques ? Est-ce que les clubs permettent d'encourager les consommateurs problématiques à faire la demande d'un accompagnement spécialisé ? Est-ce que ces clubs permettraient la création d'emplois ? Est-ce que cela impacterait le deal de rue ? Et est-ce qu'il diminuerait les délits commis pour acheter du cannabis ? Voilà quelques questions. Ce que je propose, c'est de prendre contact avec l'Université de Gand afin de mettre en place un protocole de recherche, j'ai indiqué quelques questions mais ce seront les scientifiques qui élaboreront les questions à poser. L'Université de Gand, c'est connu, s'est spécialisée dans les études sur la réglementation du cannabis et sur les cannabis social club. Le Professeur Tom DECORTE d'ailleurs vient de publier un ouvrage sur la possibilité de réglementer le marché du cannabis en Belgique, je ne sais pas s'il est ici, en tout cas, on le lui dira, je le remercie de m'avoir adressé son travail que j'ai commencé à lire. On pourrait aussi bien sûr faire appel à Gembloux, à l'ULG, à la Faculté de GEMBLoux, au Gembloux Agro Biotech qui pourrait être associée pour l'étude relative au contrôle de la qualité et pourrait travailler sur les bonnes pratiques de fabrication. On demanderait l'accord du comité d'éthique d'Ambroise Paré. On demandera l'accord de la Ministre de la Santé, compte tenu de vos relations particulières et privilégiées, je ne doute pas que nous l'obtiendrons. Nous créerons un partenariat avec les membres du cannabis social club montois et on mettra en place, bien sûr le protocole de recherche pour une durée déterminée et un moment donné, il faudra donner un délai car la Loi nous impose de donner un délai et de terminer et de conclure à un certain moment. Donc, je pense qu'il est important de noter que cette étude ne peut se dérouler d'une manière permanente et sans limite de temps. Il ne serait pas nécessaire d'investir dans une structure ou du matériel. L'étude consisterait à l'observation, à l'évaluation d'un phénomène autofinancé sous la forme d'association sans but lucratif, les affiliés du cannabis social club financeraient eux-mêmes le coût de la production, du stockage et des moyens humains pour assurer la gestion de l'association, un local pourrait être prêté aux membres. L'Université de Gand et éventuellement l'Université de Gembloux assureraient la partie scientifique du projet : création du protocole, analyse des données, rédaction d'un article scientifique et alors, on n'y associerait notre équipe du Service de Prévention, de l'Espace Synapse qui se chargerait du suivi au quotidien : participation aux réunions, contrôle, observation, récolte des données et cette collaboration avec l'Espace Synapse permettrait d'ailleurs un lien beaucoup plus affirmé avec les participants au cannabis social club que nous pourrions observer. Voilà, mes chers

collègues, c'est vrai et j'ai une citation qui devrait vous faire plaisir puisqu'elle vient de Karl Marx « Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre » et la prohibition de l'alcool a été pour le moins un échec et comme vous l'avez indiqué, la prohibition du cannabis est pour moi tout autant. Avec la prohibition du cannabis, nous voulions moins de consommateurs, des risques sanitaires réduits, enfin, avec la prohibition, nous voulions, les auteurs de la prohibition et la disparition des réseaux criminels, le résultat, on n'a jamais eu autant de consommateurs, les risques sanitaires se sont fortement accrus et les réseaux criminels se financent massivement sur ce marché. Trois objectifs, trois échecs, alors, à son humble niveau, la proposition que je présente veut apporter sa pierre à ce changement de paradigme que la dure réalité des faits nous impose. Par ailleurs, M. le Conseiller et vous m'interpellez souvent parce que j'aurais d'autres casquettes, ce qui est vrai, par ailleurs, permettez-moi de vous indiquer que je déposerai dans tous les prochains jours une proposition de Loi cadre instaurant un marché réglementé du cannabis en Belgique. Que cette proposition de Loi permettra notamment à l'Etat de réguler la production et la distribution de cannabis dans le cadre des cannabis social club qui devront obtenir de la part de l'autorité, un agrément et cet agrément garantira la protection des consommateurs et permettra à l'Etat de contrôler étroitement leur activité et les cannabis social club auront aussi pour vocation de constituer un lieu privilégié pour les associations actives dans le domaine de la prévention et de la réduction des risques. Enfin, les rentrées fiscales que généreront les cannabis social club devront prioritairement être attribuées aux associations et institutions spécialisées dans les assuétudes ainsi qu'à la politique de prévention et de réduction des risques. Voilà, comme je vous ai entendu, je ne doute pas que des Parlementaires MR vont s'associer, je signerai le projet de Loi avec Mme ONKELINX et M. Louis DEMEYER, Bourgmestre de Liège, nous soumettrons à vos collègues et je sais que vous êtes Délégué Général au MR et donc, que votre influence doit être déterminante pour qu'il puisse cosigner ce projet de Loi dans les prochains jours et nous pourrons ainsi non seulement entamer comme je m'y suis engagé à Mons mais aussi avancer sur ce terrain au niveau national. Bien. Je m'excuse de vous dire cela même si cela me fait plaisir, je suis obligé de garder le calme dans l'Assemblée. Voilà. Oui, je vous cède la parole et puis à M. ANDRE.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je ne vais pas polémiquer, néanmoins, je veux quand même lire l'article 1^{er} de la motion qui n'était pas ce que vous indiquez parce que vous l'avez rappelé, c'est quand même un peu mon métier et je sais très bien qu'on ne peut pas modifier une Loi au niveau communal et donc, l'article 1^{er} était « de prendre contact avec le parquet et la police afin d'établir dans quelles mesures un

cannabis social club à Mons peut voir le jour légalement en intégrant ou non une tolérance afin de faire perdurer l'initiative dans une période significative en phase test » et donc, il n'était pas du tout et je pense que le rejet pur et simple est un peu dommage mais cela n'est pas grave puisque nous sommes d'accord sur les objectifs et la finalité et que la proposition intègre une série d'éléments supplémentaires, nous allons bien évidemment nous y joindre mais encore une fois je pense que l'on pouvait partir du texte qui a été déposé éventuellement l'amender si nécessaire et le voter dès aujourd'hui. Néanmoins Monsieur le Bourgmestre, par rapport à tout ce que vous avez indiqué, quelques demandes. La première, puisque la question est large et nous réunit sur une série de questions, je souhaiterais que nous puissions continuer le travail dans un groupe de travail commun et de ne pas uniquement piloter la question depuis votre cabinet, je pense que cela mérite d'être large parce que, si Mons réussit dans cette initiative, si Mons arrive à convaincre, à faire la promotion d'une telle pratique, cela aura bien évidemment des conséquences et des incidences bien au-delà, et donc je crois que l'on doit, pour ce dossier, un dossier de société, un dossier important qui relève aussi de l'éthique et des convictions personnelles de chacun, pouvoir avancer au-delà, encore une fois des formations et des clivages traditionnels. Vous avez indiqué travailler avec l'Université de Gand, je vous suggère peut-être de voir si une des deux universités montoises ne seraient pas prêtes à accompagner le projet alors peut-être qu'elle a effectivement une expertise de départ plus faible, mais cela permettrait justement d'avoir un rattrapage en la matière et donc de travailler aussi avec des acteurs locaux sur la question dans le cas où on aurait une initiative qui perdure. Alors en ce qui concerne les questions de propositions de loi, je vais être très clair avec vous, vous savez que je n'ai pas deux positions, de toute façon, ma position est connue publiquement, et donc, nous travaillerons dans cette direction, néanmoins je trouve qu'il est aussi intelligent en politique de convaincre à travers des faits et c'est pour ça que l'idée est que l'initiative montoise puisse servir d'initiatives aux autres, raison pour laquelle également à Liège les salles de choute, enfin la salle de choute à vocation a influencé des législations à d'autres niveaux, et bien ici c'est l'idée de mettre sur pied directement une initiative pour pouvoir aller justement, fort de ces résultats, devant une assemblée. Ce que je crains à l'heure actuelle, c'est que déposer un texte tout de suite alors qu'il n'y a pas de fait, alors qu'il n'y a pas d'initiative, bien sûr il y a des études, nous les partageons, nous partageons ses constats, mais vous ne pouvez pas nier non plus en faisant de la politique qu'il y a toute une série de personnes qui ont encore des blocages, des à priori qui relèvent parfois de considérations morales, culturelles, de l'éducation, parfois d'à priori, et que donc le meilleur moyen de convaincre les personnes, plutôt que d'imposer un débat, où les clivages vont à nouveau se

reposer dans les caricatures traditionnelles, et donc, le débat va aboutir à l'échec, je trouvais qu'il est plus intelligent et raisonnable de passer par la pratique et sur la base des résultats pratiques, dans une ville wallonne, et bien, de pouvoir porter ces résultats à un autre niveau de pouvoir, je n'ai aucun conseil de toute façon à donner à votre action parlementaire que vous menez comme vous l'entendez, mais en tous les cas, je pense qu'il serait de bon ton d'attendre des résultats concrets, mais par contre d'accélérer la donne en matière montoise ; d'ailleurs ce que vous allez faire, négocier cette tolérance avec les autorités criminelles... pardon, les autorités judiciaires, drôle de lapsus, mais parfois une répression trop forte peut être criminelle dans certains cas, en tous les cas, c'est exactement ce qui était préconisé ici puisque la négociation d'une tolérance relève bien évidemment d'une politique criminelle de faire le choix de ne pas poursuivre puisqu'on le sait les parquets restent en la matière, ont en tous cas, une marge de manœuvre en ce qui concerne les poursuites. Pour conclure, Monsieur le Bourgmestre, et selon la tradition de ma formation politique de respecter les choix éthiques de chacun, je vous demanderais un vote individuel pour que chacun puisse exprimer sa position en dehors de toute considération de formation politique. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Voilà, moi je vais certainement être moins populaire que vous précédemment, et donc comme Monsieur BOUCHEZ le faisait remarquer, c'est un dossier éthique et de conviction. En tant que père de famille, et professionnel de l'enseignement, je suis un peu effaré de voir cette motion déposée en sachant qu'elle est dans l'illégalité la plus totale pour le moment ; je trouve que mettre en place ce genre de projet c'est donner un signal à toute une série de personnes qui actuellement ne consomment pas comme quoi maintenant cela devient possible et normal de consommer ; je trouve que le nom qui n'a pas été inventé ici à Mons mais je trouve que le nom a été très bien choisi, il est très commercial et marketing, je trouve cela tendance de dire que je vais au Cannabis Social Club, je trouve que cela sonne bien, je suis aussi surpris que Monsieur BOUCHEZ dépose cette motion, d'autres parties l'auraient déposé cela m'aurait un peu moins choqué mais cela me choque d'autant plus que Monsieur BOUCHEZ est régulièrement très à cheval sur tout ce qui est législatif, sur tout ce qui est légal, et donc, ici, il vient déposer une motion où il nous encouragerait en fait à rentrer, à faire un acte illégal, à proposer un acte illégal, ce n'est pas moi qui le dit, Christian HENRI, Procureur du Roi de Mons a déjà répondu à Monsieur BOUCHEZ dans la presse puisque c'est déjà quelque chose qui est déjà sorti depuis longtemps ; et alors une dernière chose que Monsieur BOUCHEZ a dit aujourd'hui et qui me choque un petit peu, c'est, en fait, il fait sous-entendre que la Police est tolérance parce qu'il n'y a pas de Cannabis Social Club,

je suis curieux de savoir ce que la Police en pense, elle est tolérante parce qu'il n'y a pas de Cannabis Social Club mais quand il y aura un Cannabis Social Club elle sera plus tolérante, on est quand même de toute façon dans des limites de consommations, et donc, il y a certains consommateurs qui ne pourront se satisfaire de ces limites-là, et donc, il y aura toujours un marché noir, et si c'est pour envisager de légaliser la distribution de Cannabis, alors je ne vois pas très bien pourquoi on devrait passer par des Cannabis Social Club et pourquoi on ne pourrait pas passer par le réseau des officines de pharmacies qui existent et qui permettrait d'avoir un contrôle sur les consommateurs ; et alors dernier petit point, et bien ça, on fera appel à la police pour savoir comment elle va s'y prendre, il va falloir quand même vachement sécuriser les lieux, parce que quand on voit qu'il y a des night-shops qui se font cambrioler pour des bouteilles d'alcool, je n'ose imaginer ce que cela peut donner comme tendance en étant très proche de la frontière, enfin voilà, je suis heureux que Monsieur BOUCHEZ propose un vote individuel, cela permettra à chacun de s'exprimer dans le respect de ses convictions, et voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, on va commencer par Madame DE JAER et puis on va revenir progressivement vers nous.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : et donc pour plagier un peu ce qu'a dit mon collègue Yves André, en tant que mère de famille, puisqu'il y a un point où on doit parler de ses enfants, je suis pour un Cannabis Social Club à Mons, comme ça voilà, la famille ce n'est pas que la CDH nous avons tous une famille, cela ne nous empêche pas de défendre des positions progressistes. Je suis assez ravie ce soir de voir que des personnes qui nous ont toujours pris pour des fous, et je me rappelle de débats assez virulents avec Monsieur BOUCHEZ quand nous étions encore jeunes à la plateforme citoyenne sur le sujet, nous rejoignent enfin, et je ne suis évidemment pas déçue de l'intervention du CDH qui est un peu digne de ce qu'avait dit Madame Catherine FONCK à l'époque où justement on voulait mettre des salles de choute à Liège, où elle avait traité tout le monde de fou et de dingue. C'est un peu dommage qu'ici le débat ne porte pas vraiment sur le fond, on est plus ici dans comment on va instrumentaliser Mons, par rapport à des politiques qui sont hautement importantes, et donc, je voudrais dire à Monsieur DI RUPO ne déposez pas une proposition de loi, Madame GERKENS, Députée Ecolo l'a déjà fait, co-signez-là, vous demandez aux députés MR de co-signer cette proposition-là, je vous renvoie l'appareil, co-signez la proposition de Madame GERKENS si vous voulez je vous l'envoie ce soir, ne réinventons pas la roue et avançons Monsieur le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous la compléterons, nous sommes sur la même longueur d'onde, c'est ça qui est formidable.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est cela, je pense que cela ne sert à rien d'essayer de savoir qui a tiré le premier mais plutôt de réellement avancer, je pense qu'on est là enfin avec une société qui commence seulement à avancer sur cette question, on avait un peu pu le faire au moment de l'arc en ciel mais ça avait été freiné par certains partenaires de la majorité à l'époque puisqu'Ecolo voulait aller beaucoup plus loin que cette dépénalisation. Ici Madame GERKENS a fait une proposition de loi, inspirons-en nous, et évidemment soutenons les initiatives locales de Cannabis Social Club et surtout arrêtons de diaboliser le cannabis comme s'il était plus dangereux que l'alcool et s'il vous plaît, n'en venons pas à « pour nos enfants ». Merci

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, alors, j'ai vu des doigts se lever... allez-y

M. Lionel BONJEAN, Conseiller: Merci Monsieur le Bourgmestre. Je ne reviendrai pas sur la position de Monsieur ANDRE que je trouve personnellement rétrograde, mais que je respecte parce que c'est son droit le plus strict de penser de la sorte, en tant que parents aussi, je serais plutôt de la position de Madame DE JAER, mais ça chacun ses convictions. Une petite question et une remarque. La première question c'est que vous avez expliqué que le collègue rejetait la motion de Monsieur BOUCHEZ, et j'entends le Chef de Groupe, avec une position quelque peu différente, dont je m'étonne, est-ce réellement le Collège ou l'un des groupes du Collège qui rejette la motion, enfin je suis un peu perdu quand j'entends la sortie du Chef de Groupe du CDH mais j'ai déjà eu l'occasion d'ironiser à plusieurs reprises sur le combat entre les saintes écritures et la Charte de Quaregnon. Vous avez dit que vous allez prendre personnellement avec une autre casquette celle de parlementaire, une proposition de loi, j'entends que vous êtes ouvert également à la position de Madame GERKENS que vous avez déjà, et vous allez la compléter si j'ai bien compris, que vous sollicitiez de Monsieur Bouchez de se faire le relais auprès du MR pour avancer, et je suis le premier à en être heureux parce que ce n'est pas à vous que je dois rappeler que les grands sujets de société comme l'avortement et autre, au risque peut-être de faire criser mon collègue du CDH, vu que l'avortement et autres ont été portés par des esprits éclairés dans les différentes familles politiques démocratiques. Cependant ce que je regrette c'est un peu la forme. Autant fédérale, vous appelez de vos vœux que des parlementaires d'autres familles politiques et même du MR vous rejoignent, et ici, dès qu'il y a une motion, vous parlez de porter vous, seul, ou en tout cas avec votre famille politique ici sur Mons ce projet...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non non non pas ma famille politique, moi-même.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Et sans nous associer alors que tant Ecolos que nous-mêmes, les autres, je ne me permettrai pas, il ne se sont pas encore exprimés, sommes demandeurs de travailler sur ce dossier, au-delà, comme a dit mon Chef de Groupe de toute considération politique, donc je suis un peu déçu de l'idée au fédéral que j'admire, et de la position sur Mons, j'ai l'impression que là il y a plutôt un autre racisme.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, je vais prendre note d'ailleurs durablement que ce n'est pas, il n'y a pas d'attitude et jamais d'attitude politique. Allez, merci beaucoup. Je vous en prie Monsieur DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Rapidement, vous avez évoqué beaucoup le patient mais parler de consommateur plutôt que de patients, car cela voudrait dire que l'être humain qui consomme du cannabis est un malade à soigner. Non, c'est une personne qui peut être responsable en buvant un verre d'alcool et en fumant pourquoi pas un petit joint de temps en temps. Au niveau des études, les études elles sont tout à fait nombreuses au niveau européen et mondial. Je ne pense pas qu'il faille en faire davantage, des études on en a, de quoi objectiver la chose très très sérieusement, et alors, juste pour parler du Colorado deux secondes, vous savez, les rentrées fiscales que l'Etat du Colorado a pu connaître lors de la légalisation du Cannabis, cela peut peut-être aussi donner une petite idée dans votre proposition de loi et pourquoi pas, faire des rentrées fiscales aussi au niveau des communes, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, attendez parce qu'il y a encore d'autres membres... oui je vous en prie, qui souhaite parler ? Ah pardon, oui bien sûr...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui simplement... Lors du débat il y a eu un article dans le journal Le Soir qui ne peut pas être taxé de réactionnaire ou de conservatisme, et je vous lis simplement l'article qui a été publié le 17 avril. « Paul Verbang, Directeur de l'Institut de Psychiatrie et de Psychologie du CHU Brugmann. Le consommateur chronique voit son espérance de vie amputée de 20 ans. 20 ans hein ! Le cannabis n'est pas un produit sûr et crée des problèmes chez au moins la moitié des consommateurs ». Bon ce n'est pas moi qui ai fumé, c'est ce qu'il a dit. Bon. Par ailleurs, et là je vais vous le dire, à forte dose, et là j'ai cru reconnaître un membre de cette assemblée. Quand j'ai lu cela j'ai dit ce n'est pas possible, c'est le portrait-robot d'un des hommes, un homme qui n'a pas la notion du temps et qui prend en otage notre conseil communal. Perte de la notion du temps. « Perte de la notion du temps, deuxièmement, comportement et état schizophrénique ». Pendant deux ans nous avons eu un discours, un comportement schizophrénique et à trois : trouble de la mémoire. Ici, au

sein de cette assemblée, on ne savait pas qu'en 2014 et 2015 le MR était dans la majorité. Quand je vois les effets du cannabis chez certains, je me dis attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Dernière intervention parce que je pense que nous avons suffisamment débattu, mais allez-y.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je laisse les membres de votre groupe s'extasier des propos ridicules qui viennent d'être tenus, et d'ailleurs, je vais vous dire, Monsieur HAMBYE, si c'est la seule réponse que vous avez à porter à un débat de société, ça montre votre niveau de médiocrité et je vous le dis, je ne vais pas descendre à votre niveau de médiocrité et je bois certainement moins d'alcool que vous, je ne consomme jamais d'alcool, jamais de cannabis, donc ce n'est pas quelqu'un qui est concerné par la question qui vous parle, ce qui me donne peut-être d'autant plus de légitimité, mais puisque vous évoquez l'article du Soir, vous avez oublié de lire le titre de cet article, comme c'est dommage. Le titre, c'est « Un Cannabis Social Club est une bonne idée en soi ». Le secteur défense et regroupement, les politiques sont divisées. Et à l'intérieur, on interroge toute une série de médecins, et la conclusion du journaliste, ce n'est pas moi qui l'a faite, c'est que, de manière générale, les médecins considèrent que, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, cela ne vient pas de moi, que, ce qui est important dans cette culture contrôlée et la mise en commun, c'est d'éviter les effets néfastes. Et donc, les médecins, les professionnels, sont tous d'accord sur le fait que ce serait bénéfique pour notre société. Mais par contre, vous préférez ce soir jouer un jeu politicien, vous préférez jouer un jeu politicien sur des questions de société qui sont importantes, je trouve que le débat avait une bonne tenue jusqu'à présent, je peux comprendre que vous soyez mal à l'aise, je peux comprendre d'ailleurs que ce soit embêtant pour votre nouveau partenaire, mais cela c'est toujours le risque, quand on se lie avec des conservateurs, il faut après en assumer toutes les conséquences, mais néanmoins, Monsieur HAMBYE, même chose pour Monsieur ANDRE, j'aurais aimé entendre des arguments de fond, j'aurais aimé entendre des études médicales, j'aurais aimé entendre des propos du Parquet ou de la Police qui nous explique que ce qu'il font est tellement utile, d'arrêter des délinquants, d'arrêter des dealers pour qu'ils prennent quelques peines de temps en temps de travail, une peine d'amendes, parfois on les relâche, parce qu'on n'a pas le temps de faire le PV ou il y a des problèmes de procédure ; si cela a vraiment du sens à mobiliser des moyens publics pour mener une action répressive qui de toute façon est un échec total. Alors j'ai aussi vu, Monsieur ANDRE est quand même plus fin que Monsieur HAMBYE, ça c'est une différence entre DUPOND et DUPONT, c'est qu'on en a un qui a eu un argument un peu plus malin, c'est-à-dire qu'il a voulu nous mettre en difficulté, nous Mouvement Réformateur, par rapport

à la Police, et donc, il envoie ce signal en disant est-ce que cela veut dire que le MR dit que la Police est tolérante. Excusez-moi de vous le dire, mais promenez-vous avec moi dans la rue de la Clef un vendredi soir, par exemple, et dites-moi si vous êtes capable de faire 10 mètres sans avoir l'occasion de tomber sur du cannabis d'une manière ou d'une autre. Sans sentir cette odeur si spécifique. Et les policiers, Monsieur ANDRE, moi je vais vous dire, ils ont autre chose à faire, surtout quand il n'y a plus que deux patrouilles par week-end, que d'aller contrôler des gens qui passent leur soirée, là à la rue de la Clef, au Marché aux Herbes, qui ne posent de problème à personne, et bien pendant que vous mettez des policiers pour aller réprimer quelque chose pour lesquelles les parquets et la justice ne savent pas suivre, et bien, pendant ce temps-là ils ne s'occupent pas de vrais faits de délinquance, un peu partout sur notre territoire, et donc, vous contribuez à ce que le manque de moyens dans la police se fasse encore plus ressentir parce que vous les empêchez de se concentrer sur leurs missions de base. Pour le reste, vous pouvez répondre à ce que vous voulez, moi il y a quand même une différence, c'est que ... Je ne m'énerve pas mais je n'aime pas quand on est... Monsieur ANDRE je ne vous ai pas interrompu pourtant je peux vous dire que cela a été douloureux de vous écouter, ça je peux vous dire, cela a été douloureux, mais pourtant je vous ai écouté, et moi je ne vous ai pas insulté, dans le cas de votre collègue, il y a quand même une grande différence. Alors moi je veux rester uniquement sur le fond du débat, et vous demander, Monsieur le Bourgmestre, et vous réitérer ma demande, de la mise sur pied d'un groupe de travail pour que nous puissions rester en lien sur l'évolution du dossier sur les difficultés qui vont se poser, sur les avantages qui vont pouvoir en découler, pour que justement cette assemblée ne donne pas lieu à des débats politiques sur cette question de société, mais qu'on puisse au contraire avancer sur des éléments objectifs concrets, indépendamment de nos couleurs politiques et de nos formations politiques, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je réitère ma demande d'un vote individuel parce qu'il ne faut pas entraîner des individus dans un choix qui ne serait pas le leur. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, je voudrais bien maintenant clôturer, je m'excuse vraiment mais je trouve que ... mais vraiment quelques secondes chacun... je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : ce que je voulais simplement dire, c'est que le sujet de la consommation du cannabis aujourd'hui, c'est un véritable problème de société, moi, je ne crois pas que c'est un problème de gauche, droite ou un problème progressiste conservateur ou un problème de religion ou du monde laïque, monde religieux, je ne crois pas. Ce problème, il existe, il faut essayer de trouver la meilleure façon de pouvoir le résoudre, les législations sont faites justement lorsqu'il y a des problèmes et essayer de

trouver à travers des législations la manière dont on peut résoudre ces problèmes. C'est pour cela que, ce que je regretterais le plus, c'est que la proposition qui est faite par mon chef de groupe, c'est essayer de créer un groupe ou une commission, je ne veux pas du tout être candidat à cette commission, puis se rassembler en fonction de la proposition faite par le Bourgmestre et en fonction de la proposition faite par Georges-Louis Bouchez, pour pouvoir vraiment progresser. Si ici nous faisons un vote majorité-opposition, cela serait la pire des choses, je trouve que le sujet est trop sérieux pour tomber dans ce piège habituel, alors en plus, considérer comme j'ai entendu jusqu'à présent que l'un fait un rappel à une proposition de loi déposée au Parlement, l'autre dit qu'il va déposer aussi une proposition de loi au Parlement, je trouve que là nous ne sommes pas le Parlement, essayons d'abord de créer quelque chose à notre niveau, et si cela réussit, cela permettra peut-être d'inspirer quelque chose de plus consensuel à un niveau supérieur au niveau du Parlement. C'est cela que je voulais dire, et je regrette ce que je viens d'entendre ici sur ma gauche, là je crois que vraiment, et en même temps je suis un peu issu de ce monde et c'était mon ancien parti, je regrette franchement, il ne faut pas avoir peur, il faut dépasser ses réactions un peu de premier degré, de simple clivage, les problèmes sont plus sérieux pour s'arrêter uniquement aux réflexions que vous avez faites. Il est évident que si l'on fait un groupe de travail et si on fait une réunion de l'ensemble des deux, donc aussi bien de Georges-Louis Bouchez et de ce que propose Monsieur le Bourgmestre, c'est pour essayer de trouver des propositions qui puissent par après devenir des jurisprudences et qui par après puissent devenir des législations, c'est de cette manière qu'on peut faire évoluer la société, sinon, il y aura toujours des blocages et des oppositions, et à un moment donné, on ne s'en sortira plus. Voilà ce que je souhaite. Merci M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment, alors oui...

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : oui Monsieur le Bourgmestre, très rapidement, effectivement nous ne sommes pas à la chambre ni dans un autre parlement, mais j'ai travaillé sur le sujet depuis de nombreuses années et aujourd'hui je suis très heureux de me retrouver ici au Conseil Communal pour lancer peut-être la première pierre dans la marre et qui à mon avis fera de nombreuses retombées. Je suis très fier parce que, en tant que jeune père de famille, je serais très heureux dans une quinzaine d'années, quand mon fils, dans une vie libre, si jamais il lui vient à l'idée d'essayer de fumer un joint, il ne devra pas prendre contact avec des mafieux, il pourra avoir un produit de qualité qui ne ruinera pas sa santé, donc, Monsieur le Bourgmestre, je réitère, je suis très fier de voter la motion qui sera votée quelle que soit l'origine du parti de cette motion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien, je vais conclure dans un instant. Quelqu'un souhaitait prendre la parole ? Non ? Je répète encore une fois que nous voterons, je demande à la majorité de voter contre, j'ai expliqué suffisamment, dans l'article 2 il est d'ailleurs indiqué dès que le cadre légal est fixé etc etc, non, je prendrai une initiative comme je m'y suis engagé publiquement en tant que Bourgmestre et je verrai bien sûr chemin faisant qui et comment je dois associer à la démarche, je vais d'abord prendre contact avec les professeurs d'université que j'ai évoqué. Moyennant tout ça, on va passer alors au vote qui est un vote individuel, donc, la prise en considération ça j'imagine, après ce débat, c'est largement pris en considération ; alors pour ou contre la motion telle qu'elle est rédigée.

L'Assemblée passe au vote

M. MARTIN : NON – Mme MOUCHERON: NON – Mme HOUDART: NON - M. SAKAS : NON – M. LAFOSSE : NON - M. DARVILLE: NON - Mme OUALI : NON – M. BARVAIS : NON – M. DUPONT : NON - M. TONDREAU: OUI - Mme KAPOMPOLE : NON - M. ROSSI: NON – M. MANDERLIER: NON - M. X. DUPONT: NON - Mme NAHIME: NON – M. G. HAMBYE : NON – M. JACQUEMIN: OUI - Mme BRICHAUX : NON - Mme JOB: NON - Mme BOUROUBA: NON - Mme WAELPUT: NON – M. BOUCHEZ : OUI - M. POURTOIS : NON – M. KAYEMBE KALUNGA: NON - M. MELIS: NON - Mme DE JAER: OUI

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oh pardon, je suis confus, vous aviez demandé la parole. Je suis vraiment confus,

M. John JOOS, Conseiller : Ce n'est pas grave, je voulais juste souligner que je regrettais encore les échanges mais, sur le fond tout de même je trouve qu'il est dangereux d'aller sur un débat aussi léger, en tout cas légèrement par rapport à une autorisation ou pas d'un Social Cannabis Club, tout simplement parce que le Procureur a déjà donné son avis et que la Ville, et donc je soutiens là, la proposition de la majorité et du Bourgmestre, que le cadre légal ne peut pas être discuté au sein d'un conseil communal, ça je ne comprends pas, j'ai beau essayer de tourner, je ne comprends pas. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, moyennant... M. John JOOS ?

M. JOOS: NON - M. ANTONINI : NON - Mme WILBAUT: NON - Mme JUDE: NON - M. ANDRE : NON - M. DUFRANE : OUI - M. BERNARD: NON - Mme LAGNEAU : OUI - M. BONJEAN : OUI - Mme DEFRISE: NON - Mme URBAIN : NON - Mme MEUNIER: NON – Mme MARNEFFE : OUI - M. BEUGNIES: OUI - M. DI RUPO: NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 32 voix contre et 9 voix pour

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Dès demain je prendrai l'initiative à laquelle je me suis engagé.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je peux juste... une phrase par rapport... juste un mot. Ce qui est dommage avec la manière de procéder mais je pense que vous l'avez fait pour préserver votre majorité, c'est qu'on ne saura jamais si les personnes étaient d'accord sur le fond de la question ou pas, et donc vous auriez dû, et vous êtes trop fin politique pour ne pas y avoir pensé, vous auriez dû déposer une contre-motion avec vos propositions et comme ça les différents Conseillers Communaux auraient pu se positionner sur le fond, mais vous ne l'avez pas fait, Monsieur DI RUPO, laissez-moi terminer, vous ne l'avez pas fait Monsieur DI RUPO, parce que vous n'avez pas une majorité dans votre majorité pour aller dans cette direction, et donc vous ne faites pas voter sur la question, et vous utilisez un élément procédural pour éviter d'amener vos conseillers à voter sur le fond du dossier, c'est très bien joué sur le plan politique, c'est assez dommage sur le plan des principes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et bien je vous remercie de m'avoir félicité. Non, non, c'est clôturé. On a voté.

32^e Objet : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons soutenant les riverains victimes des nuisances de Recotri suite à l'inertie du Collège - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On est au point 32. Alors le point 32 c'est toujours Monsieur BOUCHEZ au sujet des riverains victimes de nuisances de Recotri. Je vous en prie Monsieur... Je pense qu'en terme de considération, il n'y a pas de difficulté... je vous en prie...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. La société Recotri, c'est une société qui est installée dans l'ancienne malterie à Ghlin, et c'est une société qui concasse toute une série de matériaux mais on ne connaît pas nécessairement leur provenance, et ces matériaux, si vous me le permettez, je vais peut-être attendre un instant... Voilà, comme je l'indiquais, puisque Monsieur le Bourgmestre est occupé à faire ses relations publiques, plutôt qu'à présider ce conseil, chacun ses choix, c'est une réalité il est juste là, il est juste là, oui mais moi je fais mon travail Monsieur MELIS, vous n'allez pas me reprocher...

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : Bravo Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous on vous entend juste crier comme ça dans le fond, mais vous pouvez intervenir sur le dossier aussi, ne vous inquiétez pas.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Est-ce qu'on peut écouter Monsieur BOUCHEZ faire sa proposition de motion ? Merci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Président. Alors comme je l'indiquais, la société Recotri génère des nuisances importantes pour les riverains puisque il y a bien sûr le bruit mais il y a aussi la poussière, une poussière d'un matériau dont on ne connaît pas nécessairement la provenance pour diverses raisons, et je vais l'expliquer. En fait, dans cette procédure, il y a quand même quelque chose qui est assez surréaliste, c'est que c'est l'inertie de la ville de Mons qui a permis à Recotri de pouvoir mener ses activités, alors aussi incroyable que cela puisse paraître, lors des questions relatives au permis d'exploitation, et bien la Ville de Mons a en tout cas indiqué aux riverains qu'elle avait la volonté de déposer une décision de rejet de ce permis d'exploitation mais elle ne l'a pas fait dans les délais, et donc ce délai étant passé, Recotri a pu commencer son activité et engendrer les nuisances dont je viens de parler. Alors pour corriger son erreur, la Ville a été en recours contre cette décision, ce qui déjà pour moi est assez périlleux, parce que il y a un adage en droit qui nous indique que nul ne peut invoquer sa propre turpitude, et je dois avouer que cela ne serait pas impossible que l'on puisse vous l'opposer en la matière, et donc vous avez décidé de partir dans le cadre d'un recours en annulation contre le permis d'exploitation de la société Recotri.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Et donc Monsieur le Président, chers collègues, nous considérons que cette solution n'est certainement pas suffisante par rapport au problème en tant que tel puisqu'il y a moyen d'agir avec plus d'efficacité et plus de rapidité. Premier élément, c'est l'introduction d'un recours en suspension en extrême urgence, c'est une procédure accessoire au recours en annulation qui existe dans le cadre des procédures du conseil d'état et ce recours en extrême urgence permet en fait de suspendre l'autorisation pour autant qu'il y ait des moyens sérieux invoqués et que les dommages qui seraient engendrés par le maintien de la décision sont graves et difficilement réparables. Ici, il me semble que les conditions sont réunies, il y a à la fois des

motifs sérieux, puisqu'on se retrouve avec une activité industrielle qui se fait dans un cadre plutôt urbanistique même s'il y a la question bien évidemment de la malterie qui existait préalablement, quant aux dommages graves et difficilement réparables, et bien, effectivement, s'il y a un aspect nocif pour la santé, il est grave et difficilement réparable, donc , premier élément, introduire ce recours en suspension en extrême urgence. Deuxième élément, de demander à la Wallonie de faire intervenir la police de l'environnement, sonder régulièrement et sans avertissement préalable ce qui est concassé par la société Recotri. Je précise bien sans avertissement préalable parce que souvent dans ce genre de cas, l'information est divulguée et donc cela permet quand même à la société de se prémunir. Troisième élément, d'organiser sans délai une réunion avec les riverains de cette société Recotri pour trouver avec eux un modus operandi avec la société Recotri pour limiter les nuisances, je pense par exemple aux heures, puisque dans le permis d'exploitation il y a des heures qui sont spécifiées, de témoignages concordant de riverains ces heures ne seraient pas respectées, ce qui met en doute également les matériaux qui sont concassés, et donc de par ces raisons, il est important de trouver d'autres modus operandi pour trouver une solution afin que les riverains puissent jouir d'un cadre de vie harmonieux. Enfin, dernier élément, c'est d'entamer tout de suite, quelles que soient les procédures en justice, des négociations avec l'IDEA pour permettre de délocaliser cette activité sans délai dans le cadre d'un zoning pour permettre à la fois à l'entreprise de poursuivre son activité ; je tiens à dire que cette entreprise de mémoire fait travailler deux personnes, deux à trois personnes, donc il n'y a pas de chantage à l'emploi non plus qui est possible en la matière, et aussi de permettre aux riverains de garder un cadre de vie agréable. Je pense en la matière que la Ville de Mons a commis une erreur, une faute, cela ne sert à rien nécessairement de s'auto-flageller à l'infini mais je crois que cela pose aussi question et j'évoquais tout à l'heure par rapport à la tenue des services, mais ce qui est le plus important ici c'est de la corriger, de la corriger sans délai moyennant les propositions que nous faisons, si jamais elles ne devaient pas être suivies, je suis certain qu'une justification interviendra. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Pour la prise en considération, je n'ai vu personne soulever la main, donc je crois que c'est oui, et Monsieur L'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien merci Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Conseiller, j'ai évidemment pris connaissance de votre motion, je voudrais vous dire tout d'abord que sur le fond, nous partageons en tous points ce que vous avez évoqué quant à l'inadéquation de cette activité avec son environnement urbain. Je voudrais quand même dire tout d'abord sur la position de principe que, il est vrai que dans la procédure, à un moment

donné, la ville n'a pas remis son dernier avis à la Région Wallonne, mais un avis défavorable a bien été pris par le Collège en date du 7 avril 2016, c'était un avis préalable défavorable et il a été transmis à la Région Wallonne. Par ailleurs, d'autres contacts ont été pris avec la Région Wallonne pendant toute la procédure et donc la Région était parfaitement au courant de la position de la Ville, ce qui fait que la Région a pris sa décision, cela n'est pas uniquement et certainement pas du tout même le fait qu'il manque une étape dans le dossier administratif de la Ville mais simplement parce que la Région Wallonne, ce que nous contestons, a estimé que les conditions complémentaires qui ont été émises dans le cadre du permis était suffisantes, et que l'activité était conforme au plan de secteur. La difficulté que l'on a, c'est que effectivement, ce plan de secteur n'est plus, par rapport à sa situation de fait, en lien avec la réalité de terrain, c'est-à-dire une réalité où on a des riverains dont certains effectivement, j'ai eu moi-même l'occasion d'en entendre un au téléphone et d'avoir le bruit de fond qui était particulièrement dérangeant et je pèse mes mots ; cette situation n'est plus en adéquation avec la réalité de terrain. Alors, sur le fond, tout ce que vous demandez dans votre motion le Collège l'a déjà fait, tout, donc, c'est-à-dire la procédure au Conseil d'Etat, le Collège a décidé immédiatement d'aller au Conseil d'Etat. Contrairement à ce que vous nous indiquez, notre conseil nous dit que la procédure en suspension n'était pas possible puisqu'il s'agit d'un permis de régularisation, et que donc on ne pouvait pas évoquer une extrême urgence puisque l'activité était déjà présente. Nous avons évidemment, moi-même, j'ai pris contact avec le fonctionnaire technique à plusieurs reprises et mon Chef de Cabinet qui a eu des riverains en ligne régulièrement l'a fait également et le Service de l'Environnement également, a contacté la Police de l'Environnement pour faire en sorte que celle-ci se rende sur les lieux régulièrement. Quant à la réunion que vous évoquez, celle-ci sera organisée, et quant au contact pris avec l'IDEA, ces contacts ont d'ores et déjà été pris mais l'IDEA nous répond un peu dans la même veine que la Région Wallonne, qu'il s'agit d'un zoning de l'IDEA et que pour eux, ils peuvent prendre contact avec l'entreprise, ce qu'ils feront probablement, mais que la réponse sera probablement que, déménager d'un zoning de l'IDEA vers un autre zoning de l'IDEA avec des coûts, moyennant l'octroi d'un permis par la Région Wallonne et part le Ministre, ils n'en verraient pas l'utilité. Donc tout ce que vous dites et tout ce que vous proposez nous le faisons, nous partageons le combat pleinement, nous l'avons même mené je dirais en amont puisque dès que nous avons eu connaissance de la décision du Ministre, nous l'avons contesté fermement, nous avons assuré un suivi permanent avec le fonctionnaire technique et ses services pour faire en sorte que l'on puisse obtenir raison quant à la cessation de cette activité qui n'a pas lieu d'être à cet endroit compte tenu de la proximité d'habitations

et des nuisances que celle-ci génère, et nous continuerons à travers la Police notamment de la Région Wallonne, la Police de l'Environnement, à suivre cette entreprise de très près et nous espérons, en tout cas notre conseil a l'air relativement optimiste dans ce sens, obtenir gain de cause, moyennant tous les arguments que nous devons faire valoir en la matière, c'est donc la raison pour laquelle nous proposons de ne pas retenir la motion puisque tous les points sont déjà rencontrés par l'action du Collège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors nous allons passer au vote.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si je peux juste répondre au point évoqué par l'Echevin, juste par rapport à l'idée que cette ancienne malterie, parce que c'est un permis de régularisation, on ne pourrait pas envisager un travail, en tout cas un recours, en suspension, ça reste quand même un acte administratif mais on n'évacuera pas la question ici, par contre ce qu'il m'intéresse plus, c'est par rapport aux négociations avec l'entreprise. L'entreprise doit quand même se rendre compte qu'à terme, sa position à cet endroit-là n'est quand même pas tenable, et donc plutôt que d'attendre une décision de justice où eux-mêmes vont peut-être être en difficulté, vont devoir bouger rapidement, est-ce que, Monsieur l'Echevin, vous pouvez nous indiquer de leur part une bonne volonté ou simplement un appel à la raison qui est de se dire qu'il vaut mieux planifier un départ à l'horizon un ou deux mois que peut-être faire trainer une procédure pendant 6 mois à un an et de quand même peut-être à ce moment-là dans la précipitation partir. Est-ce que là, il y a des discussions qui sont faites et est-ce qu'on peut avoir un espoir en la matière ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Malheureusement, compte tenu des contacts que l'on a eu avec l'entreprise et avec les riverains, je ne sens pas de bonne volonté avérée dans le chef de l'entreprise. On a eu des propos tantôt directs tantôt rapportés qui semblaient indiquer une bonne volonté d'avoir une bonne cohabitation, mais dans les faits, je peux en témoigner pour avoir eu cette personne au téléphone et avoir entendu avant même le démarrage de cette activité de concassage le bruit, la vacarme devrais-je dire que cela représente, dans les faits on a une situation qui est tout à fait différente des propos qui sont tenus par les responsables de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle nous partageons ce combat, nous le menons, et nous espérons pouvoir obtenir gain de cause parce qu'encore une fois nous estimons que cette entreprise, pour toutes les raisons que vous avez évoquées notamment, n'a pas lieu d'être à cet endroit. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien alors, je passe au vote.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI - ECOLO : ABSTENTION – CITOYEN : ABSTENTION - MR : OUI – CDH :
NON - PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 7 voix pour, 31 voix contre et 3 abstentions

REJETE

Sortie de M. MARTIN, M. J.P. DUPONT et M. G. HAMBYE = 38 présents

33^e Objet : Projet de motion du Conseil communal relatif au maintien de la caserne de la protection civile à Ghlin. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale PS Joëlle KAPOMPOLE et M. le Conseiller communal CDH Yves ANDRE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons alors au point 33, c'est encore une motion qui est relative au maintien de la caserne de la Protection civile à Ghlin et nous avons deux signataires, Madame KAPOMPOLE et Monsieur ANDRE. Je ne sais pas qui prend la parole. Madame, je vous en prie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre. Chers collègues, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, Monsieur le Bourgmestre, il y a lors de la réponse à l'interpellation citoyenne de Monsieur MOERMAN, il y avait ce texte que nous avons déposé avec mon collègue Yves ANDRE que je me permettrais de vous présenter. Ceci dit, depuis que le texte a été remis aux collègues, j'ai une modification à vous présenter, à savoir un article 4 que je vais me permettre de vous expliquer en même temps que je présenterai la motion, donc je demanderai qu'il y ait une distribution de cet article 4 aux collègues.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : vous pourriez peut-être l'expliquer en attendant qu'on...

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Merci, donc, avec l'annonce effectuée par le Ministre de l'Intérieur concernant la Protection Civile à Ghlin, c'est un service public de plus qui est enlevé à la population et dans un domaine important, chacun le reconnaîtra ici, à savoir la sécurité. Alors c'est un dossier complexe, en plus envisagé dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée, on parle quand même d'une diminution de 30% de l'effectif de la Protection Civile en Belgique, avec des services à la population qui sont tout de même assez interdépendants, quand on voit les Services de Secours et la Protection Civile, un dossier qui comporte toute une série d'incertitudes que ce soit en terme de rapidité d'intervention, d'utilisation à bon escient du matériel spécifique, sachant que la protection civile s'est progressivement spécialisée notamment dans la protection contre les risques majeurs, que ce soit naturels, chimiques, ou nucléaires. Alors je passe avec vous en revue les différents points

mis en exergue dans cette motion, tout d'abord évidemment considérer cette annonce comme je vous l'ai dit, de fermer pour le 1^{er} janvier 2019 au plus tard 4 des 6 sites de la protection civile et en particulier celui de Ghlin, considérer aussi, et cela avait été d'ailleurs présenté tout à l'heure présenté par Monsieur MOERMAN que le nombre d'interventions effectuées sur le site de Ghlin est tout de même le plus important en Belgique avec près de 973 interventions en 2016, à savoir aussi qu'il y a une véritable spécificité des tâches effectuées par les agents de la Protection Civile et du matériel utilisé, spécificité qu'ici alors, un moment donné doit être réalisé par les services de secours, nécessité de la formation et vraiment un équipement particulier, ce qui prendra tout de même un certain temps, considérer aussi le nombre et l'importance des sites SEVESO dans notre région, on parle de 26 entreprises SEVESO, 9 seuil bas, c'est-à-dire avec un risque important, et 17 seuils hauts présentant un risque majeur. Sans oublier d'ailleurs, l'Institut National de Radioéléments à Fleurus ; considérant aussi et cela est un élément qui est tout de même largement évoqué régulièrement dans nos débats, les risques potentiels liés à la présence dans notre région du Shape et de la base américaine de Chièvres ; considérant aussi la relative proximité que l'on a avec l'aéroport de Charleroi et comme je vous le disais à l'instant, le fait qu'il y ait des risques d'allongement des délais d'intervention sachant qu'il y aurait vraiment des changements si on devait attendre une intervention venant de Crisnée ou de Brasschaat. D'ailleurs pour Crisnée, j'avoue que ce choix est pour moi totalement incompréhensible. Crisnée est dans la province de Liège, on le voit tout de suite d'ailleurs, en mettant la caserne là-bas, c'est clair que la Flandre sera mieux couverte que la Wallonie encore puisqu'il est vraiment proche de la frontière flamande, et donc, pour moi il n'y a pas d'argument valable et je trouve d'ailleurs que la composante francophone au niveau du Gouvernement Fédéral devrait dans ce cadre-là pouvoir jouer un rôle important pour pouvoir trouver un emplacement que l'ensemble des concitoyens belges puissent être correctement et de manière égalitaire protégés. Revenir aussi sur la situation des 120 agents de la caserne de Ghlin qui seront appelés soit à intégrer d'autres services du Service Public Justice ou Intérieur, soit de déménager afin de se rapprocher de Crisnée ou Brasschaat, ce qui induit quand même en terme de mobilité et de changement et de parcours de vie de graves difficultés qui sont dénoncées régulièrement par les travailleurs concernés. Et puis considérant les difficultés budgétaires des communes parce que finalement, s'il y a toute une série de missions qui sont après dévolues aux zones de secours sans qu'il y ait une contrepartie venant du Fédéral, autant vous dire qu'on va encore avoir des difficultés à payer, difficultés qui au niveau budgétaire seront répercutées, vous le savez bien, sur le citoyen, et ce n'est pas acceptable. Et donc, on voit, c'est un véritable danger que le Gouvernement Fédéral

fait courir à notre population pour notre région, et je vous demanderai d'accepter d'interpeller le Gouvernement Fédéral afin d'exiger qu'il revienne sur sa décision de supprimer le site de Ghlin de la Protection Civile, vous l'avez entendu, il n'y a vraiment pas d'argument valable pour ne pas garder ce site, qu'il puisse mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire afin de rénover ce site et la caserne parce que finalement, s'il y a lieu de se plaindre de la qualité du bâti par rapport à la caserne, on peut alors envisager qu'elle soit améliorée, et faire en sorte sans doute qu'on puisse améliorer dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens la politique de sécurité de secours mais alors en étroite collaboration avec les autorités locales parce qu'on l'a vu, ce type de décision et ce type de réforme n'a certainement pas été concerté avec les premières institutions concernées à savoir les villes et communes de notre pays et dans ce cadre-là, d'ailleurs, je pense que le ministre pourrait de façon plus pertinente supprimer les incohérences qui existent à l'heure actuelle entre les missions de la protection civile et les missions des services de secours, cela serait à mon avis œuvre plus utile. Alors pour l'article 4 que je vous donne en plus, en fait vous le savez sans doute la commune néerlandophone de Liedekerke dans le Brabant flamand a décidé par la voie de son conseil communal la semaine dernière, jeudi passé, d'entamer une procédure devant le conseil d'état contre la décision du ministre de l'Intérieur. Pour notre part, ce que je vous proposerais, ce qu'en cas de publication d'un arrêté ministériel, d'un arrêté royal ou de tout texte légal qui serait de nature à dégrader le potentiel opérationnel de notre caserne de Ghlin, la Ville de Mons, alors, pourrait s'associer à d'autres communes pour introduire un recours au Conseil d'Etat contre l'acte ministériel ou gouvernemental. Je vous remercie en tout cas pour votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors le deuxième signataire et puis je cède la parole à qui la demande. Oui je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Donc je serai plus courts que ma collègue, Madame KAPOMPOLE. Donc moi je voudrais insister sur deux points, le premier point c'est l'incompréhension par rapport au choix de Ghlin et par rapport à la zone SEVESO qu'elle couvre, donc c'est assez incompréhensible comme comportement et comme réaction, et alors je voudrais insister sur la sécurité des citoyens et je voudrais aussi insister sur l'aspect social que cela va représenter, parce que quelque part c'est quand même une perte d'emplois dans la région même s'il y en a peut-être une partie qui pourrait se retrouver sur la zone de secours, on parle également de mutation vers d'autres zones et donc je pense que la région de Mons-Borinage est déjà assez touchée par le non-emploi dans la région, et donc, je pense qu'en tant que Montois on ne peut évidemment que soutenir cette motion au profit des gens de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Qui souhaite prendre la parole ? Oui Monsieur le Conseiller je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Je suis un peu surpris sur la qualité des signataires parce que, avant d'aller déposer une motion, c'est toujours bien d'aller rencontrer aussi les acteurs de terrain et de les écouter, et si vous les rencontrez, eux ne sont pas du tout dans un jeu politique, puisqu'ils reconnaissent que cela fait 15 ans qu'on dépèce la protection civile de toute une série de missions, au fur et à mesure, et ils sont tout à fait bien conscient que le processus qui est suivi depuis 15 ans va à terme au-delà même de la fermeture de ces casernes, va à terme par une reprise de l'ensemble de leurs missions par les pompiers, cela faisait d'ailleurs partie des recommandations de la Commission Paulus, commission qui a été mise en place au Parlement Fédéral à une époque où votre formation politique également était au Gouvernement puisque c'était juste après le drame de Ghislenghien, et on avait, dans cette Commission Paulus, dans les recommandations de la commission, tous les prémices de la réforme des services de sécurité, et ce qui me surprend c'est que lorsque Madame MILQUET était ministre de l'Intérieur, Monsieur ANDRE n'aie pas eu la présence d'esprit de faire une motion pour inviter Madame MILQUET à faire une réforme des services de sécurité complète, en ce compris avec la Protection Civile parce que je vous le concède, ça aurait eu beaucoup plus de sens à l'époque de faire une réforme globale sur le territoire zone ainsi que Protection Civile, et pour avoir au moins une vision globale et ne pas agir comme on le fait maintenant, c'est vrai, sur un aspect ponctuel qui vise à achever la réforme, d'ailleurs c'est un gouvernement que vous connaissez bien Monsieur le Bourgmestre puisque vous le dirigiez. D'ailleurs la personne qui était en charge de cette question au sein du cabinet de Madame MILQUET, on peut considérer qu'il n'avait pas intérêt à protéger la Protection Civile puisque lui-même est devenu le commandant de la Zone Hainaut Centre, c'est donc quelqu'un que l'on connaît bien même si il n'occupe plus la fonction à l'heure actuelle. Donc, je trouve qu'on comprend, et on est tout à fait attentif sur la question, nous avons pris des initiatives tout de suite, on comprend les préoccupations légitimes en matière de sécurité, même si je vais y revenir. On comprend les préoccupations légitimes en matière d'emploi même si je vais également y revenir, mais par contre l'utilisation politique qui est faite par deux formations de ce dossier qu'elles ont piloté au premier chef. Rappelez-vous, Monsieur le Bourgmestre, quand vous vous étiez Premier Ministre, moi j'étais modestement membre d'un cabinet, et à l'époque nous discussions déjà par exemple de la sécurité du Shape, et des obligations de la Belgique en la matière, je parle de cette question puisqu'il y a des accords qui ont déjà été trouvés sur ce point et la réforme

des services de sécurité était quelque chose de fondamental, et donc, simplement pour vous dire qu'à l'époque, il eut été plus facile d'agir quand vous étiez aux commandes, mais c'est vrai que l'indignation est plus simple que la prise de décision. Deuxième aspect, c'est la manière dont on joue sur les peurs, et ça je trouve que c'est véritablement intolérable parce que la vérité a ses droits et en particulier les chiffres. On nous a expliqué depuis le début de l'annonce de la fermeture de ces casernes, alors que Ghlin ne fermera pas, et je reviendrai sur la décision exacte du Gouvernement Fédéral, on nous a expliqué qu'en gros, la population ne pouvait plus dormir tranquille parce qu'on allait la laisser livrée à elle-même, sans service de sécurité pour l'aider. Je rappelle tout d'abord que toutes les interventions de premières lignes doivent maintenant être gérées par les pompiers ; ils ont l'équipement pour le faire, et si cela n'est pas le cas, je reviendrai sur la phase de transition, les zones de secours seront équipées en la matière et la plupart des missions ont déjà été transférées puisque trois types de missions spécifiques vont uniquement revenir à la protection civile, tout ce qui relève des accidents radiologiques, nucléaires, bactériologiques, tout ce qui relève de missions de recherche dans les décombres et tout ce qui relève de missions spécifiques et de soutien logistique pour des missions comme par exemple une inondation où une ville serait sous les eaux pendant trois ou quatre jours, et bien là, effectivement, on viendrait en aide des pompiers. Mais déjà à l'heure actuelle, toutes les interventions de première ligne sont assurées par les pompiers et donc faire croire à la population que parce que la Protection Civile quitterait Ghlin elle serait moins bien protégée, c'est quand même une fameuse injure pour toutes les provinces qui n'avaient déjà à l'heure actuelle aucune caserne de protection civile sur son territoire. C'est raconter n'importe quoi, c'est jouer sur les peurs, ce n'est pas une manière responsable de faire de la politique, surtout quand on compare avec les vrais chiffres, pas les déclarations... vous avez ici les déclarations, elles ne sortent pas de moi elles sortent de la caserne de Ghlin, ces statistiques, alors on reprend les chiffres d'intervention de colonne 1 de 2016. La caserne de Ghlin a eu 656 interventions, 541 d'entre-elles relevaient de la signalisation et de la sécurisation. Alors cela ça veut dire quoi ? Cela veut dire que dans le cadre d'accidents de la route, c'est la protection civile qui se charge d'aller déblayer, remettre des panneaux, etc, on est loin, Madame KAPOMPOLE, de vos risques nucléaires, tels que vous les évoquez, c'est d'ailleurs très intéressant de les évoquer sur un territoire où il n'y a pas du tout de centrale. Alors l'autre type d'interventions, la plus nombreuse, elles sont au nombre de 82, c'est de l'évacuation et de la neutralisation en cas de pollution. Vous admettez que l'intervention en trois minutes de première ligne n'est peut-être pas nécessairement le premier enjeu. Surtout que les autres interventions c'est l'évacuation en cas de pertes de chargement, 21, 11 pour de

l'étaçonnement, voilà vos interventions d'urgence, de l'étaçonnement, et une pour l'extinction d'un premier départ de feu qui normalement doit être géré par les pompiers, voilà le descriptif des 656 interventions à la caserne de Ghlin. Alors je ne dis pas que la fermeture de cette caserne n'est pas un problème, d'ailleurs je vais y revenir, mais je pense qu'il faut quand même faire preuve de modération et de perspectives lorsque l'on veut expliquer à la population que demain tout le monde va mourir et que c'est une catastrophe. D'ailleurs pour votre parfaite information, Monsieur ANDRE et Madame KAPOMPOLE, sachez que la mise en œuvre des tenues anti-gaz l'a été à 13 reprises à Braaskaat, c'est là où cela a été le plus important, ainsi qu'à Libramont à 19 reprises, là je suis d'accord avec vous, on est sur des interventions d'extrêmes urgences, mais elles ne nous ont pas concernées, Dieu merci. Alors sur le fait également de la répartition territoriale d'usine SEVESO et du risque, je tiens ici à votre disposition une carte avec un graphique et différentes couleurs, vous voyez que notre région n'est pas tout à fait isolée ou sans risque, mais vous voyez quand même qu'il y a des concentrations de risques sur d'autres niveaux de territoire qui sont tout autant élevés si pas plus. Alors sur le fond du dossier, nous-mêmes nous nous engageons au maintien de Ghlin pour des actions spécifiques, cela veut dire que contrairement à ce que laisse entendre votre motion qui est imprécise, il y a déjà un accord pour maintenir 7 agents de la Protection Civile à l'heure actuelle, de les maintenir sur le site du Shape pour ne pas charger la Zone de Secours Hainaut Centre de ses missions. Premier aspect. Deuxième aspect, il y a la volonté dans le chef du Gouvernement Fédéral de maintenir dans le cadre du transfert de matériel, 7 casernes, cela se fera dans le cadre d'une négociation avec la Zone de Secours, et je sais déjà que le Commandant des Pompiers s'est déclaré favorable à la reprise d'une bonne partie du matériel qui sera d'ailleurs mis à disposition des autres zones de secours. Et donc, vous allez me dire que cela doit encore faire l'objet d'une négociation, oui. Parce qu'il faut quand même lire la décision du Gouvernement. La décision du Gouvernement est d'aboutir en 2019, cela veut dire qu'il n'y a aucune décision immédiate sans négociation particulièrement sur la reprise du personnel et je vais y revenir. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous avons deux ans pour négocier correctement le maintien de Ghlin dans le cadre d'actions spécifiques, ce qui est également un avantage pour la Zone de secours puisque cela lui permettra de couvrir toute la zone de Jurbise et éventuellement d'intervenir avec plus de rapidité et d'efficacité dans le zoning de Ghlin-Baudour.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Dernier point et certainement pas le moins important, c'est celui des agents de la Protection Civile. Il y a un engagement du Gouvernement Fédéral, bien évidemment de replacer tout le monde, avec une amélioration du

statut, compte tenu des conditions actuelles, mais je suis d'accord avec vous que lorsque l'on décide de rentrer à la Protection Civile, on préfère rester dans un rôle opérationnel et donc, il faut travailler pour que prioritairement, ces agents soient repris dans les zones de secours à charge du Fédéral, puisqu'à l'heure actuelle, l'ensemble de ces agents resteront à charge du Fédéral puisque s'ils ne sont pas repris dans des Zones, ils seront repris au Service 112, au SPF Justice ou dans d'autres Départements. Et donc, je suis tout à fait ouvert et mon Groupe est tout à fait ouvert à voter une motion. Nous vous demandons simplement que cette motion corresponde à une réalité et fasse les bonnes demandes, c'est-à-dire que nous pouvons totalement vous rejoindre sur l'idée que les négociations doivent déboucher sur le maintien de la caserne en tant qu'opérationnelle, sur la reprise du matériel, tout cela dans le cadre d'une concertation avec la Zone. Nous pouvons également vous suivre sur l'ensemble des volontés que vous avez exprimées en ce qui concerne le personnel, mais, par contre, ce qui est totalement incompréhensible, c'est de nier l'évolution décidée par toutes les formations politiques autour de cette table, d'une manière ou d'une autre, peut-être un peu moins Ecolo à certains moments, pas du tout le PTB ni Citoyen puisque ce n'est pas un Parti, mais en tous cas, pour les trois autres familles, et bien, c'est une évolution à laquelle nous avons tous, en tous cas, en tant que formation politique, contribué d'une manière ou d'une autre pour plus d'efficacité des Services de Secours, pour éviter les doubles emplois, pour éviter le fait que des agents de la Protection Civile soient appelés avec 15 minutes de retard par des pompiers pour intervenir sur un incendie, alors que les pompiers veulent mener l'opération, seuls. On a spécifié les métiers, on les a différenciés, encore une fois pour plus d'efficacité. Donc, oui, il y a une motion, si vous nous permettez, nous pouvons déposer des amendements, mais je crois qu'il faut avancer dans le cadre d'un consensus, c'est un enjeu de sécurité, c'est un enjeu qui va au-delà de nos appartenances politiques, mais de grâce, faire voter des actions en justice qui, de toute façon, n'aboutiront pas parce que si même vous annulez d'une manière ou d'une autre l'Arrêté Royal devant le Conseil d'Etat, à partir du moment où il y a une décision politique d'avancer de la sorte, franchement, je vois mal la manière dont vous arriverez à la contourner. Jusqu'à preuve du contraire, le Conseil d'Etat est un organe de recours juridique, mais ne peut se prononcer sur l'opportunité politique des choix. Si pas, alors, dans ce cas-là, vous substituez la responsabilité et la légitimité du Parlement et d'un Gouvernement qui s'appuie sur ce Parlement par rapport à une Institution Judiciaire. Et donc, par rapport à cela, encore une fois, nous sommes tout à fait prêt à vous rejoindre, nous voulons soutenir les agents et la caserne de Ghlin, nous voulons que le travail se fasse dans le respect et la concertation, mais, de grâce, votons des choses qui correspondent à une réalité et qui peuvent

être vraiment efficaces, parce que si vous votez tout autre chose, vous allez peut-être vous faire plaisir en allant devant le Conseil d'Etat, vous allez peut-être un jour rejoindre un piquet de grève ou une manifestation sur une Grand-Place, mais vous ne changerez rien à la situation de ces agents. Par contre, en entamant des négociations intelligentes avec des arguments forts, alors, nous pouvons obtenir des solutions pour l'ensemble de nos citoyens, quelle que soit notre formation politique. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Deux petites considérations, tout de même, le Parlement Wallon quand même, selon moi, doit prendre la main. Est-ce que c'est aux communes à prendre la main pour les casernes, parce qu'il y en a plusieurs en Wallonie ? Alors, c'est très triste pour Ghlin, mais d'autres souffrent aussi. Donc, s'il y a une action devant le Conseil d'attaque qui doit aussi se porter, elle doit aussi se porter aussi au niveau du Parlement Wallon qui aura, pour moi, un spectre beaucoup plus fort que ce que l'a une commune, voilà. Et ça, ce n'est jamais mentionné dans votre motion, malheureusement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, moi, je vais laisser parler les auteurs, mais Monsieur BOUCHEZ, je ne crois pas du tout à votre version, mais alors, pas du tout. Parce que moi, voyez-vous, contrairement à vous, j'ai pris tous les contacts mais je n'ai pas amené Télé MB pour me faire filmer que j'étais avec les responsables de la Protection Civile. D'ailleurs, un grand nombre se demande toujours ce que vous êtes allé faire à la caserne. Par ailleurs, vous affirmez que c'est décidé, le Gouvernement Fédéral va garder, en tous cas, ce que vous avez dit, à Ghlin, un certain nombre d'agents. Aujourd'hui, vous dites, on en laisse 7 mais ce serait au Shape, et vous dites, il faut négocier. Objectivement, vu de mon point de vue, je trouve toujours très bien d'engager des négociations, mais d'une manière générale, le peu d'expérience que j'ai en politique, quand on négocie on négocie les uns avec les autres et puis, on prend une décision. Ici, on a à faire à un Ministre qui donne d'abord le coup de massue, qui dit ce qu'il veut et puis j'entends un Conseiller Communal qui vient dire dans la Ville où on risque de perdre le siège, dit il faut négocier, c'est une méthode nouvelle et j'imagine que j'aurai une réponse à cette nouvelle méthode de négociation. Par ailleurs, les pompiers vont au feu, les pompiers vont à l'accident, c'est eux qui agissent en première ligne, mais la Protection Civile a des caractéristiques particulières et notamment dans le domaine chimique et notamment dans le domaine de la protection des radiations et c'est vrai qu'il y a un certain nombre de tâches qui doivent être faites par les pompiers, mais je sais aussi qu'il y en aura pour un certain temps et quand je vois le matériel dont dispose la Protection Civile, matériel à la fois très coûteux et rare, mais c'est vrai qu'il peut se produire dans notre région

proche des accidents qui nécessiteraient au-delà des exemples que vous avez cités, une intervention lourde de ces appareils. Et donc, oui, il y a eu toute une évolution, mais aujourd'hui, la Protection Civile à Ghlin existe et il est un peu normal, me semble-t-il, que le Conseil Communal commence par dire qu'on veut garder le siège de la Protection Civile à Ghlin et qu'on indique que nous n'avons pas du tout l'intention de nous laisser faire par un Arrêté Ministériel ou un Arrêté Royal, quel que soit sa forme, parce que ce serait une décision politique et selon vous, parce que c'est politique, c'est irréversible. Je ne pense pas du tout comme vous et je crois que les auteurs de la motion ainsi que la majorité seront plus enclin à me suivre qu'à suivre vos explications, mais je cède la parole à qui le souhaite.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Oui, Monsieur le Bourgmestre, juste pour dire que pour travailler sur cette motion, je me suis évidemment renseignée, j'ai pris les contacts nécessaires, j'ai aussi lu le rapport de la Commission de l'Intérieur de la Chambre, c'est passé la semaine dernière en fait, rapport dans lequel le Ministre de l'Intérieur répondait à toute une série de questions posées par les Parlementaires et notamment, le Député Fédéral Eric THIEBAUT et c'était très clair que lorsqu'on va sur le plan des critères et des arguments développés ou plutôt très peu développés par le Ministre en Commission, il remettait toujours ça au calandre grecque, il était très très clair que lorsqu'il parlait de tenir compte des seuils hauts et je disais tout à l'heure, seuil haut, ça veut dire Entreprise SEVESO avec des risques majeurs, et bien, c'est la Province de Hainaut qui est la plus concernée et ça, on peut tourner autour et alentours, c'est vraiment un fait. Je voulais aussi dire que je ne niais rien, je ne niais pas les décisions prises, que du contraire. Tout à l'heure, j'ai évoqué cette incohérence entre les missions de la Protection Civile d'une part et les missions des Zones de secours. On sait très bien que la Protection Civile a des conventions pour pouvoir être en renfort (je pense en approvisionnement en eau, nettoyage voies publiques, étançonnement, en cas de difficultés des zones de secours). Si la Protection Civile de Ghlin doit quitter Ghlin, c'est clair que ces missions-là ne pourront pas être remplies à l'heure actuelle par notre Zone de secours. Je pense que vraiment, il faut pouvoir l'entendre et améliorer les choses et surtout, c'est repris d'ailleurs dans l'article 3, retravailler et repenser avec des gens de terrain, on le sait, c'est à chaque fois essentiel pour ce type de réforme, de revenir sur le terrain et de pouvoir prendre les mesures nécessaires qui seront, à mon avis, plus intéressantes pour la population de nos régions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Y-a-t-il encore d'autres interventions ? Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Ma grand-mère, quand j'étais petit, elle me disait souvent : «Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir » et je pense qu'elle a vraiment raison, parce que je trouve que votre attitude par rapport à ce dossier, alors que vous avez été Premier Ministre, qui a dû gérer la réforme des Zones de Secours, qui a dû gérer la question de la sécurité du Shape, ça, je trouve qu'il fallait quand même oser le faire, mais voilà, comme on dit, la chance sourit aux audacieux. Vous vous êtes peut-être dit qu'on allait être distrait, qu'on allait oublier cet événement de votre vie, mais c'est vrai que c'est beaucoup plus compliqué pour vous, compte tenu de cela, parce que vous savez, Monsieur le Bourgmestre, il était tout à fait possible dans la réforme votée par votre Ministre, Madame MILQUET, il était tout à fait possible d'intégrer directement la réforme de la Protection Civile. Vous auriez pu, par exemple, envisager un pôle de Protection Civile par Province, avec des Zones de Secours qui s'organisent autour, vous auriez pu déjà faire cette réforme, vous auriez pu sacrifier les 6 casernes de protection civile existantes et donc prévoir les moyens qui vont en adéquation, vous auriez pu faire tout ça, mais, non, vous ne l'avez pas fait. Vous avez fait une réforme des Services de Secours qui n'est pas un succès dans votre propre région, mais en tous les cas, c'est le choix qui a été fait à l'époque et ce que je trouve un petit peu particulier, c'est que vous dites que vous ne croyez pas du tout à cette version, c'est tout à fait votre droit. Je pense que le Ministre a été très clair pour les agents au Shape, je n'ai jamais changé de version, vous avez pris les contacts que vous voulez, moi, je n'ai pas à me mêler de cela, je ne me permettrai pas de juger la qualité de votre temps de réaction ou la manière dont vous gérez les dossiers, je n'aurai pas votre comportement en la matière. Par contre, ce que je vois, c'est qu'à un moment donné, le Gouvernement a des engagements. Ce qui a été indiqué, c'est qu'effectivement, la Caserne de Ghlin ne serait plus dans sa forme actuelle, ça, c'est un fait, c'est la décision politique. Bien évidemment, on peut s'opposer à des décisions politiques, mais je le dis, on ne peut pas s'opposer sur la question de l'opportunité si on n'a pas une majorité au Parlement, c'est comme dans un Conseil Communal, il faut à un moment donné, avoir une majorité. Par contre, ce qui me surprend le plus, ce sont les propos de Mme KAPOMPOLE qui nous explique que toutes ces missions de « au secours », toutes celles que je viens de décrire, que toutes ces missions ne seraient plus assurées. Est-ce que je dois vous rappeler Mme KAPOMPOLE que les zones de secours doivent pouvoir le faire ? Les zones de secours doivent d'ores et déjà pouvoir mener ces missions et si elles ne pouvaient éventuellement pas le faire à Mons par manque de matériel, ce n'est pas en raison de problème budgétaire, c'est parce que la zone a été tellement bien gérée et Monsieur le Bourgmestre est quand même membre du Collège de la zone, qu'ils ne peuvent

pas passer les marchés publics qu'ils doivent passer pour acheter le matériel dont ils ont besoin. C'est pour la même raison qu'ils n'ont pas de statut ce qui les empêche d'engager du personnel en direct, en tout cas, sur le plan administratif. C'est la même raison qui a engendré les difficultés et les tensions par rapport aux agents. Et donc, encore une fois, encore une fois, même si vous ne voulez pas modifier votre motion, intégrez au moins les points que nous vous suggérons, si on peut se permettre, c'est-à-dire, la négociation dans le cadre du maintien de la caserne, c'est-à-dire des engagements en matière de personnel, ajoutez-y votre truc au Conseil d'Etat, ça vous amuse, ça fait un peu de show. Voilà, il faut faire comme on peut, je comprends ce que c'est, nous, on est dans l'opposition, on ressent ce sentiment chaque jour, ça devrait d'ailleurs vous amener à beaucoup plus de compréhension à notre égard. Mais sur le fond, votre motion passe à côté au moins de la moitié de l'objectif. Alors, au moins, garnissez-là des deux articles que je vous suggère et puis, après, si vous voulez y ajouter le reste, il n'y a pas de difficulté. Mais ce que vous faites aujourd'hui, que les choses soient bien claires, vous n'aidez d'aucune manière les agents de la Protection Civile, vous n'aidez d'aucune manière la sécurité du citoyen, vous faites juste un petit coup politique pour montrer que vous êtes dans l'opposition mais rassurez-vous, si la manière dont vous gérez l'opposition avait été efficace au Fédéral, ça se saurait. Donc, plus de caractère constructif, venir sur le fond du dossier, ça peut-être, peut-être que c'est quelque chose qui commencerait à faire changer d'avis les individus, mais je peux vous dire que la direction que vous êtes en train de prendre n'amènera aucun résultat. Soyons plus intelligents, soyons constructifs, travaillons dans l'intérêt de notre Ville, rassemblons-nous autour des vrais objectifs, nous n'avons aucun problème à nous distancier de certaines choses s'il le faut, mais, ici, c'est vraiment stupide, ça ne répond pas encore une fois aux engagements du Ministre et à la réalité. Enfin dernier point par rapport à cette question c'est en ce qui concerne, encore une fois, les autres provinces et surtout, la négociation dans nos zones de secours et là, je vous pose une question, Monsieur le Bourgmestre, vous êtes Membre du Collège de la zone, est-ce que en tant que Membre du Collège, vous vous êtes empressé de demander à la zone d'avoir un contact immédiat avec le Ministre de l'Intérieur pour entamer la négociation de reprise du matériel, de reprise de la caserne ? Je suis certain que vous l'avez fait, mais je suis certain également, vous êtes très inquiet de l'état de votre zone, de la zone dans laquelle vous siégez au contraire de moi, parce que quand on voit qu'on en arrive à un tel ras-le-bol, que des pompiers décident de ne même plus sortir de leur caserne, en intervention pour manifester leur ras-le-bol, vous n'avez aucune leçon à donner en matière de maintien de la sécurité à qui que ce soit. Et donc, s'il vous plaît, faites en sorte que la zone dans laquelle vous êtes Membre du Collège, vous auriez d'ailleurs

la légitimité politique d'en être Président, et bien, faites en sorte que cette zone fonctionne et puis, on reparlera de la question de la Protection Civile qui, et je mets au défi chacun autour de cette table, le nombre de fois dans votre vie où vous avez eu à faire, où vous avez dû intervenir par rapport à la Protection Civile. Il ne faudrait quand même pas tout mélanger, on ne laisse pas le citoyen à l'abandon face au risque important qui existe particulièrement dans le cadre des zonings et vous le savez très bien, Monsieur le Bourgmestre, puisque vous étiez à l'époque Ministre ou Parlementaire, en tous les cas, Président de Parti lorsque la Commission s'est réunie après Ghislenghien, lorsque la réforme de secours a été faite et vous saviez très bien que nous allions dans cette direction-là. Si vous n'étiez pas content, il fallait l'exprimer à l'époque, c'est vraiment dommage que le cœur saigne à autant de fois en retard, c'est vraiment dommage et puisque Monsieur HAMBIE me demandait d'avoir une notion du temps, je vois qu'apparemment, je ne suis pas le seul dans cette Institution à avoir des petites difficultés dans la gestion du temps.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, merci de reconnaître que dans mes fonctions antérieures, on n'a pas fermé Ghlin. Ça vous chagrine aujourd'hui, votre Majorité Fédérale ferme Ghlin, c'est normal qu'il y ait des réactions. Deuxièmement, les coûts politiques, c'est vrai que vous, c'est toujours le consensus, c'est toujours la pureté du sujet, jamais, jamais, vous ne faites des coûts politiques, ça ne passe même pas par votre tête. Mais, enfin, je lis ici un article de presse qui vous cite : « Selon Georges-Louis BOUCHEZ, qui s'appuie sur des discussions avec le 16 rue de la Loi ». Bien, la caserne de Ghlin n'est pas mise au placard, elle sera même partiellement maintenue grâce à la présence du Shape situé à Maisières. Vous ne dites pas qu'ils vont aller à Maisières et qu'on fermera Ghlin, vous dites, ils vont rester grâce au Shape aujourd'hui

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est un verbatim ou une composition de phrase, Monsieur le Bourgmestre ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais s'il vous plaît

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, c'est un verbatim ou une composition de phrase ? Non, mais il faut être honnête ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais je vous écoute depuis 18 heures 10, laissez-moi vous dire quelque chose Et donc, ici, il y a juste quelques minutes, vous avez changé parce que vous sentez que ce n'est pas tout à fait correct, hop et vous dites : « ah, il en restera 7 au Shape ! » Ce n'est pas tout à fait la même chose « qu'on ne met pas au placard » et c'est un peu normal que le Conseil Communal et singulièrement, sa majorité, se préoccupe s'il y a un Arrêté, et bien, l'Arrêté nous pourrions avec d'autres communes concernées, l'attaquer,

introduire en tout cas, un recours au Conseil d'Etat. Comme vous, vous êtes un Juriste tout à fait singulier, vous avez déjà décidé qu'il n'y aurait pas de suite, bon, moi qui suis toujours plus modéré, et bien, on va toujours introduire si l'acte est posé et on suivra la procédure avec beaucoup d'attention et de détermination et si, entretemps, le Ministre décidait de revoir sa décision et de faire une déclaration en disant : « ce que j'ai dit, je ne le fais pas mais j'ouvre une négociation, et bien, si j'ai un peu d'influence, le peu d'influence que je pourrais avoir, je peux vous dire que je la mettrai pour inciter à la négociation. Mais, on ne dit pas d'abord je décide et puis on dit, venez négocier si vous voulez négocier. Voilà un peu ce que je voulais vous dire. Vous avez des amendements, je ne peux pas vous empêcher de soumettre des amendements, donc, si vous avez des amendements écrits, vous pouvez me les donner, il n'y a pas de souci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Eh bien oui, Monsieur le Bourgmestre, on va vous déposer des amendements.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez-y, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On doit les rédiger, compte tenu du débat. Pour gagner du temps, Monsieur le Bourgmestre, on peut nous laisser le temps de rédiger et puis, revenir sur le point ? Si pas

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, la procédure n'est pas celle-là. Si vous vouliez présenter un amendement

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais, vous voyez, je pensais, Monsieur le Bourgmestre, qu'on avait l'esprit constructif ici, mais voilà, vous voulez passer en force avec un texte qui ne répond à rien, c'est votre droit, je m'en fous, c'est votre problème, votre texte, il n'a aucune perspective, je vois qu'il y a des Conseillers communaux qui préfèrent aller dans des cours de l'Hôtel de Ville que de participer aux débats, il y en a d'autres qui veulent faire voter des textes qui ne servent à rien et après, et après, c'est nous qui ne sommes pas constructifs. On peut faire ce qu'on veut, ça le fait rire, c'est tout ce que tu as fait de ta soirée, t'es content ? C'est bien. Par rapport à cela, ça serait quand même intéressant qu'on puisse avancer vraiment sur le fond du dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne refais pas le dossier, vous n'avez pas d'amendement prêt, c'était à l'ordre du jour, tant pis, on vote la motion. Vous voulez un vote nominatif ou je peux passer par groupe ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, on fait un vote nominatif.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nomination, pas de souci. Je vais juste remettre mes bonnes lunettes. Pour ou contre la motion déposée par nos Collègues Mme KAPOMPOLE et M. ANDRE.

L'Assemblée passe au vote

Mme MOUCHERON : OUI – Mme HOUDART : OUI – M. SAKAS : OUI – M. LAFOSSE : OUI – M. DARVILLE : OUI : Mme OUALI : OUI – M. BARVAIS : OUI – M. TONDREAU : NON – Mme KAPOMPOLE : OUI – M. ROSSI : OUI – M. MANDERLIER : OUI – M. X. DUPONT : OUI – Mme NAHIME : OUI – M. JACQUEMIN : NON – Mme BRICHAUX : OUI – Mme JOB : OUI – Mme BOUROUBA : OUI – Mme WAELPUT : OUI – M. BOUCHEZ : NON – M. POURTOIS : OUI – M. KAYEMBE KALUNGA : OUI – M. MELIS : OUI – Mme DE JAER : OUI – M. JOOS : OUI – M. ANTONINI : OUI – Mme WUILBAUT : OUI – Mme JUDE : OUI – M. ANDRE : OUI – M. DUFRANE : NON – M. BERNARD : OUI – Mme LAGNEAU : NON – M. BONJEAN : NON – Mme DEFRISE : OUI – Mme URBAIN : OUI – Mme MEUNIER : OUI – Mme MARNEFFE : OUI – M. BEUGNIES : OUI – M. DI RUPO : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 6 voix contre

ADOPTE

Entrée de M. MARTIN

Sortie de M. BONJEAN et Mme LAGNEAU = 37 présents

33^e Objet - 1 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin d'entretenir, de remettre en fonction et d'établir l'inventaire des bornes à eau nécessaires aux interventions des Pompiers. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Toujours Monsieur BOUCHEZ, au sujet d'un inventaire des bornes à eau nécessaires justement aux interventions des pompiers. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Il existe des bornes à eau qui, en fait, permettent justement aux pompiers de pouvoir se déplacer et donc de pouvoir avoir une intervention sans devoir prendre le camion-citerne en permanence et donc, d'être beaucoup plus rapidement sur les lieux, beaucoup plus efficaces également. Le problème c'est que ces bornes à eau, en fait, sont utilisées depuis un certain temps et le dernier inventaire date du début des années 90. Ce qui fait qu'à l'heure actuelle, les pompiers n'ont pas connaissance des bornes existantes, puisque certaines ont disparus, d'autres ne fonctionnent pas ni n'ont plus de leur état, ce qui les oblige à prendre systématiquement le camion-citerne, ce qui demande plus de personnel et ralenti également les interventions. Et

donc, de ce fait-là, Monsieur le Bourgmestre, ce qui est demandé à travers cette motion, c'est à la Ville de Mons de refaire un inventaire de l'ensemble des bornes qui serait communiqué sans délai à la zone de secours, mais aussi d'assurer l'entretien de ces bornes régulier et systématique pour assurer plus de sécurité pour le citoyen. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, Monsieur le Conseiller, cette motion pour le Collège ne doit pas être approuvée car pour le territoire de la Ville de Mons et pour toutes les communes défendues par le Service Incendie de Mons, la zone de secours a fait un relevé de tous les points d'eau, localisation, diamètre, débit, pression. Ce relevé est régulièrement mis à jour suite aux avis sur les extensions de réseaux remis par le Service Incendie, suite également aux infos reçues directement par la SWDE ou encore, lorsque nous demandons au Service Incendie de réceptionner une nouvelle voirie ou un nouveau lotissement. Au fil des interventions, il est constaté qu'un point d'eau n'est plus suffisamment repéré et signalé et donc, le Service Incendie nous avertit afin que les Services Communaux interviennent lorsqu'il n'est plus opérationnel. Le Service Incendie avertit la SWDE qui le répare ou le remplace, mais cela ne veut pas dire pour autant et là, effectivement, on peut vous rejoindre que le réseau est partout suffisant pour l'extinction des incendies, donc, on peut parler parfois d'un diamètre insuffisant ou parfois lors d'autres soucis de débits insuffisants ou d'une pression insuffisante, mais, l'important pour les pompiers, c'est de le savoir et d'anticiper lorsqu'ils partent en intervention et comme vous l'indiquez, ils n'ont jamais la garantie qu'au moment de l'intervention, même si le réseau paraît comme suffisant sur la cartographie, mais qu'il est réellement opérationnel, donc, par exemple, une borne peut être renversée suite à un accident ou éventuellement, ou une voiture égarée sur une bouche d'incendie ou alors, par exemple, des réparations sont faites sur le réseau. C'est pourquoi, évidemment, ils prévoient non pas de partir avec un arrosoir mais bien avec une citerne et donc 10.000 L d'eau sur chaque intervention, puisqu'on a pris aussi nos renseignements directement avec les pompiers. Donc, c'est pour cela qu'ils prévoient de partir avec un camion-citerne, ils utilisent le cas échéant et si effectivement quand ils arrivent sur site et qu'ils voient que le réseau est suffisant et opérationnel, ils n'utilisent pas le camion-citerne. Voilà pourquoi, au niveau du Collège, il nous semblait que votre motion ne pouvait pas être retenue ce soir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ecoutez, je suis vraiment embêté parce qu'il y en a un des deux qui ne parlent pas précisément, qui ne dit pas la vérité, mais quand la zone de secours a invité les élus locaux à une réunion, c'est quand même les propos du Commandant,

c'est lui qui nous a indiqué que l'inventaire n'était plus tenu et donc, moi, je ne sais pas qui je dois croire maintenant. La réunion, je crois qu'elle a eu lieu en février, quelque chose comme ça, peut-être mars, oui, février plutôt, il y avait différents représentants politiques de différentes communes, je pense que pour Mons, Colette WILBAUT était également présente, je pense qu'elle pourra confirmer, j'avais quand même insisté. M. DI SABATO était également là, il avait été surpris et donc, c'est un peu surprenant que l'on ait cette information-là dans le cadre d'une séance d'information de la zone et qu'on ne retrouve pas la même info dans votre bouche. Donc, je dois vous avouer que je suis un peu surpris. Est-ce qu'alors, à tout le moins, on pourrait – je ne sais même pas - avoir un avis de la zone ou est-ce qu'on pourrait s'assurer que le Commandant confirme bien ces aspects, parce que c'est un peu surprenant et déroutant, pas que je vous remette en cause, Madame l'Echevine, certainement pas, mais mettez-vous à ma place, c'est un petit peu bizarre d'avoir deux Autorités qui se contredisent sur le même sujet ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Monsieur BOUCHEZ, j'ai ici un mail de Monsieur MILHOMME qui date de ce jeudi 20 avril à 14 heures 32, que le Collège a interrogé, puisque effectivement, c'est une compétence plus technique et aussi, avec les relations de la SWDE. Ecoutez, on peut confronter les informations et j'ai moi-même eu des contacts téléphoniques directement avec des opérationnels sur site qui confirment mes dires de ce soir. Vous savez que je n'ai pas pour habitude de vous mentir, Monsieur BOUCHEZ, ce n'est pas dans mes habitudes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je propose alors, si Monsieur BOUCHEZ était d'accord, qu'on retire la motion, qu'on questionne le Commandant et qu'on envoie la réponse aux différentes personnes qui sont concernées par ce point. Ça peut aller comme cela, Monsieur BOUCHEZ ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, merci Madame l'Echevine.

RETIRE

33^e Objet – 2 : Motion rue apaisée - Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO, Charlotte DE JAER

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, merci. Alors, Madame DE JAER, la motion de la rue apaisée. Si Monsieur l'Echevin me le permet, ...

Mme DE JAER, Conseillère : Je peux la présenter d'abord ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, et comment donc ... Oui, je pense qu'on la prend en considération, il n'y a pas de souci, surtout si c'est une rue apaisée.

Mme DE JAER, Conseillère : Vous savez, je prône l'apaisement ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous nous remettez une motion pour un Conseil « apaisé », on pourra l'examiner aussi, donc ...

Mme DE JAER, Conseillère : J'aurais la majorité ... parfait! Le concept de « rue apaisée » est un concept que nous utilisons déjà lorsqu'il y a des fêtes de quartier ou la fête des voisins et où on ferme une rue avec deux barrières Nadar pour empêcher la circulation d'y passer, et ici, c'est l'idée de faire ça pour permettre aux enfants de jouer dans la rue. Donc, il ne s'agit évidemment pas de faire ça dans toutes les rues et notamment dans les rues où il y a de grande circulation, mais au contraire, on doit faire ça dans des rues un peu plus à l'écart dans lesquelles il n'y a déjà pas une énorme circulation, mais vraiment de pouvoir les lister non pas en venant avec une liste toute faite, mais plutôt en travaillant avec les Associations de Quartier ou les Maisons de Quartier quand elles sont existantes. Et donc, de s'inspirer de ce qui a été fait à Liège pendant les vacances de Pâques où ils ont testé le concept sur quatre rues, avec des échos plutôt positifs, même si le rapport de cette expérience n'est pas encore public, les échos qu'on a pu voir notamment dans la presse étaient plutôt positifs. Donc, l'idée c'est d'augmenter à faible coût le nombre d'endroits dans lesquels les enfants peuvent s'approprier l'espace public pour leur permettre de jouer et ma proposition vise à s'inspirer de l'expérience de Liège, des points positifs et des points négatifs pour mettre en place une expérience pilote durant les grandes vacances dans une dizaine de rues, de faire ça en annonçant la publicité via le Monsmag, via la page Facebook et en écrivant aux Associations de Quartier pour que vraiment, ce soit une demande de l'ensemble des quartiers. Ça me semble être une demande pas très farfelue, qui ne coûte pas grand-chose et qui permettrait d'augmenter facilement le nombre d'espaces où les enfants peuvent jouer. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur l'Echevin, comme Madame a eu l'occasion de présenter sa proposition de motion.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Madame la Conseillère, tout d'abord, je vous remercie pour votre proposition. Il est vrai que le concept de rue apaisée, testé dernièrement à Liège mérite plus que probablement que l'on s'y attarde. Néanmoins, dans l'immédiat, nous ne souhaiterions pas en débattre dans cette Assemblée et je vous explique. Nous pouvons donc, comme vous le suggérez, demander à la Ville de Liège, l'évaluation de la phase test qui a été effectuée chez eux. Nous nous engageons, par contre, à

écrire, de manière officielle au Bourgmestre de Liège, dans les prochains jours, pour obtenir ces informations. La disposition existe effectivement dans le code de la route depuis un Arrêté de 2003. C'est une mesure qui nécessite néanmoins un travail de la part des riverains (recherche des initiateurs pour désigner un parrain ou une marraine, sondage des riverains, collecte des signatures, plan de circulation, approbation de la commune). Nous allons donc examiner les étapes à réaliser et les possibilités qui pourraient être initiées sur Mons en la matière, en concertation avec les Services de la Police, le Service de la Mobilité ainsi que le Service des Sports. Nous proposons donc de revenir sur le sujet lors d'un prochain Conseil, pour éventuellement envisager un test dans un avenir proche sur Mons. En conséquence, nous ne pouvons que rejeter cette proposition, mais nous y sommes très attentifs.

Mme DE JAER, Conseillère : Je n'ai pas compris l'élément qui fait qu'on ne peut pas voter la motion en fait ? Parce que vous dites dans l'intervention de Monsieur l'Echevin que vous êtes d'accord d'écrire à la Ville de Liège, qui est la première partie de ma proposition, que la proposition était intéressante, qu'elle fait partie du code de la route. Donc, je ne vois pas ce qui freine le vote de la motion en fait ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Nous souhaitons tout simplement avoir de plus amples renseignements sur ce qui s'est passé sur Liège, nous allons les questionner et voir ce qu'on peut faire sur Mons et envisager avec le Service de Police, le Service des Sports et le Service de la Mobilité, on va voir avec ces trois Services-là s'il y a possibilité et dans quelle rue on pourrait l'envisager.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que je peux me permettre de vous demander ceci ? Vous avez 4 points de décision, ce que le Collège vous demande, c'est de lui laisser le temps de demander à la Ville de Liège, ce que vous dites ici, l'évaluation de la phase de tests qu'elle a effectué. Il y a tous les aspects évoqués par Monsieur l'Echevin, il y a certainement des questions de déviations de circulation, et donc, on devrait un tout petit peu réfléchir. Moi, si vous voulez qu'on approuve votre motion, on pourrait l'approuver, mais alors, uniquement la deuxième phrase demandée à la Ville de Liège et revenir alors, le mois prochain ou au plus tard dans deux mois, le temps de comprendre exactement ce qui s'est passé, de vous faire aussi la liste des impératifs que nous pourrions avoir, peut-être établir un contact direct entre vous et Monsieur l'Echevin et sur le principe d'essayer dans certains quartiers de le faire, nous ne sommes pas du tout opposés à ce principe. Mais il faut qu'on puisse savoir comment ça s'est passé à Liège et voir alors quelles sont les obligations légales qui sont les nôtres. C'est simplement cela.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Si on peut voter alors le fait de s'engager à travailler sur le concept de rue apaisée en demandant à Liège, mais on ne va pas faire une motion juste pour demander le projet pilote de la Ville de Liège. Il faut quand même qu'il y ait la volonté, si la volonté est partagée, qu'on puisse voter sur cette volonté partagée de travailler sur le concept de rue apaisée. Puisque d'après ce que j'ai compris, la volonté est partagée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je le note, je supprime « tester » et « le Conseil décide de - s'engager à étudier la faisabilité d'établir des rues apaisées et je mets « au sein de la Ville » ; - et de demander à Liège l'évaluation de la phase de test qui a été effectuée.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On peut revenir le mois prochain, mais en Commission, je ne sais s'il faut en redébattre au Conseil Communal ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bien sûr, je n'ai pas de souci avec cela et vous revenez. Mais je propose que dès que nous avons une réponse, qu'on vous envoie la réponse de Liège et que vous puissiez établir un contact et on verra un peu ce que l'on peut faire exactement.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Parfait !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je répète, je dois faire voter sur cet amendement. On supprime la première phrase, la troisième et la quatrième et on la remplace par « s'engage à étudier la faisabilité d'établir des rues apaisées au sein de la Ville et de demander à la Ville de Liège l'évaluation de la phase de test qui a été effectuée ». Ça va ? Est-ce que je peux considérer qu'on approuve l'amendement ? On approuve la motion ? OK.

ADOPTE

33^e Objet – 3 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin d'unifier la communication des salles de la Ville de Mons et la promotion des services de la Ville. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en suis à la motion de Monsieur BOUCHEZ pour unifier la communication des salles de la Ville. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. On est face à une situation particulière puisque le gestionnaire du LOTTO MONS EXPO a décidé de partir, donc on est à la recherche d'un nouveau gestionnaire mais coup de théâtre, le gestionnaire du MICX part également. Alors, la situation du MICX n'est peut-être pas aussi élogieuse que ce qu'on a bien voulu nous indiquer puisqu'il y a quand même une perte de près de 200.000,00 euros qui a été enregistrée et encore une fois, l'opérateur décide de partir. Alors, je sais, c'est un changement de stratégie, bon voilà, mais si ça rapportait de l'argent, je pense qu'il ne

changerait pas de stratégie. Quoiqu'il en soit, ça pose la question du taux de remplissage de ces salles et de leur promotion. Je pense qu'on a véritablement ici, une chance, c'est celle de pouvoir uniformiser la communication des différents organes, des différents services qu'offrent la Ville de Mons de manière globale avec à la fois les salles mais peut-être aussi les hôtels et l'ensemble des possibilités qu'offrent la Ville. Je me suis déjà exprimé plusieurs fois sur cette question puisque je crois qu'on doit même intégrer les salles CALVA et toutes les salles en fait pour lesquelles la Ville de Mons peut offrir un service car à l'heure actuelle, nous nous retrouvons dans un schéma où si vous ne connaissez pas quelqu'un pour vous mettre en relation avec un autre, c'est quasi impossible, ce n'est pas comme cela que doit fonctionner un service moderne, il faut un site internet unifié, il faut un numéro de téléphone et cela ne va de se dire, on tombe sur quelqu'un, alors, je peux avoir la salle sans oublier aussi, M. le Bourgmestre, l'aspect tarif car l'aspect tarif est quand même quelque chose d'important parce qu'on a parfois le sentiment qu'on vous pose toujours la question de savoir pourquoi, pourquoi vous avez besoin de la salle, cela serait quand même intéressant qu'on nous dise déjà le prix, je pense que sur un site internet qui est totalement ouvert, il n'y a pas de question de gratuité, de réduction ou s'il y en a, en tout cas, c'est clair et objectif et donc, l'idée M. le Bourgmestre, serait de créer une plateforme commune de communication pour nos salles voire même les services de manière globale qu'offrent la Ville de Mons et de ne plus travailler de la sorte. Si vous allez, par exemple, à l'heure actuelle, sur le site internet de Mons Expo et que vous tapez sur le calendrier et bien, chaque date est vide comme si il n'y avait aucune activité, après on va nous expliquer mais la gestion du site est très bonne, on change d'opérateur car on veut encore l'améliorer, elle est bonne mais on veut quand même encore l'améliorer, bon, on peut croire n'importe quoi, en tout cas, dans les faits, il y a un problème, il faut que quelqu'un qui soit à Anvers, qu'il soit à Bruxelles, qu'il soit même à l'étranger puisse se dire, j'ai envie d'aller à Mons, quelles sont les possibilités qui sont offertes à moi et au-delà de cela, il faut lui donner envie de venir à Mons, c'est-à-dire qu'il faut une promotion qui est globale avec une centralisation des budgets en la matière, je pense que le changement d'opérateur pour les deux sites en même temps, doit être, en tout cas, utilisé comme une chance et la chance ici en question, c'est justement d'avancer sur cette communication commune et cette possibilité que nous aurions d'avancer vers plus de visibilité pour la Ville, plus de visibilité pour ses services mais aussi plus d'objectivité et de transparence dans la manière de louer, les tarifs et l'ensemble des pratiques, cette nature à donner confiance au public et un public qui a confiance est un public qui revient. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, vous souhaitiez dire quelque chose, je crois.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui merci M. BOUCHEZ. Le Collège a pris connaissance de votre demande. Néanmoins, elle ne peut être reçue car notre Assemblée ne peut se substituer au CA du MICX et du Lotto Mons Expo. Par ailleurs, en ce qui concerne les salles CALVA de l'entité. Vous savez qu'elles ont été toutes mises en gestion auprès d'associations locales mais nous serons attentifs à ce que l'information au public soit développée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est le côté hallucinant. Quand on ne veut pas répondre sur le fond, on utilise une pirouette de forme, donc, on vient de voter une motion pour aller au Conseil d'Etat pour un truc sur lequel, on n'a aucune prise. Par contre, sur un dossier où c'est nous qui mettons tout l'argent en matière d'investissement où chaque année, il y a des subsides colossaux qui sont distribués, alors, là, on ne peut rien faire. Il y a un Conseil d'Administration qui est autonome, donc, vous comprenez ma bonne dame, nous, on met des milliers d'euros chaque année mais on n'a aucun contrôle sur ces organes. Nous connaissons à peine les gens qui occupent ces structures en sachant que M. l'Echevin, c'est quand même drôle puisque vous vous retrouvez dans les structures que vous évoquez et pour lesquelles, vous ne souhaitez pas vous substituer. Ce qui est certain, c'est que premièrement, sur le plan légal, ce que vous dites n'est que partiellement vrai puisque je l'ai dit, en étant le plus gros donateur, en étant le pourvoyeur de fond, on peut quand même mettre des conditions quand on donne de l'argent, dans d'autres structures, il y a des contrats de gestion, il y a simplement des obligations à respecter pour obtenir un subside, tout à l'heure, on a par exemple, passé, un subside pour le skatepark et bien la Région Wallonne impose une série de conditions, la Ville pourrait en faire de même. Cela, ça serait, je dirais, la manière un peu plus dure d'envisager la cohésion de la communication. Par contre, il y a une autre forme qui pourrait se résumer à simplement de la coordination, à contacter des individus, à contacter des organes et au mieux que la Ville puisse s'engager à mener cette concertation entre les organes parce que quoi que vous en disiez, quoi que vous en pensez, pour le public, pour un usager, qu'il soit Montois ou venant d'une autre ville ou d'un autre pays, il s'en moque de savoir qu'il y a un Conseil d'Administration pour Mons Congrès qui vous le savez aussi bien que moi, c'est réuni deux fois depuis sa création qui normalement aurait dû avoir lieu en 2015. Qu'il y ait un Conseil d'Administration pour le Lotto Mons Expo, cela, je dois vous avouer que ces temps-ci, celui-là, il se réunit un peu plus, cela, il faut vous laisser le mérite en la matière. On vous a un peu aidé mais effectivement, il s'est réuni plus souvent, pour cela, le citoyen, il s'en moque et je sais, M. le Bourgmestre que vous partagez cette vision-là, pour un citoyen qui

vient à Mons, pour lui, c'est la Ville de Mons et donc, il ne veut pas savoir que c'est le Conseil Communal qui gère, que c'est une SA, que c'est une intercommunale, que c'est un organe de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est venu à Mons et s'il part content, il est content de Mons et s'il part mécontent, il est mécontent de Mons et donc, à ce titre-là, on a un rôle pivot à jouer. Si nous n'avons aucun levier, je vous dirais au moins de tenter la concertation mais quand en plus, on a un levier, là, j'avoue que je n'arrive pas à comprendre. J'ai entendu des demandes par rapport à une série d'organes, vous savez quand le Lotto Mons Expo vient demander de combler certains de ces crédits, quand le Conseil Communal de la Ville de Mons reprend des dettes du Lotto Mons Expo, il n'y en a pas un dans la salle qui a dit « mais cela, le Conseil d'Administration du Lotto Mons Expo n'a qu'à se débrouiller » et aller voir une banque ou se démerder, non, on l'a fait parce que c'est un organe de la Ville et on sait très bien que ce Conseil d'Administration n'est qu'un organe de gestion déconcentré, mais que dans les faits, ça reste un pilotage au niveau de la Ville de Mons. Donc, c'est un petit peu drôle de se revendiquer d'un côté hyper hermétique quand ça vous arrange mais que de l'autre, lorsqu'on relève beaucoup plus d'aider ces structures, de devoir les piloter, voire parfois de se négocier des gratuités, puisqu'on le sait, dans une série de structures, la Ville a accès à des gratuités qu'elle donne un petit peu comme elle le souhaite, et bien, là, par contre, il y a beaucoup moins d'hermétisme entre les institutions. De grâce, merci de prendre en considération la motion et que nous puissions avoir le débat sur le fond et l'opportunité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : A la limite, le citoyen lambda va assez rarement louer Mons Expo ou le Mons Congrès. Par contre, les salles Calva, c'est assez fréquent que des Associations et les citoyens les louent et là, quand vous voulez trouver l'information pour savoir à qui s'adresser pour telle ou telle location, avec les différents Comités de gestion, c'est introuvable sur le « Net ». Je pense que la Ville pourrait au moins mettre l'ensemble des coordonnées de chacune des salles Calva ainsi que les tarifs à côté, puisqu'on les a les tarifs, on les reçoit, ça prendrait 5 minutes. Dans cette Ville, c'est vraiment compliqué de pouvoir trouver une salle. Il me semble que ça ne dépend que de nous de pouvoir mettre ces tarifs puisqu'on les vote ici, de pouvoir mettre les coordonnées puisqu'on les a donc, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas avancer au moins dans ce sens-là si on ne veut pas avancer sur Mons Expo et Mons Congrès, ce qui est un peu dommage. On l'a mis sur le site ? En tous cas, il y a deux trois mois, ce n'était pas sur le site. Quand vous tapiez Calva de Flénu, vous

n'arriviez jamais sur une page qui permettait d'avoir les tarifs ainsi que les coordonnées des personnes pour les louer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme DE JAER, ne nous engueulez pas pour quelque chose que nous avons fait, parce que vous l'aviez déjà demandé et quand vous demandez quelque chose

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui, je me répète souvent

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous sommes très attentifs à ce que vous dites et donc, non seulement ça a été fait, mais je pense même, mais ça, Monsieur l'Echevin me le confirmera ou infirmera, est-ce qu'il n'y a pas une brochure ou quelque chose ? Il y a même une brochure. Je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, je me permettrai de revenir sur deux expériences que j'ai personnellement connues, l'une que vous avez également connue puisque vous étiez Ministre Président du Gouvernement Wallon et puis vous avez été suivi par Monsieur VANCAU, entre 1999 et 2004. Le Gouvernement Wallon a mis en place une cellule Miles au sein de l'OPT qui elle, avait pour mission, d'harmoniser et de coordonner l'offre de tous les opérateurs qui avaient des salles ou autres, en Fédération Wallonie Bruxelles. Ça sous-entendait des acteurs publics mais aussi des acteurs privés, et là, l'OPT y a réussi. La Province de Hainaut a ce type également de démarches, donc, j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi ce qui a pu se faire au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles ou autre ne peut pas se faire au niveau de notre Ville, d'harmoniser l'offre, de permettre de nouvelles technologies de réservation de salles et autres, ça, j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi le non alors que quand vous étiez Ministre-Président du Gouvernement Wallon vous avez soutenu la même démarche au niveau de la Wallonie, et même dans ce cas-là puisque c'était l'OPT de Bruxelles et de la Wallonie. Je ne vois pas pourquoi ce qui a été possible au niveau supérieur ne l'est pas au niveau de notre ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, alors puisque tout le monde a pu s'exprimer, je vais passer au vote.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION - ECOLO : OUI – CITOYEN : ABSTENTION - MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 6 voix pour, 29 voix contre et 2 abstentions

REJETE

33^e Objet – 4 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin de permettre au Conseil communal de la Ville de Mons de pouvoir exercer ses droits en tant qu'actionnaire de diverses Intercommunales. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Nous en sommes à la 33.4 et c'est encore vous Monsieur BOUCHEZ sur le pouvoir d'exercer ses droits en tant qu'actionnaire des diverses intercommunales. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ah, celle-là je dois vous avouer que j'y tiens beaucoup. Je ne devrais peut-être pas le dire parce que, je prends un risque. Vous savez Monsieur le Bourgmestre, on est actionnaire de nombreuses intercommunales mais aussi de structures paracomunales en tout genre, et ça, des asbl, et il y a depuis de nombreux mois une divergence d'opinions entre vous et nous en ce qui concerne ce que nous pouvons faire en tant qu'actionnaires, et d'ailleurs cette question est très intéressante à un point tel que dans les recommandations de la recommandations Publifin elle va être abordée. Vous voyez, donc normalement, c'est quelque chose pour lequel vous devriez être particulièrement attentifs et sensibles. Alors si on considère que le représentant nommé par la ville par le biais d'une clé de répartition politique au sein d'un conseil d'administration a une obligation, c'est de gérer la structure dans l'intérêt de cette structure. Cela veut donc dire que ce représentant ne doit pas la gérer dans l'intérêt de sa formation politique ni même de la ville qui l'a désigné. A partir de là, Monsieur le Bourgmestre, vous considérez que il a une totale autonomie, et d'ailleurs, on peut avoir des endroits où la Ville a un intérêt qui est totalement contraire à celui de la structure concernée. Et donc, Monsieur le Bourgmestre, c'est vraiment dommage que vous en aviez, parce que c'est une question importante, vous estimez à chaque fois que nous ne devons pas parler de questions relatives à des intercommunales ou des structures paracomunales dans cette assemblée parce qu'on aurait justement des représentants dans nos structures, sauf que, moi je suis très très surpris de cette attitude de la part du PS en la matière, c'est qu'il y a dans une autre structure qui est la SA Mons Expo, il a menacé l'un des administrateurs d'éviction, parce que cet administrateur ferait éventuellement, en tout cas selon les dires du Parti Socialiste, ferait éventuellement appel à la politique, et en tout cas, utiliserait ces informations dans un cadre politique qui serait contraire à celui de la structure et pas non plus dans l'intérêt de la structure mais plutôt dans le cadre d'une formation politique. Et donc, compte tenu de ces éléments, je dois avouer que je ne comprends plus, parce que d'un côté on nous dit, vous devez faire appel à vos administrateurs pour régler les problèmes

qui se posent dans les structures, et de l'autre côté quant à l'administrateur, ben oui, essaie de faire ce que nous nous souhaitons, on dit oh non, vous ne respectez pas votre mandat d'administrateur parce qu'il nous semble que vous ne travaillez pas dans l'intérêt de la structure mais plutôt vous travaillez dans l'intérêt d'une formation politique. Alors Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, je dois avouer que cela ne tient pas la route, d'autant plus que le code des sociétés doit s'imposer à chacun de nous, et à Liège, vous avez reproché à certains comme Pierre-Yves JEHOLET, de ne pas avoir débattu par exemple de Publifin au sein du conseil communal, alors même que les ordres du jour des assemblées générales nous reviennent, et donc à ce titre-là, nous pouvons en tant qu'actionnaire les amender. Le mécanisme est le suivant : nous désignons des représentants, le représentant travaille dans l'intérêt de la structure, nous en tant qu'actionnaire nous pouvons avoir des intérêts divergents, en débattre, en faire part lors des assemblées générales et nous pouvons même démettre un de nos administrateurs si nous ne sommes pas contents de la manière dont il gère, et donc, par rapport à cela, le débat au sein du conseil communal, est tout à fait primordial et essentiel en ce qui concerne le contrôle, surtout que certaines formations politiques ont proposé cette idée formidable d'ouvrir les conseils d'administration des intercommunales au public, c'est-à-dire à la population. Ce n'est même pas utile, il suffit que nous ayons des débats politiques sur des éléments structurants au sein de cette institution. Alors Monsieur le Bourgmestre en conséquence, nous vous demandons à la fois de nous communiquer un cadastre de l'ensemble des structures intercommunales et parcommunales dans lesquelles la ville de Mons est partie, de manière importante ou de manière mineure. Deuxième élément, nous vous demandons de nous fournir une analyses juridiques qui confirmerait votre thèse, celle selon laquelle nous ne pouvons pas débattre dans cette enceinte de questions relatives aux intercommunales. Cela serait surprenant, vous devez savoir par exemple chers collègues, que dans certaines communes liégeoises, on a modifié l'ordre du jour de l'assemblée générale de Publifin via les conseils communaux. Vous voyez on peut tenir malgré tout tenir un débat sur les intercommunales. Enfin, troisième point, dans le cas où vous n'arriveriez pas à nous démontrer par une analyse juridique le fait que nous ne puissions pas débattre de ces structures au sein de cette assemblée, et bien c'est d'acter que dorénavant, nous pourrions mener des débats sur ces structures, en tout cas des débats stratégiques, c'est-à-dire, non pas la gestion courante mais des questions qui se posent aux différents actionnaires lors des assemblées générales, c'est-à-dire des questions structurantes. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Conseiller. Nous sommes quand même étonnés que vous parliez de refus de débat au sein du Conseil Communal lorsqu'il s'agit des intercommunales, la représentation de la Ville au sein de celle-ci. En effet, les budgets, les plans stratégiques, les comptes annuels et d'autres points liés à ces intercommunales sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil Communal. Ils peuvent donc y être débattus et font même l'objet d'un vote. Les proportions de ces votes sont rapportées lors des séances de l'Assemblée Générale de l'intercommunale qui suit le Conseil Communal. De plus, alors que ce n'est pas une obligation légale, nous avons une commission spéciale organisée avant la séance du Conseil Communal qui précède ces assemblées afin que les responsables de ces intercommunales présentent les points précités et répondent aux questions des conseillers. Donc, les débats, lors du Conseil Communal peuvent avoir lieu au moment où nous votons l'ordre du jour. On peut avoir un vote point par point après un débat, avec des votes différents que l'on soit de l'opposition ou de la majorité et la proportion est reportée au sein des assemblées générales. Par contre, les interpellations à propos de questions organisationnelles au sein de ces intercommunales ne sont pas de compétences du Conseil Communal mais bien, vous l'avez rappelé même, du Conseil d'Administration de l'intercommunale. En conséquence, nous proposons de rejeter votre motion. Cependant, nous avons effectivement la liste des intercommunales au sein desquelles la Ville a des participations telles que vous l'avez demandé, et j'ai cette liste que je peux vous remettre, et nous pouvons la faire parvenir à tous les conseillers qui le souhaitent.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, ça va ? On peut... oui

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est quand même surprenant, Monsieur le Bourgmestre, comme attitude, parce que alors, toutes les motions qui ont été déposées relatives à des intercommunales, vous les avez refusées. Pourtant cela relève exactement de la même chose, ce sont des choix stratégiques, je vais dire à un moment donné, un plan de gestion de traiter de la question de la gestion du personnel, particulièrement des membres du personnel qui sont à des postes stratégiques, l'actionnaire peut aussi se prononcer, pourtant vous avez à chaque fois refusé, je me souviens bien, Monsieur MELIS avait pris la parole à plusieurs reprises sur cette question, pour nous expliquer, vous avez des administrateurs vous renvoyez à vos administrateurs, même chose pour le centre intercommunal de santé des cantons de Mons par exemple, dans des structures paracommunales pour lesquelles le lien est encore plus direct, comme Mons Expo, on nous a dit « vous avez des administrateurs, vous avez des représentants » donc, il faudrait quand même être un peu sérieux à un moment donné, alors vous n'allez pas refuser les motions, vous n'allez certainement pas refuser la

motion sur le Bois d'Havré je suppose. Pourquoi alors nous avoir refusé toutes les autres motions relatives à des intercommunales ou des organes paracommunaux ? Cela n'a strictement aucun sens, vous avez refusé à chaque fois au prétexte que nous avons des représentants en son sein. Nous avons le droit en tant qu'actionnaire d'émettre un point de vue, nos administrateurs ont également le droit de ne pas le suivre mais l'actionnaire a toujours le droit de se prononcer en tout temps voire même de demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, et donc votre réponse n'est pas en adéquation avec les postures que vous avez eues ces derniers mois pour éviter certains débats. Donc, est-ce qu'il s'agit d'une erreur, est-ce que vous avez changé de position, quelqu'un pourrait l'acter ou est-ce que c'était des refus qui étaient purement de circonstances mais ça je ne peux pas le croire. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien, voilà, le débat a eu lieu.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION - ECOLO : ABSTENTION – CITOYEN : NON - MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 4 voix pour, 30 voix contre et 3 abstentions

REJETE

33^e Objet – 5 : Motion "Dissolution de l'Intercommunale du Bois d'Havré". Point inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale ECOLO Catherine MARNEFFE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive alors à la motion de Madame MARNEFFE, je vous en prie, sur la dissolution de l'Intercommunale du Bois d'Havré.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre. Donc, c'est un sujet que j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises au conseil d'administration de l'Intercommunale mais également en cette assemblée déjà depuis 2014 pour proposer que l'intercommunale ne soit pas gérée sous cette forme mais que le bois soit géré sous forme de forêt indivise, comme c'est le cas pour la forêt d'Anlier mais également la forêt de Beloeil et de Stambruges. Evidemment je n'ignore pas que l'Etat Fédéral et la Région Wallonne sont actionnaires de l'intercommunale mais que les actions ne sont pas réparties, mais il s'agirait je pense d'approfondir résolument cette question par une analyse juridique parce que le problème c'est que la part affectée à la gestion forestière dans les derniers budgets représente moins de 15 % du budget annuel de l'intercommunale qui est de l'ordre de 100 000 euros. La

part affectée aux émoluments des présidents et vice-présidents de l'intercommunale qui représente 19400 euros aux jetons de présence des administrateurs, 3420 euros et aux frais liés représente plus de 25% du budget annuel. Il faut également souligner que les émoluments des présidents et vice-présidents, s'ils respectent le plafond 2 fixé par le Code de la Démocratie Locale pour l'intercommunale ayant obtenu un score de 1 à 1,25, ça tient compte de la population, du chiffre d'affaire et du personnel occupé, sont au plafond maximum autorisé, et c'est malgré tout des chiffres assez élevés compte tenu de l'activité de l'intercommunale, à peine 2 ou 3 conseils d'administration par an et quelques réunions du comité des actionnaires. L'existence d'une présidence et d'une vice-présidence pose également question, une réelle économie d'échelle serait possible si le bois était géré directement par le DNF. Si le budget de l'intercommunale est à l'équilibre par ailleurs, mais que les réserves permettant de prévoir les investissements nécessaires à la gestion du bois ne sont pas reconstituées, on peut également s'interroger sur la reconstitution des fonds de réserve. Avec un autre mode de gestion, des économies générées par cette modification de structure permettrait notamment d'investir dans la rénovation du parcours santé ou dans l'information du public sur la méthode de gestion de la forêt. Mais cela permettrait également sous forme de quote-part d'avoir de l'argent qui reviendrait à la Commune de Mons, comme c'est le cas à Beloeil ou à Anlier. Au vu de la frilosité et de l'inertie du Conseil d'Administration et du Comité des Actionnaires, je reviens vers ce Conseil Communal car avec la volonté affichée des différents partis de réformer les institutions dans le cadre du dossier Publifin et du cadastre des intercommunales, il nous paraît tout à fait envisageable et je pense que c'est vraiment le moment opportun de trouver une alternative à ce qui est un peu une usine à gaz pour gérer 250 hectares de bois. Donc je vous propose ici d'interroger le Gouvernement Fédéral et la Région Wallonne concernant le sort des actions dans l'intercommunale comme nous nous l'avons fait pour le groupe écolo par l'intermédiaire du Député Stéphane NAZE. Par ailleurs je vous demande que ce conseil communal s'engage à envisager cette dissolution de l'intercommunale et sa gestion sous forme de forêts indivises. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci, oui, Monsieur l'Echevin je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller: J'avoue que j'ai été à la fois très interpellé et interpellé par différentes personnes qui ont lu l'article qui est sorti il y a quelques jours dans le Soir au sujet de cette intercommunale, la plus ancienne intercommunale wallonne qui gère une forêt. Pourquoi je voudrais intervenir ici, c'est parce que j'ai été moi-même administrateur entre 1994 et 2000 et entre 2006 et 2012. Et j'ai été interpellé par différentes personnes dont des personnes qui ont été en son temps administrateur et président de cette

intercommunale. Ils m'ont tous dit combien ils étaient étonnés pour ne pas dire plus des montants attribués pour la législature actuelle au président et au vice-président. A leur époque, et l'époque que j'ai connue aussi, le président n'avait pas d'émoluments, ne touchait rien, parce qu'on considérait comme il était l'échevin chargé de cette mission de gérer l'intercommunale du Bois d'Havré, c'était compris dans la rémunération qu'il recevait en tant qu'échevin, donc ça veut dire que cette rémunération n'existait pas. D'autre part, il n'existait pas, et jusque 2012, de postes de vice-président, donc ce poste de vice-président a été créé entre 2013 et ce jour, qui n'a strictement aucune raison d'être. Je veux quand même rappeler exactement le travail de cette intercommunale, et spécialement dans le chef de cette administration. Il y a deux ou trois réunions par an, qui dure entre ½ heure et une heure, tout le travail est fait par des personnes qui travaillent à l'échevinat ou bien des personnes déléguées par la Région Wallonne à cet effet. Donc, tout est préparé, cela veut dire que le travail d'un président, cela se limite à quelques heures par an, j'ai bien dit par an, et quand je vois les sommes qu'ils touchent alors qu'ils n'existaient pas à l'origine de cette intercommunale jusqu'il y a quelques années, l'opinion publique ne peut pas le comprendre ; je ne vais pas parler de Publifin mais c'est des méthodes similaires à Publifin. Quant au poste de vice-président, pour moi c'est encore plus grave, parce que ce poste de vice-président n'a aucune raison d'être et il n'existait pas avant 2013. Je ne sais pas pourquoi on l'a créé, ou bien peut-être du fait que le vice-président actuel était le président précédent, et qu'il a voulu d'une certaine façon avoir une compensation, mais dans l'opinion publique, ces choses ne sont pas supportables, et nous autres non plus, alors moi ce que je demande, le Conseil Communal demande au Conseil d'Administration de revenir en arrière à ce sujet-là, aussi bien quant au montant touché par le président, quand on fait le compte de ce qu'il touche par séance pendant l'année par rapport, je veux bien reprendre les chiffres qui sont cités ici dans la presse, c'est pas moi qui les ai inventés, c'est-à-dire 6000 euros nets par an, faites le compte vous-mêmes, et supprimer le poste de vice-président. Honnêtement si vous ne voulez pas avoir un jour, c'est le même problème qu'on a eu dans Publifin, c'est le même problème qu'on a eu à la Province maintenant avec Madame TAULET et Monsieur LIEBIN, c'est le même genre de situation, et si on ne revient pas aujourd'hui sur ce genre de situation, il va y avoir des articles qui vont sortir de la presse et ce sera la Ville de Mons cette fois-ci qui sera concernée. Moi je désire qu'on fasse notre examen de conscience, cette situation est inadmissible. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien j'aimerais faire quelques rectifications dans ce qui a été dit, Madame MARNEFFE, les rémunérations des présidents et vice-présidents ne sont pas en maximum mais à 75% du quota prévu. Première chose. Deuxième chose, la Région Wallonne ne possède pas d'action. Possèdent des actions dans cette intercommunale, l'Etat Fédéral, la Province, la Ville du Roeulx et la Ville de Mons. Troisième chose, Monsieur TONDREAU, mais aussi bien les rémunérations, les jetons de présence que les postes ont été présentés aussi bien au CA qu'à l'AG et si au conseil communal il eut fallu peut-être vous en inquiéter à l'époque et pas maintenant quand vous êtes dans l'opposition. Alors nous prenons bonne note de votre motion, néanmoins elle ne sera pas prise en compte. En effet, ce n'est pas le Conseil Communal qui devra prendre cette décision. Sachez cependant que ce point, comme vous l'avez demandé au CA, et vous avez dit qu'il y avait une certaine inertie, je la conteste, puisque ce point est déjà à l'étude. Diverses réunions afin de débattre de l'avenir de l'IBH sont programmées. La prochaine réunion aura lieu d'ailleurs ce 5 mai avec l'Etat Fédéral qui est le propriétaire principal. Le collège souhaite attendre les conclusions de ces réunions afin d'établir un rapport qui pourra être présenté au Comité des Actionnaires et au final au CA de l'intercommunale. C'est à cette instance qui réunit les administrateurs et où tous les propriétaires sont présentés que reviendra le choix de cette décision.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, donc, oui Monsieur TONDREAU et peut-être Madame MARNEFFE, oui...

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je regrette que Monsieur l'Echevin, puisque je vois qu'il prend la parole là-dessus, qui est vice-président, qui ne me donne pas la justification du fait qu'on a créé cette vice-présidence qui n'existait pas avant 2012, je signale aussi qu'il n'y a plus de représentant MR montois au Conseil d'Administration, donc cela aurait été difficile d'intervenir sur ce sujet en Conseil d'Administration. Mais je voudrais savoir en quoi cela consiste, ce poste, puisque ce poste n'existait pas, il n'a jamais existé, moi je prétends que ce poste a commencé à exister à partir du moment où on l'a créé, parce que l'échevin concerné qui était président à l'intercommunale n'était plus président, je ne sais pas pour quelles raisons, je suppose que c'est des prébendes qui se distribuent entre groupes politiques, et qu'on a attribué à Monsieur X la présidence, et comme il n'a plus été président, il a demandé d'être Vice-Président. Ce poste n'a jamais existé, et en plus il n'y a aucune fonction, c'est un poste qu'on a créé pourquoi ? Uniquement pour toucher un revenu de 4500 net par an. C'est inadmissible. C'est comme ça qu'on fait de petites affaires Publifin au niveau local. Monsieur le Bourgmestre, je vous le dis franchement, je serais heureux que vous-même, vous qui êtes sensible à ce genre de chose, vous réfléchissiez à ce sujet, et vous demandez aux personnes

concernées de revenir là-dessus. Moi je demande simplement que le Président revienne sur le montant de la location qui lui est prévue, et en même temps qu'on supprime le poste de Vice-Président. Il n'y a aucune raison que ce poste de Vice-Président existe, il n'a jamais existé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que, si vous ne voulez pas examiner la motion, je pense que de toute façon, après le travail des experts qui doivent faire un cadastre des intercommunales, je pense que de toute façon le débat devra se faire entre les parties qui sont ici autour de la table, et donc, je pense que se positionner est donner déjà une tendance et montrer que la Ville de Mons, elle a envie de travailler différemment et envie de montrer qu'on peut faire un bon travail d'administrateur avec simplement un jeton de présence qui justifie le travail effectué en réunion, cela serait quand même un message fort envoyé par les parties ici autour de la table. Comme cela se passe dans la gestion des forêts indivises, il y a déjà des comités de gestion qui font finalement le même travail que font des échevins pour gérer ses bois, et dans ces comités de gestion les personnes qui viennent sont les mêmes mais ne sont pas rémunérées. Elles permettent d'avoir une vraie influence sur la gestion du bois et je trouve cela tout à fait important, et c'est pour cela que je vous propose une gestion sous forme de forêts indivises à étudier évidemment sur les aspects juridiques, mais la question de la rémunération comme le dit Monsieur TONDREAU est tout à fait centrale et nous devons de toute façon envoyer un message fort à la population pour montrer que nous voulons travailler différemment dans les intercommunales dans lesquelles nous avons des administrateurs. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur KAYEMBE, oui.

M. Samy KAYEMBE, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Je m'inscris en faute d'abord pour commencer qu'on se permette ici d'écorcher l'image d'une structure qui fonctionne et qui sert l'ensemble des montois. Calmement je vais vous expliquer, comme quoi au niveau des rémunérations, les rémunérations sont en deçà du plafond imposé ou autorisé par la Région Wallonne. Vous pouvez vérifier, vous allez voir que ce que Monsieur DARVILLE vient d'indiquer se vérifie. Ni le Président ou le Vice-Président ont décidé de rémunérations qu'on leur a attribuées, il y a un Comité de Rémunération qui est établi et cela a été approuvé par l'ensemble du Conseil d'Administration. Alors, donc, c'est un premier point. Deuxième point Madame MARNEFFE, c'est vrai que vous avez déjà évoqué ces problèmes au sein du Conseil d'Administration qui s'est réuni, nous avons débattu là-dessus, aucunement, moi en tant que Président et l'ensemble du Conseil d'Administration on a refusé d'y réfléchir au devenir de l'intercommunale. Les PV rédigés à la vue de tout le monde, vous

pouvez les avoir, et cela a été abordé, nous sommes revenus vers vous en regardant, vu la structure complexe de l'intercommunale, voir ce qui était faisable. Pas plus tard que le mois passé, même si vous dites que le travail effectué n'est pas représentatif par rapport à la rémunération, cela n'engage que vous, nous travaillons sérieusement, et moi je peux vous dire qu'en tant que Président, Madame MARNEFFE peut témoigner, je me rends sur le terrain, Monsieur, et je réponds régulièrement à des mails. Laissez-moi parler, qu'on ne dise pas n'importe quoi Monsieur le Bourgmestre, parce que c'est trop facile de dire cela, quelle image renvoie-t-on, vous faites le jeu de certains, en faisant cela, vous ne dites pas la vérité, Monsieur. Vous êtes de votre époque, moi je me rends sur le terrain et je réponds aux mails des riverains. Il y a un travail réel qui se passe, ça va ? Si l'on peut me permettre je reviens à cela. Voilà, je voulais rester calme, vous n'arriverez pas à m'énerver. Madame MARNEFFE, je reviens à vous, peut-être que vous allez plus m'entendre parce que cela ne sert à rien d'avoir des à prioris, on a autre chose, cela n'a rien à voir avec le débat. Donc, ici concernant le devenir de l'intercommunale comme vient de le souligner Monsieur l'Echevin, nous sommes en train d'étudier, il y a d'autres pistes que l'on peut envisager que l'ADNF, mais ce que nous tenons, c'est que la Ville de Mons ne soit pas lésée par rapport à l'intercommunale, que les montois puissent encore bénéficier de cette structure qui est essentielle. Vous avez parlé tout à l'heure des dires qu'on peut investir dans l'outil, nous le faisons, vous le savez bien, si vous regardez les comptes, nous avons investi en moins de dix ans, 600.000 euros, pour une structure qui est là, nous avons le hangar, les outils pour entretenir ces bois, c'est l'argent qui sort de l'intercommunale, nous n'avons pas de dettes, nous avons une structure qui est saine. Vous le savez bien, vous l'avez souligné vous-même au niveau de la presse. Ce que je trouve qui arrive maintenant, bien sûr qu'il y a des difficultés ailleurs, mais il ne faut pas non plus confondre une structure qui fonctionne bien avec les difficultés qu'on peut rencontrer ailleurs. Nous sommes d'accord de pouvoir réfléchir au devenir de cette intercommunale et nous engageons, Monsieur l'Echevin vient de l'indiquer, nous allons rencontrer les autorités au niveau de l'Etat pas plus tard que le 5 mai et alors nous reviendrons au niveau du Conseil d'Administration pour en discuter, vous le savez. Alors Publifin, ce n'est pas l'intercommunale du Bois d'Havré. Je tiens à vous le dire. Je vous le dis...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien alors, Monsieur BOUCHEZ, et puis vous, Madame, bien entendu.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Quelques petits éléments. Le premier, c'est que fort de la réponse de Monsieur BARVAIS, maintenant je sais qu'on peut ici en tant qu'actionnaire, exprimer son avis, et donc, renvoyer Madame

MARNEFFE en lui disant cela ne doit pas se discuter ici, ce n'est pas la réponse qui est conforme à la réponse précédente ; entre les deux marques il y a de la friture sur la ligne parce que si en tant qu'actionnaire on peut émettre notre avis, en tant qu'actionnaire de l'intercommunale du Bois d'Havré, on pourrait ce soir mener un débat de fond, arrêter une position qui est d'inviter nos représentants lors de l'Assemblée Générale, parce qu'il faudra convoquer une Assemblée Générale de dissolution, de leur demander, on pourrait même les mandater pour demander en tout cas à nos représentants à l'AG de demander cette Assemblée Générale de dissolution et de voter de la sorte, donc, je vous demande juste un peu de cohérence et donc de répondre aux demandes de Madame MARNEFFE, si on décide de dissoudre aujourd'hui, on peut le faire ou en tout cas on peut demander encore une fois à nos représentants lors de l'AG de le faire, c'est tout à fait la manière dont cela fonctionne légalement. Premier élément. Deuxième élément, à un moment, on nous a expliqué la structure comme si c'était un truc, je me suis dit « A quel moment il va nous dire que cela va créer de l'emploi parce que on était là, ... c'est une structure importante, etc. » Allez, pour gérer un bois il ne faut pas une intercommunale, faut arrêter de rigoler, tous les autres bois ne se gèrent pas de cette manière-là, et donc je suis quand même un peu surpris de la réponse, on nous dit qu'on répond à des mails, oui enfin moi aussi je réponds à des mails, on peut répondre à des mails gratuitement, je veux dire ce n'est pas cela qui est un enjeux, par contre, je m'interroge parce que j'avais vu dans la presse, Monsieur ANDRE avait fait une grande annonce par rapport à son comité de gouvernance, en tout cas dont il a la présidence, je me demande, que fait-il ? Est-ce que le Collège l'a consulté avant cette réunion ? Est-ce que vous renvoyez la question peut-être à ce comité pour qu'il formule des propositions au prochain Conseil Communal ? Je ne sais pas, cela serait peut-être l'occasion de lui donner une consistance et peut-être de commencer déjà à lui donner une utilité. J'avais même lu « Monsieur ANDRE va chasser les gros salaires » Je ne dis pas que c'est un gros salaire mais en tous les cas, vous pourriez déjà vous faire la main sur la question et de donner une utilité à ce comité si l'on considère qu'on n'a pas le temps ici d'évacuer la question. Mais en tout cas ce qui est certain, c'est qu'il serait inadmissible de ne pas vouloir trancher la question pour le fait qu'il y a une structure qui doit le gérer, en tout cas cela serait contradictoire avec ce qu'a expliqué Monsieur BARVAIS juste avant. Donc, si au moins sur le même Conseil Communal on pouvait avoir la même jurisprudence, franchement, cela ne serait pas mal, on verra pour le Conseil Communal prochain mais sur celui-ci j'ai l'impression qu'on tient la bonne direction. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors dernier intervenant. Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Alors oui, donc, moi je veux revenir quand même sur quelques éléments qui ont été défendus par Monsieur KAYEMBE. En ce qui concerne le vote des rémunérations, c'est quelque chose qui est intervenu lors de la première séance du Conseil d'Administration, alors oui, j'ai probablement empêché par ignorance complète du fonctionnement de la structure et je le regrette amèrement, parce que aussi, on nous disait à ce moment-là que c'était vraiment le minimum qu'on pouvait utiliser alors qu'il n'y a pas du tout de rémunération minimale dans une intercommunale, on nous disait qu'il fallait un Président et un Vice-Président, il faut un petit peu arrêter, on a été pour beaucoup administrateur de cette intercommunale pour la première fois cette année, et se retrouver à une première séance avec le vote de ce genre de chose, ben, c'est vraiment essayer de prendre les nouveaux administrateurs au dépourvu. Alors pour ce qui est de ma demande que j'ai déjà faite plusieurs fois au Conseil d'Administration, on m'a répondu qu'on avait demandé à la tutelle donc de Paul Furlan, si tout était correct et si on pouvait faire cette modification de structure qu'on avait interrogée etc, et qu'on n'avait pas eu de réponse claire etc mais c'est aller plus loin qu'il faut faire, ce n'est pas juste demander à oui c'est trop compliqué alors ça va, je pense que clairement on y est allé avec des pieds de plomb parce que finalement cela n'intéressait pas plus que cela d'avoir une réponse positive pour dissoudre cette intercommunale. Donc, il faut aller pour moi plus loin et demander une vraie étude juridique, et cela ce n'est pas simplement questionner son copain du même parti qui est dans le gouvernement pour avoir cette information-là. Donc pour ce qui est d'une structure pour les montois, je pense qu'un comité de gestion qui gèrerait ce genre de structure comme c'est fait à Beloeil, à Strambruges, à Anlier comme je l'ai déjà dit, pourrait tout à fait prendre en considération les besoins des montois, je ne vois aucunement en quoi un comité de gestion ne prendrait pas ces considérations, notamment, pour le Bois de Baudour, il y a eu un plan d'aménagement qui vient d'être déposé, la commune a été consultée, la Province a été consultée et leur avis a pu être pris en considération. Toujours est-il que l'intérêt des montois c'est également de faire des économies, et à Beloeil et à Stamburges, quand il y a des bénéfices et quand il reste après les investissements nécessaires de l'argent, des quotes-parts sont reversés aux communes. Si ces 19400 euros plus les 25000 euros parce que, il y a également mon jeton de présence, il pourrait être également être reversé à la Ville de Mons pour d'autres investissements, pour mener d'autres types de politiques. Je pense que cela serait quand même beaucoup plus pertinent et ce serait un message positif auprès du citoyen. Pour ce qui concerne également les visites sur le terrain, j'en ai fait également, j'y vais faire mon jogging également mais ce n'était quand même pas des visites qui demandaient

beaucoup de temps d'ailleurs moi je les ai faites à titre bénévole, c'est quelques visites par an, je veux dire, cela ne justifie pas pour moi ces rémunérations. Et ce n'est en aucun cas un jugement de valeur par rapport à la qualité du travail, je n'ai pas de problème par rapport à la qualité du travail, c'est un jugement de valeur par rapport à la hauteur des rémunérations par rapport au travail que cela demande qui n'est quand même pas pour moi justifié. Les montants justifiés ne sont pas justifiés par rapport aux temps consacrés, et c'est mon point de vue, et je le conserve, et je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Dites, si je puis me permettre de vous dire ceci, donc, sous le contrôle de celles et ceux qui connaissent la situation. Je pense que le fait que l'on demande d'examiner la possibilité de modifier la gestion du Bois d'Havré et de supprimer la forme intercommunale, oui pourquoi pas, je veux dire, c'est une demande qui est tout à fait légitime mais qui doit être examinée. Et donc, à partir de ce principe-là, tel que je le comprends, dans l'intercommunale, administrativement je pense que ce sont certains administrateurs qui doivent faire une partie du travail, tel que le Président a évoqué, que Monsieur l'Echevin évoque, est-ce que vous ne pouvez pas, dans des délais courts, avoir des réponses très claires à la question posée, qui est de dire, nous envisageons d'arrêter l'existence de l'intercommunale et nous voudrions un autre mode de gestion et donc là il faudra que vous nous disiez est-ce que c'est une gestion régionale, est-ce que c'est une gestion qui revient à la ville parce qu'alors c'est encore un autre aspect, donc qui va gérer le bois ? Et demander alors aux actionnaires, à savoir la Ville du Roeulx pour une très petite partie et surtout le Fédéral et un peu la Province. Et donc poser la question clairement, quelles sont pour vous, actionnaires, les conséquences et la réponse à cette question telle qu'elle est posée ? Et je pense qu'à partir de ça, que l'on donne très clairement à tous les administrateurs que vous êtes, la réponse précise, si celle-ci n'est pas satisfaisante, que l'on renvoie et que l'on propose des alternatives pour pouvoir avancer dans ce sens, et alors, dites-moi qui gérerait le bois d'Havré, selon vous cela serait qui ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : S'il s'agit d'une gestion sous forme de forêts indivises, c'est le département Nature et Forêts qui gère cela selon le régime forestier parce que c'est un bois soumis tout comme il est fait....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il nous faudrait à cet égard l'accord de la Région qui accepterait... parce que le Fédéral est propriétaire à 50%.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : il y a 50 % des parts qui sont non réparties entre le Fédéral et la Région, et donc c'est effectivement ça qui nécessite une analyse juridique. Et c'est pour cela que nous questionnons également le Parlement Wallon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : 50% réparti entre la Région et le Fédéral, c'est cela que vous dites ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Non réparti, c'est-à-dire qu'il y a un pot commun de parts qui n'est pas réparti.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il y a eu un transfert des compétences du Fédéral vers la Région, on a donné la gestion du Bois d'Havré à la Région Wallonne mais l'Etat Fédéral a gardé le fond et c'est lui qui est propriétaire des parts. Alors quand vous dites, des propos que je ne peux pas admettre, qu'on va négocier avec nos petits copains, non, nous allons négocier avec la NVA et jusqu'à maintenant, ça n'est pas nos petits copains, nous allons négocier avec le Ministre des Finances pour voir s'il accepte de faire un don de ces parts parce que je ne sais pas qui va avoir l'argent pour acheter ces parts et c'est une négociation que nous devons avoir avec un avis juridique, et je suis d'accord avec vous, on ne peut pas faire cela n'importe comment, cela doit être fait avec un avis juridique. Maintenant je vous rappelle aussi et j'aimerais le dire à Monsieur TONDREAU, et vous savez très bien que c'est une intercommunale où il n'y a pas d'employé et que tout le travail est fait par Monsieur Samy KAYEMBE et moi-même, pourquoi ? Parce qu'une petite intercommunale se gère administrativement exactement de la même manière qu'une grosse intercommunale avec application des marchés publics, avec une mise en concurrence, donc voilà, c'est un peu déplaisant d'entendre les propos et je le dis très calmement que cela se réduit à une heure ou deux de travail qui consistent en quelques CA, donc il y a un travail beaucoup plus conséquent et j'aimerais rassurer vraiment Madame MARNEFFE, le travail est en cours et nous viendrons de toute façon devant le CA avec nos conclusions le plus rapidement possible et tout ça devra passer en AG donc le point sera inscrit en AG et le débat, Monsieur BOUCHEZ, reviendra bien, comme le disait mon collègue dont je ne vais pas du tout à l'encontre de ce qu'il a dit, le débat reviendra bien, ici, au sein du Conseil Communal, et vous aurez l'opportunité de discuter sur le futur mode de gestion qui sera défini par le CA.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour conclure, avant de passer au vote, il y a bien ... j'ai comme le sentiment que c'est plutôt le contraire mais...

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je vois que Monsieur l'Echevin a cité mon nom, moi je répète ce que je dis. Un : je ferais remarquer quand même que de tradition, c'est l'échevinat concerné qui s'occupe de ce dossier et c'est dans le cadre de son échevinat. Donc, ce n'est pas du tout avec une présidence ou une vice-présidence en plus, qui automatiquement lui permet d'avoir des salaires ou des rémunérations conséquentes, supplémentaires, ça c'est

la première chose. Seconde chose, c'est à l'intérieur du cabinet de l'Echevin, il y a une ou deux personnes qui sont chargées de toute la gestion en interne sous la direction de l'Echevin bien sûr, puisque ça fait partie de son travail comme Echevin, c'est pour ça qu'auparavant, l'Echevin n'avait aucune rémunération pour la direction de cette intercommunale, exactement, il y a d'autres intercommunales semblables aussi, et il n'y avait pas de Vice-Président. On ne m'a toujours pas répondu...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous essayez... écoutez, je dois intervenir Monsieur TONDREAU, non mais je sais, vous essayez par tous les moyens de tirer vers le bas le dossier et de faire mousser, c'est votre jeu politique, mais vous devez écouter ce qu'avait dit votre Chef de Groupe, qu'on n'était quand même pas là pour faire des jeux politiques etc, ça serait pas mal que vous l'appliquiez. Deux, non, ce n'est pas dans les missions de l'Echevinat. Il y a une structure, autant je suis d'accord avec Madame MARNEFFE qu'il faut tenter de modifier le type de gestion et qu'on doit poser des questions claires pour voir comment avec le patrimoine qui est là on résout la question, mais non, ce n'est pas dans le cadre de l'Echevinat, il y a un Conseil d'Administration, il y a une Assemblée Générale, et il appartient à cette Assemblée Générale et à ce Conseil d'Administration de travailler, c'est comme si vous disiez que nous avons des responsabilités, je ne sais pas moi, de l'Echevinat de l'Economie, l'IDEA par exemple, ça n'est pas à l'IDEA à sa propre structure avec sa propre Assemblée Générale quoi qu'on en dise et quoi qu'on fasse, donc, soyons extrêmement clairs, je crois qu'on doit entendre ce qui a été dit, demandons clairement aux différents actionnaires leur position par rapport à la volonté d'une partie des actionnaires de mettre un terme à l'intercommunale et de voir un autre mode de gestion, moi je ne suis pas capable pour aller au fond de ma pensée de dire si cela est une forêt indivisible ou pas, je ne connais pas ces termes techniques, mais à partir de ces réponses, regardez ça d'abord en Conseil avec vous Madame, en Assemblée Générale et bien entendu, vous tenez informé le Conseil Communal de l'évolution des choses comme nous avons chaque fois l'ordre du jour, les points des assemblées générales des différentes institutions. Alors oui, mais vraiment, je vous préviens, je mets un terme dans quelques minutes.

M. Emmanuel TONDREAU : Vous répondez en partie sur ce que je dis, vous ne répondez pas sur le problème des salaires, d'ailleurs qu'a signalé Madame MARNEFFE, de la même manière que moi, vous essayez de nous séparer là-dessus, ce qui n'est pas vrai du tout, moi je réclame encore une fois la justification de ces salaires, qui sont injustifiés et je demande qu'il y ait une révision qui soit faite et que nous demandions au Conseil d'Administration de faire une révision là-dessus. Le poste de Vice-Présidence n'a aucune raison d'être, il n'existait pas

avant 2013 et seconde chose, le montant donné au Président est injustifié aussi. Je ne dis pas qu'il ne doit pas en avoir, c'est deux choses différentes, voilà, je demande qu'on tienne compte aussi de cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On a pris acte.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, juste deux points. Le premier c'est par rapport aux rémunérations, on peut déjà prendre une décision ici, ou du moins une orientation ou un engagement...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On ne prendra pas de décision ici, quoi que vous fassiez, on n'en prendra pas.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ce n'est pas moi qui ai été le plus bavard, laissez-moi terminer ; par contre là cela devient incompréhensible parce que pourquoi ne pas prendre une position, une attitude sur les salaires ? Que effectivement cela soit plus compliqué avec le Fédéral, la Région, tout ça j'ai entendu, j'ai compris, très bien, je l'entends, je l'accepte, mais les salaires par contre cela prend cinq minutes, quitte même à ce qu'on les reverse ou même de ce genre-là mais en tout cas, les administrateurs pourraient prendre attitude et nous en tant qu'actionnaires encore une fois on pourrait prendre attitude. Deuxième élément, j'entends Monsieur le Bourgmestre, que vous allez dans le sens de dire comme c'est une petite intercommunale, la gestion est identique à celle d'une grosse, mais comme il n'y a pas d'administration, ce sont les administrateurs qui doivent le faire, est-ce qu'alors nous pouvons avoir la certitude qu'à aucun moment un fonctionnaire même membre de cabinet n'est intervenu pour par exemple adresser un e-mail, adresser un ordre du jour, adresser quelques lettres, quelques éléments administratifs et surtout, les fameuses tâches dont vous parlez, je suppose que c'est surtout de la comptabilité, j'ose espérer que vous avez pris un comptable pour faire de la comptabilité, j'espère quand même, donc ça c'est quand même la plus grosse tâche, pour le reste vous allez m'expliquer qu'elles sont les tâches qu'il y a dans cette intercommunale. Il y a un VRP qui va vendre du bois ? C'est Monsieur KAYEMBE qui prend sa voiture et qui va à travers la Belgique vendre des stères de bois ? Enfin, il faut arrêter de raconter n'importe quoi. Le plus gros boulot, c'est le comptable qui le fait. Le comptable, il est outsourcé, et donc, à partir de là, il faut envoyer une convocation ? Oui moi aussi j'envoie une convocation aux Conseillers Communaux pour faire des réunions de groupe quoi, je ne suis pas payé pour ça, fondamentalement, je pense que c'est faisable, ça prend quelques minutes, et encore une fois, j'aimerais bien vous entendre sur l'engagement selon lequel personne, mais jamais personne, dans un cabinet d'un échevin, n'ait jamais travaillé sur ce dossier-là à aucun moment même pour un acte administratif. Je ne dis pas que c'est le cas, je voudrais juste vous

entendre dire que même dans les cabinets on n'a jamais touché à ça. Mais par contre Monsieur le Bourgmestre...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous décevoir, vous ne m'entendrez rien dire, allez...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui mais vous pouvez nous entendre peut-être sur la charge de travail que cela représente parce qu'il ne faudrait quand même pas raconter n'importe quoi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, vous avez pu vous exprimer plus que de raison, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Parce qu'on en parle quand même, concernant le travail effectué, il y a quand même des honoraires fiduciaires, des honoraires de réviseurs d'entreprise, donc il y a déjà un travail qui est sous-traité, par ailleurs, il y a un travailleur bénévole payé 1310 euros pour faire la compta, il y a également du coût de personnel pour 150000 euros donc ce n'est pas vrai de dire que tout le travail incombe au président et au vice-président. Mais bon, on ne va pas rentrer dans ce débat-là, effectivement, je pense qu'on peut trouver une solution en attendant qu'au niveau de la Région Wallonne on puisse solutionner le problème, on peut trouver au sein du Conseil d'Administration une solution qui passerait par des jetons de présence, ce qui permettrait d'être beaucoup plus transparent pour l'ensemble des personnes, des administrateurs et des présidents et vice-présidents, et par ailleurs à vous entendre Monsieur le Bourgmestre, je ne vois pas en quoi la motion ne pourrait pas être acceptée étant donné que je demande d'interroger le Fédéral et la Région Wallonne et je propose en article 2 d'envisager la dissolution, donc je pense qu'on est assez d'accord d'envisager la dissolution, je ne demande pas de la voter, parce que de toute manière, nous n'en n'avons pas le pouvoir, je demande de l'envisager, cela ne nous engage pas définitivement...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors je vais vous dire, il y a juste ceci, si je puis me permettre. Il y a juste un mot... je ne sais pas où je vais donc c'est la raison pour laquelle je vous pose la question, donc envisager la dissolution de l'intercommunale, pas de souci, et sa gestion alors sous forme de forêt indivisible, je ne sais pas ce que cela veut dire, est-ce que l'on ne peut pas dire et sa gestion quoi par la Région ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Sa gestion sous format indivise par le DNF oui

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, pas des questions techniques que je ne connais pas !

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : OK, je veux bien retirer l'aspect technique, sa gestion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais alors, écoutez, donc, interroger le Gouvernement Fédéral sur le sort des actions et envisager la dissolution de l'intercommunale. Ça va ? Alors qui est d'accord avec la motion ainsi amendée ?

ADOPTE à l'unanimité

Sortie de M. MANDERLIER et de M. BEUGNIES = 35 présents

33^e Objet – 6 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons dans le cadre de la politique de réclamation des taxes parking. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal CITOYEN John JOOS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On en arrive à une motion de Monsieur John JOOS qui évoque la politique de réclamation des taxes de parking. Je vous en prie.

M. John JOOS, Conseiller : Chers Collègues, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Echevins, je vais un peu contextualiser ma motion. Pourquoi je la dépose et je ne vais pas refaire tout le débat, parce que le débat est extrêmement long, il y a déjà trois ans maintenant. Donc au moment où on a entamé la réclamation des taxes, j'avais été interpellé par plusieurs citoyens riverains, commerçants et même des étudiants qui avaient cumulé déjà un certain nombre de tickets, de par des problèmes de mobilité de stationnement qui étaient connus par la Ville, des modifications avaient d'ailleurs été apportées notamment sur les cartes riveraines. On avait ouvert l'ensemble des zones payantes aux riverains parce que l'on s'était rendu compte qu'on avait délivré plus de cartes riveraines qu'il n'y avait de places disponibles. Ce qui fait que, dans les dossiers de réclamation, il y avait aussi des riverains qui ont payé déjà une taxe par l'achat de leur carte riveraine qui se retrouvaient aussi avec des cartes sur leur parebrise. Et puis, il y avait toute la difficulté des commerçants avec la situation des commerçants que nous connaissons, et sur des zones de livraison certains, d'autres qui ne trouvaient pas d'emplacement pour se garer pas très loin de leur commerce alors qu'ils avaient très souvent des aller et retour à faire et certains étudiants aussi. Je n'expliquerai pas la situation mais les étudiants n'ont pas droit à une carte riveraine, donc ils y habitent, ils y kotent et il y a aussi beaucoup d'évolution à apporter au niveau de la politique du stationnement, on y reviendra, c'est un autre débat. Mais j'explique cette difficulté de la mobilité du stationnement pour dire

qu'en parallèle à ces difficultés de mobilité, il y a aussi eu des problèmes, des lacunes au niveau de la politique de réclamation de ces taxes-là. Au fur et à mesure des 10 dernières années, parce que l'on parle de 5 ans, parce que l'on revient en arrière à partir de 2013, mais il s'agit bien de 10 ans de réclamations qui n'ont pas été clairement faites pendant les 10 dernières années. Quand on parle d'un million huit à récupérer, il y avait un autre tiroir de 5 ans, où on ne pouvait pas aller en rétroacte. Mais j'explique la situation pour bien expliquer que les citoyens se sont retrouvés finalement dans une situation extrêmement difficile puisqu'il s'agissait à la fois de carence dans la politique de réclamation au fur et à mesure des années et puis, avec le message qu'on ne réclamait jamais, parce que cela fait partie de la coutume et de la manière dont on apporte un message auprès du citoyen, et puis, ces problèmes de mobilité, le droit de contestation est un peu, je vais dire qu'on passait outre du droit de contestation, vu qu'en n'envoyant pas régulièrement les avertissements-extraits de rôle, le citoyen ne pouvait pas contester ou rentrer une réclamation fiscale quand il s'agissait de taxe en tout cas, auprès du Collège. Et donc de faire entendre les difficultés de la mobilité du stationnement auxquelles ils étaient confrontés. C'est pour un peu expliquer la situation. Je posais la question, il y a trois ans de savoir : oui c'est très bien de réclamer, je pense que je ne m'oppose pas au fait que les gens paient des taxes. Moi, je ne défends pas la personne évidemment qui volontairement dit je ne paie pas alors qu'elles fréquentent Mons, de manière occasionnelle ou pour faire ses achats. Mais simplement les personnes qui sont dans l'obligation d'y vivre, parce qu'ils y habitent. Ceux qui commercent ou ceux qui y travaillent. Donc les personnes qui sont confrontées de manière permanente à ces difficultés que je viens d'exposer. Donc la question, je l'avais un peu inversée à l'époque, en disant on devrait se poser la question de savoir à un moment donné comment des personnes, comment des citoyens, comment des contribuables en sont arrivés à devoir des montants aussi colossaux, donc on parle de montants quand même de 200, 300 et puis on monte à 1.500, 2.500, 3.000, 4.000, 5.000, 7.500. J'ai même entendu parler à un moment donné dans le dossier de 25.000 euros pour une société, et donc ces montants ils sont énormes par rapport à quelqu'un qui vient travailler, je ne vois pas qui viendrait travailler dans le Centre-Ville si c'est pour payer 1.000 euros de stationnement par an et se passer de ses congés payés soudainement. Alors je ne dis pas que la Ville n'a rien fait, je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de solution à un moment donné mais parfois, elles étaient tardives et les citoyens ont mis de côté leurs taxes entre guillemets et voilà. A l'époque, je me souviens très bien, pour avoir été riverain aussi au Centre-Ville, je ne le suis plus, mais je me souviens très bien, en tant que riverain, et je n'étais pas encore élu à l'époque, en 2009, j'avais écrit un article là-dessus, parce que j'avais évalué

que les dépenses d'un riverain qui habitait en Centre-Ville étaient évaluées, pour vivre en Centre-Ville, on paie jusqu'à 1.000 à 2.000 euros de plus qu'un citoyen normal en dehors de l'intra-muros. C'est l'augmentation des assurances, c'est l'aspect quand on ne trouve pas une place. J'ai fait l'expérience encore aujourd'hui, même si on connaît la difficulté de remplir le Centre-Ville aujourd'hui, mais il suffit de chercher une place aux alentours de certains quartiers, vous tournez pendant 20 minutes, 30 minutes, le mazout, il tourne, les pneus s'usent, les amortisseurs en prennent un coup parce que les rues sont pavées, etc... enfin, je passe tous les détails mais on avait évalué que la vie était plus chère de 2.000 euros par an pour un simple riverain. Et donc, voilà, je trouvais qu'effectivement les riverains, les commerçants et les étudiants qui y kotent étaient dans une discrimination, que les disponibilités qui étaient à leur service étaient minimales et parfois, comme l'a été la carte riveraine, étaient limitées en terme de disponibilité. La seule chose qui était possible de faire finalement, c'était d'introduire ce droit de contestation fiscale auprès du Collège, je pense qu'il y a aujourd'hui jusqu'à une centaine de contestations fiscales et il y a la semaine dernière, au début du mois d'avril, un recours fiscal qui a été introduit au tribunal de première instance et qui est fondé. Et donc, c'est pour cela que ici, double inquiétude, d'abord l'inquiétude des citoyens et de ce que ça leur a coûté et de la manière dont on les poursuit aujourd'hui. Les huissiers sont passés deux à trois fois chez eux. Ce sont parfois des femmes avec enfants, à qui on réclame 1.000, 1.500 euros, alors je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de propositions de la Ville à l'époque, l'Echevin qui était en charge du dossier a fait des propositions de paiement, etc... Mais, ceci dit, ce n'est quand même pas de l'argent que les gens ont eu entre les mains qu'ils doivent aux impôts, c'est de l'argent qu'ils n'ont jamais reçu, qu'ils doivent donner juste parce qu'ils ont habité le centre-ville, qu'ils ont été commerçants, ou qu'ils ont été étudiants. Donc voilà, de ce côté-là, le recours a été introduit, il est fondé et donc, aujourd'hui d'où l'inquiétude aussi pour la Ville à savoir que de ce qu'elle a déjà réclamé, si ce recours qui se dit fondé aujourd'hui et donc on est bien dans la probabilité parce que dans le respect d'un éventuel jugement, jusqu'à preuve du contraire, si ce jugement va en faveur des citoyens et des utilisateurs, il est probable que la Ville doive rembourser à la fois le contribuable et aussi les frais de huissiers qui ont été réclamés aux contribuables. Donc, il est probable que cette politique finalement coûte plus cher qu'elle ne puisse en rapporter vu que je trouvais d'ailleurs cela très insultant d'aller dire que l'on veut remplir les caisses donc on vient réclamer des taxes, je trouvais que cela était en termes de services rendus aux citoyens, c'était assez quand même assez fort. Donc voilà, j'ai introduit

une proposition de motion, c'est une proposition, et je la lis, parce que je ne sais pas si. Vous l'avez ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui oui bien sûr !

M. John JOOS, Conseiller : Eh bien voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors Monsieur le Président, dites-nous !

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller John JOOS, cette procédure de recouvrement fait, en effet, l'objet de réclamation de plusieurs citoyens. Certains d'entre eux, ont, effectivement, introduit un recours en justice. Etant donné que cette procédure peut entraîner des saisies de biens mobiliers et des problèmes sociaux importants, le Collège a décidé de demander aux huissiers qui ont été mandatés de faire un état des lieux des procédures qui sont en cours. De plus, étant donné que ces recours en justice pourraient avoir une issue défavorable pour la Ville, le Collège a déjà mandaté le service juridique afin d'analyser ceux-ci. Il mandate également le service de gestion financière d'établir un bilan financier de la procédure et une analyse comparative des prévisions financières de ces mesures. Le Collège prendra position sur la procédure de recouvrement seulement après avoir pu analyser l'ensemble de ces éléments. Et en attendant, nous proposons de rejeter votre motion. Mais le Conseil serait évidemment informé du positionnement du Collège quant à l'avenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si Monsieur le Président le permet, je vais vous laisser bien sûr, vous céder la parole. La préoccupation que vous exprimez, je dois dire que la majorité la partage. Il y a un problème. Comment le résoudre ? L'ampleur des montants financiers, l'ampleur des implications, nécessitent un examen très attentif. Et donc, pour dire en d'autres mots ce que vient de dire Monsieur le Président, non seulement on demande aux huissiers le point avec précision pour que l'on puisse savoir exactement où on se trouve mais on demandera aussi une analyse juridique et bien entendu, on vous tiendra informé, soit parce que vous nous interrogez, soit parce que nous le ferons d'initiative, pour voir un peu comment on peut évoluer dans ce dossier. Je pense Monsieur le Président, que j'ai paraphrasé un peu ce que vous avez dit, parce que vous avez plus la connaissance que moi du dossier.

M. Marc BARVAIS, Président CPAS : C'est-à-dire qu'il y a des dossiers effectivement où des personnes qui vivent seules ou avec un enfant se retrouvent à devoir payer des sommes, elles n'ont pas l'argent et on parle de saisie de meubles. Si d'ici quelques temps, on est condamné en justice, et que l'on a dû vendre les meubles, on se trouve quand même, je trouve, dans une situation morale difficile. Evidemment, on est dans le cas du recouvrement de taxes. Donc dans le cadre du recouvrement de taxes, on peut effectivement aller jusqu'à la

saisie des biens pour le recouvrement de taxes. C'est la procédure. Maintenant pour ne pas avoir payé 15 euros, se retrouver avec ses meubles qui sont vendus, ça nous met actuellement dans une position un peu compliquée. C'est pour cela que l'on veut analyser les choses. Maintenant, on ne peut pas non plus se déforcer et décider que l'on arrête tout parce que l'on s'est engagé dans une procédure. Donc, il y a certains dossiers que l'on veut examiner et reprendre en interne pour la suite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, alors vous vouliez intervenir mais peut-être oui je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Je trouve que la politique est quand même quelque chose d'assez formidable. Comme on manipule la vérité pour dire de démontrer une thèse qu'il y aurait les gentils et les méchants. Tout ce que vous évoquez, c'était déjà la procédure. A aucun moment, la Ville de Mons, n'a imposé à quelqu'un de rembourser immédiatement sans accepter des plans. Nous avons à l'heure actuelle des centaines de plans de paiement pour toutes les taxes. Et parfois, des gens viennent payer quelques euros chaque mois. Nous savons très bien au niveau des services que jamais nous n'allons recouvrir l'ensemble des dettes. Tous les plans de paiement sont quasi systématiquement acceptés. Ca ne date pas de vous, ça ne date pas de moi, c'est une pratique qui est propre à l'administration. Et donc venir nous expliquer que maintenant le Collège a compris dans sa grande humanité et que l'on va revoir la manière de faire, et analyser au cas par cas, c'est totalement faux ! Car, c'est déjà le cas à l'heure actuelle. C'est déjà ce que j'expliquais à l'époque. Mais, on ne voulait pas l'entendre. Ça, de l'autre côté c'était plus simple de manipuler et de faire un petit peu, de faire mousser et alors, on l'a bien entendu, on prend l'exemple de la femme seule avec enfants qui aurait des milliers d'euros.

Les 25.000 euros évoqués par Monsieur JOOS, et qui sont ceux qui doivent le plus d'argent à la Ville de Mons, ce sont des sociétés de leasing automobile, les trois premiers c'est Mercedes, Audi, et BMW. Alors, je suis désolé, j'ai un peu de mal à rentrer dans le misérabilisme. Quand on voit que nos trois plus gros créanciers sont trois gros constructeurs automobiles allemands, et ceux qui sont titulaires de ces voitures, en général, quand on peut rouler dans de telles voitures, je sais très bien, j'en ai une, comme cela je vous évite de faire la publicité de ma voiture, je vous remercie d'ailleurs Monsieur JOOS, et bien quand on se paie une telle voiture, en général, on peut payer ses taxes de stationnement, ce qui d'ailleurs a été mon cas. J'en avais une quinzaine à payer, je les ai payées, ainsi que mon père. Et je vous invite à faire la même chose, Monsieur JOOS. Et donc, qu'il y ait des plans de paiement, c'est normal. Deuxième élément qui est encore plus inquiétant dans ce que j'entends, c'est par

rapport à la légalité. Je dois vous avouer que la légalité, elle a été vérifiée avant de lancer la procédure. Et pourquoi elle a été vérifiée avant, parce que après, c'est fatalement beaucoup plus embêtant. Ça c'est un premier aspect, ça a été vérifié avant. Il y a un avocat qui vous explique que ce n'est pas légal, d'ailleurs, Monsieur JOOS, le terme, c'est que votre recours est recevable. Mais il n'est pas fondé. S'il avait été fondé, il aurait été accepté par la juridiction et on n'en parlerait pas, vous seriez en train de claironner partout dans la Ville de Mons que vous aviez raison. Vous-même vous avez eu un rôle, parce que vous avez invité certaines personnes à ne pas payer leurs taxes, ce qui fait que si elles ne gagnent pas en justice, elles auront, non, non, vous savez moi j'ai beaucoup de gens qui sont venus me voir, et vous avez, mais je ne vous ai pas interrompu, Monsieur JOOS, mais je sais que vous n'avez qu'un sujet dans ce conseil communal depuis 2012, donc je peux comprendre que vous soyez assez excité sur ce sujet mais laissez-moi terminer. En tout cas, si ce n'est pas vous, on a laissé entendre, mais je pourrais reprendre aussi les articles de presse que des gens pouvaient ne pas payer. Ce qui est un non-sens en matière de taxes, parce que maintenant, s'ils perdent, tous les frais sont à leur charge alors qu'ils auraient pu, pour ceux qui le peuvent, payer et faire un recours par après. Dans ce cas-là, les intérêts, si intérêts il y avait, leur seraient revenus. Donc, c'est un très mauvais conseil que vous leur avez donné. Par contre, j'attire quand même l'attention du Collège en la matière. Dans notre chef, ne pas faire appliquer nos règlements, c'est aussi quelque chose qui nous expose en matière de responsabilités politiques, ça c'est une chose mais même en matière légale par rapport à nos missions. Qu'aurait dit par exemple le CRAC si jamais on voit qu'on a des créances que l'on ne recouvre pas sans compter que, il faudrait quand même, parce que vous avez voulu faire une remise en contexte, moi aussi, je vais en faire une, il y avait quand même un billet de stationnement qui était apposé sur une voiture, il y a quand même un rappel qui est envoyé automatiquement derrière et puis après, quand la taxe est enrôlée, il y a seulement une invitation à payer. Sur ces trois actes, la taxe ne bouge pas d'un euro, pas d'un seul euro. Attendez, vous pouvez dire non, je l'ai vécu d'un côté en tant qu'Echevin, mais je l'ai vécu en tant que citoyen, même après avoir quitté ma charge. Vous êtes peut-être le seul à Mons à ne pas recevoir vos taxes. D'ailleurs, cela ne tient pas la route, ce que vous dites. Parce que si les personnes n'ont pas reçu l'enrôlement de leurs taxes, alors ils ne doivent même pas payer. Donc, vous pouvez déjà leur dire, s'ils nous démontrent qu'ils n'ont pas reçu leurs taxes et ils peuvent même demander à la Ville de Mons, d'avoir la copie de la date d'envoi. Si la Ville n'a pas envoyé l'enrôlement, ça ne remet pas en cause la procédure, c'est juste une erreur administrative dans le cadre d'un dossier et dans ce cas-là, on n'en parle plus, ils ne doivent

plus rien. Dernier point par rapport aux propos qui ont été tenus, moi, j'attire juste l'attention qu'à chaque fois qu'un huissier pose un acte, il faut le payer. Et le huissier n'a pas la main là-dessus, le huissier ce n'est pas une activité commerciale, c'est un arrêté royal qui fixe le prix de chacun de ses actes. Résultat des courses, soit la Ville de Mons va au bout de sa logique et à priori l'analyse juridique a été faite donc on peut la refaire, on aura deux fois le même avis, et dans ce cas-là, effectivement pour les personnes, il est important de prendre ses précautions pour un étalement. Soit alors autre possibilité, la Ville renonce mais alors c'est elle qui devra payer l'ensemble des frais de huissiers. Je pense que c'est quand même aussi important à savoir. Un dernier point par rapport à cela, je me rappelle, Monsieur le Bourgmestre, quand nous étions en majorité, puisque vous aimez me rafraîchir la mémoire, je me rappelle d'une de vos prestations sur le plateau de Télé MB : quand on vous avait interrogé sur cette procédure, vous aviez répondu de façon on ne peut plus claire, quand on doit de l'argent, on doit payer ses dettes. C'est ce que vous aviez dit, c'est peut-être pas aux mots près, mais on peut retrouver la vidéo. Je crois qu'effectivement, c'est le cas, la Ville fait preuve à ce niveau-là, en matière de plan de paiement de beaucoup d'ouverture, de beaucoup de flexibilité en la matière et donc encore une fois, je ne peux pas accepter les caricatures selon lesquelles on aurait été comme ça directement chez les gens, sans leur proposer le moindre plan. Mais ce qui est certain, c'est qu'il faut inviter chacun à entrer en négociation et certainement pas à faire le mort. Et vous ne pouvez pas nier, Monsieur JOOS, vous pouvez, entre nous, si, tout le monde peut faire ce qu'il veut, mais on peut quand même nier que quelques individus ont quand même joué la stratégie de l'attente, la stratégie de faire le mort, mais je peux vous dire, je vais vous donner un autre exemple et vous avez raison sur un point et on se rejoint, les administrations sont souvent trop lentes pour diverses raisons, du mode de fonctionnement, et je vous donne un autre exemple, c'est celui du SPF Finances, ça fera plaisir, puisque souvent, vous en parliez, le SPF Finances a souvent 10 ans pour recouvrer des créances non fiscales, par exemple, des salaires qui ont été payés indument et bien malheureusement, et vous êtes en chambre fiscale souvent le SPF Finances agit souvent 9 ans et 8 mois, 9 mois, après la date. Vous avez raison, ce n'est pas confortable, ce n'est pas le signe d'une administration suffisamment performante, elle n'offre pas toutes les mêmes chances aux citoyens mais néanmoins, cela reste dans le cadre légal et donc à ce titre-là, il faut plutôt inviter les citoyens à prendre leurs précautions, à mettre de côté, à mettre un plan de paiement, que d'attendre la date ultime parce que effectivement, quand on attend la date ultime, ça devient beaucoup plus compliqué. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO Bourgmestre : Alors Monsieur, oui, je vous en prie.

M. John JOOS, Conseiller : Il y a quelque chose que je ne comprends pas.

J'ai l'impression d'avoir quelqu'un qui est autocentré devant moi. Je discute de réalité, vous avez parlé de terrain tantôt, rencontrer les citoyens, etc, il faut à un moment donné être clair par rapport à cela. Je parle de difficultés où les citoyens ont été victimes d'une négligence de la part, s'il faut le dire, je le dirai, de la part du Mouvement Réformateur, en termes de gestion fiscale.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est facile, les caricatures, c'est citoyen.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Laissez parler, on vous a laissé parler, Monsieur BOUCHEZ.

M. John JOOS, Conseiller : La démocratie, c'est quand ça arrange Monsieur BOUCHEZ !

Donc de ce côté-là, je crois, que j'avais invité juste la Ville à prendre sa part de responsabilité dans le cadre du fait qu'à partir du moment où on ne réclame jamais et que l'on fait comprendre aux citoyens qu'ils sont face à des difficultés de mobilité et qu'on leur fait comprendre parce que c'est le message qui a été renvoyé au niveau de l'administration fiscale de l'époque, c'était, on ne poursuit pas, on est au courant des problèmes et donc les gens ont cumulé les tickets. Mais, je ne comprends pas, Monsieur BOUCHEZ va me dire qu'il y a plein de choses que je ne comprends pas évidemment, la manière dont on essaie de faire de cette politique, quelque chose de bancal pour la Ville, je ne comprends pas en terme de services rendus, les citoyens qui sont riverains, qui travaillent pour la Ville, qui ont fait du commerce pour la Ville, qui ont fait vivre cette Ville, ont droit au respect.

Et je ne comprends pas que l'on puisse faire porter la responsabilité d'une faute politique, d'une mauvaise gestion politique, sur le contribuable à 100 %. Je peux comprendre, moi, j'aurais préféré que Monsieur BOUCHEZ dise à un moment donné, à partir d'aujourd'hui, tout le monde paie, à partir du moment où on remet des nouvelles règles, et qu'on prévient le citoyen, mais là, revenir 5 ans en arrière, sans prendre la responsabilité politique, je pense que Monsieur BOUCHEZ a été un avocat, dont les pleins pouvoirs étaient politiques et c'est extrêmement dangereux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Tout le monde a pu se prononcer. Pour la motion en tant que telle, donc la majorité propose d'y renoncer. Oui, je vous en prie

M. John JOOS, Conseiller : Je reviens au débat constructif, pour la motion, je suis content de ce que Monsieur l'Echevin des Finances propose et je pense qu'il faut vraiment prendre la pleine mesure de ce qui est en train de se passer à la fois sur le plan humain et à la fois sur le plan fiscal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je peux considérer que vous la retirez ?

M. John JOOS, Conseiller : oui.

RETIRE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK. Merci beaucoup. Nous passons alors aux interpellations. J'en ai une flopée. Il y a des absents. Je commence par les présents. Monsieur TONDREAU sur un immeuble en ruine.

Mme Charlotte DE JAER : Je transforme mon interpellation en question écrite

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Laquelle ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Sur l'éco-running.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai pas bien compris !

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je n'en n'ai qu'une, sur l'éco-running.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je m'excuse, Charlotte, mais je ne te trouve pas ici, moi !

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ce n'est pas grave puisque je la dépose en question écrite ! Donc, il n'y a pas de souci !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, ça va ! Ok. Autant pour nous ! Il n'y a pas de souci ! Bon ! Monsieur TONDREAU, donc, l'immeuble en ruine.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je vais vous faire une révélation de la plus haute importance. Je risque ma place sur la liste en faisant cela mais je suis un frondeur, donc je vais quand même le faire. Vous pouvez transformer mes deux interpellations en questions écrites. Mais, j'aimerais les recevoir par mail si possible et pas par courrier postal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Défibrillateurs et une mesure sur l'environnement, qualité à Mons. OK. Questions écrites et on répond. Alors, Monsieur TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Voilà, ce n'est pas très long. Les visiteurs de la Ville de Mons, arrivant par le train, sont étonnés de découvrir la Place de la Gare entourée notamment d'un important immeuble en ruine depuis de nombreuses années. J'ai des photos, si vous voulez Monsieur le Bourgmestre, en couleur que je peux vous communiquer.

Racheté depuis un certain temps par une filiale de la RCA, vous pourrez me dire si cela est exact, il est recouvert partiellement par un énorme panneau publicitaire suranné vantant en 2015 l'année culturelle européenne (nous sommes en avril 2017). Je rappelle le texte : « En 2015, je suis Montois, et toi ? ». Pouvez-vous me dire quelle est la situation juridique exacte de cet immeuble ? Est-il vendu ou pas ? A quelles conditions ? En effet, régulièrement, des effets d'annonces nous font part de l'aboutissement de ce dossier, on a parlé de sa démolition

et de son assainissement à charge de la Ville. Qu'en est-il ? Ne serait-il pas nécessaire de retirer ce panneau qui commence à être ridicule et peut-être illégal, je dis peut-être, en raison de la réglementation de l'urbanisme propre à l'intra-muros. D'autre part, une autre entrée de la Ville rencontre un problème similaire en bas de la Rue du Parc, j'ai aussi la photo, un panneau publicitaire sur le premier étage d'un immeuble annonce Mons 2015 qui paraît aussi suranné. Comme je suppose que ce bâtiment est privé, quel est le lien qui existe entre la Ville ou la Fondation, pour placer cette publicité ? Son coût ? Ce panneau publicitaire respecte-t-il aussi les prescriptions urbanistiques propres à l'intra-muros, ainsi que l'esthétique nécessaire à une entrée de ville ancienne ? Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci Monsieur le Conseiller, ça me permettra comme cela de faire le point sur les différentes requêtes que vous avez mis en exergue. Votre interpellation porte donc sur plusieurs points. La situation de l'immeuble vide de la Place Léopold, la pertinence et la légalité des pages posées sur le dit immeuble et sur l'autre immeuble de la porte d'entrée de la ville à la Place Warocqué et enfin le lien qui pourrait exister entre la Ville et le propriétaire de la Place Warocqué. En ce qui concerne l'immeuble de la Place de la Gare, vous savez que c'est un bien qui appartient à Mons Rénovation et qu'il est en phase d'être vendu. Un certain délai a été nécessaire car en effet, une des conditions pour la signature définitive de l'acte de vente était l'obtention du permis d'urbanisme. Cependant, avant de pouvoir déposer le dossier, le candidat acquéreur a dû proposer un plan d'assainissement et en obtenir l'approbation par la Région Wallonne. L'approbation a été délivrée le 19/01/2007. Par ailleurs, le futur acheteur présentera son dossier au CA de Mons Rénovation dans les prochains jours et la demande de permis sera officiellement déposée à la fin du prochain mois. Pour ce qui est de la problématique des bâches. Celles-ci font l'objet de demandes d'avis auprès du Service de la Gestion Territoriale et Economique. L'avis est positif et vient d'être reconduit pour un nouveau visuel à apposer sur les immeubles ce 20/04. Vous l'avez d'ailleurs certainement déjà constaté. Pour terminer, je voudrais vous rassurer quant aux liens qui existent entre le propriétaire du bien Place Warocqué, qui est un privé et la Ville ou la Fondation tout est acté dans une convention de bail entre le propriétaire et la Ville. Celle-ci ayant la faculté de surlouer à la Fondation. Le bail finit en septembre 2014 et est établi pour une période de trois ans, renouvelable avec un loyer annuel fixé à 5.000 euros.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je peux considérer...Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : vous avez parlé du plan d'assainissement à fournir par le candidat acquéreur, ce plan d'assainissement, il est à charge de qui ? De la Ville ou bien du candidat acquéreur ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : A charge du candidat acquéreur et il en avait besoin pour le mettre dans son permis.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Et c'est toujours à une destination d'hôtel, l'ensemble ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : normalement oui, il vient présenter son projet, je crois que c'est la semaine prochaine, ou dans 15 jours, que nous avons un CA. Donc très prochainement.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Et le second, il y a une convention de bail entre le propriétaire et la Ville pour louer le panneau. C'est cela, si je comprends bien. Il y a une chose sur laquelle vous n'avez pas répondu, sur les deux questions sur les prescriptions urbanistiques. Est-ce que l'on peut mettre dans le cadre de l'intra-muros des panneaux de ce type à des premiers étages dans des entrées de ville ? Je sais très bien qu'ils ne sont pas prévus pour durer, mais je trouve quand même idiot celui de la Rue du Parc, donc la Place Warocqué. Donc c'est la question que je me posais aussi. Surtout que vous me dites qu'il y a un bail pour celui-là. Cela veut dire que l'on envisage qu'il se prolonge. Donc en matière urbanistique, est-ce que cela est autorisé oui ou non de mettre ce type de panneau sur un bâtiment dans l'intra-muros ? C'est cela la question que je posais dans mon interpellation.

Je ne crois pas que vous avez répondu à cette question. Si vous ne savez pas le faire maintenant, ce n'est peut-être pas votre service, c'est plutôt le service de Monsieur le Premier Echevin. Il y a une seconde question qu'il faut envisager aussi et y répondre parce que c'est quelque chose qui frappe fort lorsque l'on rentre dans une ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : on demandera au service. On va vérifier pour que l'on ne se trompe pas. On a accepté et c'est vrai qu'on l'a fait dans le cadre de l'intérêt général parce que d'un côté, à gauche, c'est l'université et à droite, c'est la Fondation. Voilà. OK. L'incident est clos. Monsieur l'Echevin, pardon, Monsieur le Conseiller au sujet du recrutement des ouvriers qualifiés ou non.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Ne me dites pas que c'est votre envie profonde de me réappeler Monsieur l'Echevin. Ça pourrait être un scoop ! Alors, Monsieur le Bourgmestre, je souhaite vous interroger sur la manière dont

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Reconnaissez que j'ai quand même le fond qui est bon !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais vous avez un bon fond, mais je le sais. C'est d'ailleurs pour cela que je suis toujours triste de nos échanges parfois musclés. Je sais que l'on pourrait faire beaucoup mieux. Beaucoup plus serein mais bon... Sur l'interpellation, Monsieur le Bourgmestre, je voulais éclaircir les choses en ce qui concerne le recrutement d'ouvriers qualifiés ou non qualifiés. En effet, nous nous retrouvons avec deux types de situation. Nous avons parfois des ouvriers qui ont déjà travaillé pour la Ville de Mons, via des contrats PTP ou APE et donc, à durée déterminée. Mais parfois nous avons aussi des candidats qui n'ont jamais travaillé pour la Ville de Mons. Ces deux types de profil peuvent présenter des examens pour rentrer alors dans des fonctions indéterminées au sein de la Ville de Mons et lorsqu'ils présentent ces examens et qu'ils les réussissent, ils se retrouvent dans une réserve de recrutement. Et donc, lorsque l'on puise dans la réserve de recrutement, c'est là que ma question intervient, c'est ce qu'il me revient, c'est que certains agents ou en tout cas certains candidats dans la réserve de recrutement n'ont pas été repris au motif par exemple que le rapport de leurs activités, lorsqu'ils exerçaient une fonction à durée déterminée au sein de la Ville n'était pas suffisamment satisfaisant. Et là, je dois vous avouer que je m'interroge parce qu'il y a deux possibilités : soit nous faisons des rapports d'activités pour des personnes qui ont déjà travaillé au niveau de la Ville de Mons précédemment, un critère de recrutement précis mais auquel cas il faut alors composer une réserve de recrutement spécifique pour ces agents, pour avoir des critères de comparaison qui sont identiques. Soit si ces agents sont mélangés avec des agents qui n'ont jamais travaillé au préalable pour la Ville de Mons, alors dans ce cas, il ne faut pas prendre en compte les rapports d'évaluation parce qu'il faut encore une fois que les candidats soient évalués sur les mêmes types de critères. D'autant que, Monsieur le Bourgmestre, il me revient qu'à certains moments les rapports en question sont invoqués, à d'autres pas du tout. Et donc, pour élargir également la question sur le type de critères, j'aimerais savoir aussi comment on donne la primauté plutôt à tel candidat qu'à un autre lorsque ces deux candidats se retrouvent dans une réserve de recrutement. Je pense que cela serait intéressant que vous puissiez exposer publiquement les critères qui sont choisis dans le chef du Collège. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. Quand j'ai lu la question, ma première réaction a été de dire : A mon avis, on doit procéder comme on procédait quand vous étiez présent. Je ne vois pas pourquoi, tout d'un coup, parce que vous ne seriez plus là, il y aurait un changement d'attitude et d'autant plus que vous étiez là, même quand moi je n'y étais pas. Mais quand même, pour respecter les règles, je vais vous dire que les conditions sont particulièrement transparentes. Alors pour chacun des recrutements, le

Collège met en place en effet un jury composé pour majorité d'administratifs, notamment du service GRH, totalement indépendants d'ailleurs du Collège. Ce jury établit suite à différentes épreuves écrites ou orales un classement de l'ensemble des candidats. Les candidats ayant réussi les examens forment ainsi une réserve de recrutement et sont classés depuis 3+ à 1+. Les candidats qui n'ont pas réussi l'ensemble des épreuves sont temporairement écartés. Lorsque le Collège est amené à désigner un agent, il puise dans la réserve en prenant prioritairement les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats, tout en privilégiant les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats tout en privilégiant celles et ceux qui sont déjà en fonction ou ont effectué des intérim à la Ville et qui se sont vu attribuer une évaluation positive. Si l'un des candidats occupe déjà un emploi, on passe alors au suivant et ainsi de suite. En cas de désignation dans un contrat à durée indéterminée, alors, il y a deux conditions cumulatives : avoir réussi un examen et être versé dans une réserve en vue d'une nomination définitive et avoir fait l'objet d'une évaluation positive. Voilà un peu la technique et la procédure, on ne peut plus transparente, qui est utilisée.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Vous savez voilà déjà un an que je suis parti, le temps passe vite et j'ai vu que vous aviez changé beaucoup de choses, comme par exemple le plan de gestion. Donc, c'est toujours bien. Il y a le deuxième élément c'est de le rendre public, c'est aussi intéressant. Mais donc, si je comprends bien ce que vous dites c'est qu'il y a quand même une primauté pour ceux qui ont déjà travaillé au niveau de la Ville. Les autres, venant après. Mais techniquement, on peut quand même considérer, et je réfléchis à voix haute avec vous, ce n'est pas un reproche ou un conseil ou vraiment c'est une réflexion. On peut quand même considérer que pour les personnes qui n'ont jamais au préalable travaillé à la Ville de Mons, c'est techniquement très difficile de rentrer. Quand on voit la taille des réserves de recrutement, quand on voit les règles, enfin les conditions auxquelles on engage, c'est assez compliqué. Donc, dans ce cas-là, est-ce que on pourrait, en tout cas, je le lance comme une réflexion, est-ce que à un moment donné, on ne pourrait pas avoir peut-être des réserves de recrutement distinctes en la matière pour aussi donner une chance à certains d'entrer à la Ville de Mons, sans être passés par des contrats à durée déterminée, qui souvent offrent des situations relativement précaires. Mais en tout cas, j'entends bien les éléments que vous m'indiquez, et donc, j'en retiens que selon la qualité de l'évaluation, alors, il y a un classement, ce qui pose bien évidemment la question de l'évaluation en tant que telle. Et cela, j'y reviendrai prochainement mais il y a toute la difficulté et on le sait, d'une série de contestations de terrain par rapport aux évaluations qui sont faites et donc, ça posera la question de l'organisation de ces évaluations,

des critères et des éventuels recours aussi pour les candidats, puisque vous indiquez, l'évaluation a véritablement un rôle déterminant. Il faut donc que l'agent qui est évalué ait à sa disposition toutes les voies, tous les moyens pour pouvoir faire valoir sa vision des choses et ses considérations par rapport à cette évaluation. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors, il reste une dernière interpellation pour vous aussi, je vous en prie, vous avez tout juste utilisé la moitié du temps à quelques secondes, des fractions de secondes pour le premier. Donc c'est bien géré. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Même si c'est une question le dernier point normalement, mais voilà cela ne changera pas grand-chose. Je crois que je l'avais déposé sous forme de question mais si c'est une interpellation, ce n'est pas grave. C'était en fait Monsieur le Bourgmestre pour vous demander l'ensemble des bâtiments qui sont soit en gestion, en propriété ou en location par la Ville de Mons, l'une des régies ou toute structure liée de près ou de loin à la Ville de Mons, nous aimerions en avoir le cadastre, le descriptif, particulièrement sur la commune de Jemappes et donc je souhaiterais que vous puissiez nous communiquer cette information. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, oui.

M. Marc DARVILLE, Echevin : J'ai bien noté Monsieur le Conseiller l'objet de votre interpellation et ai à votre disposition les listings des biens appartenant à la Ville, à la Régie Foncière, la RCA et au CPAS. J'aimerais seulement attirer votre attention sur le fait qu'une telle demande pouvait tout à fait se faire par une question écrite. C'est quand même, c'est d'ailleurs sous cette forme que Madame DE JAER a formulé sa demande. Donc, je vais vous remettre cette liste, vous ne voulez pas que je la lise quand même ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, certainement pas Monsieur l'Echevin et je vous remercie, mais je vous avais demandé la propriété mais aussi les biens que nous louerions éventuellement aussi sur Jemappes. Ils sont dedans également. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ça va ? Vous partez ? Oui d'accord. Je remercie le public nombreux qui est resté ce soir.

La séance s'ouvre à huis clos avec 32 présents

Sont absents : M. LAFOSSE, M. J.P. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. G. HAMBYE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, M. BEUGNIES et M. Fr. HAMBYE

Par 26 voix pour et 6 contre,

35^e Objet : CTX/DIVIS1/Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive –
Décision

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

36^e Objet : GRH/SH/APE - Fin de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à un Agent tech. en chef APE

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

37^e Objet : GRH-GG-Personnel des musées/Congé Parental pour une Attachée Spécifique (chargée de missions) - (DC)

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

38^e Objet : GRH/SH/APE/17428/CP - Octroi d'un congé parental à 4/5 temps à une graduée APE

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

39^e Objet : GRH/GRH/PA/17447 - Octroi d'un congé parental à 4/5 temps à un employé d'administration APE

ADOPTE

Par 25 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions,

40^e Objet : PA - Promotion d'un Chef de Bur. Admin. au grade de Chef de Division

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

41^e Objet : GRH/SH - Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

42^e Objet : GRH/SH/ST/10203 - Démission honorable d'un Agent technique en chef définitif

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

43^e Objet : GRH/SH/APE - Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps à un Agent technique en chef APE

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

44^e Objet : GRH-GG-Personnel des musées/Congé Parental pour une graduée spécifique (animateur) - (HV)

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

45^e Objet : GRH- Octroi d'une interruption de carrière complète à un employé adm.contractuel (P. B.)

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

46^e Objet : Prorogation d'une réserve de recrutement au grade de C.B.A.

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

47^e Objet : MODIFICATION DES INSTANCES DU TOURISME 2013 – 2018

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

48^e Objet : ACAMUS/7640/désignation d'un professeur d'histoire de la musique

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

49^e Objet : ACAMUS/7641/désignation d'un professeur de formation musicale

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

50^e Objet : ACAMUS/7621/augmentation d'une période/semaine dans le remplacement du détachement pédagogique de Mme Degreeef

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

51^e Objet : ACAMUS/7855/prolongation d'octroi d'un mi-temps médical d'un professeur de piano à partir du 08.02.17

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

52^e Objet : ACAMUS/3427/Détachement pédagogique - Augmentation d'une période à partir du 01.02.17

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

53^e Objet : 4067/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

54^e Objet : ACAMUS/7643/désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

55^e Objet : 7808/Ecoles primaires et maternelles communales-Octroi d'un congé pour prestations réduites à des fins thérapeutiques à une institutrice primaire définitive

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

56^e Objet : ACAMUS/7855/prolongation d'un mi-temps médical d'un professeur de piano à partir du 10.03.17

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

57^e Objet : ACAMUS/7642/désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

58^e Objet : 4067/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

59^e Objet : 7062/Octroi d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite à 1/4 temps à une institutrice primaire définitive

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

60^e Objet : 4176/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un instituteur primaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

61^e Objet : 4112/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

62^e Objet : 6903/Octroi d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite à temps plein à une institutrice primaire définitive

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

63^e Objet : 3965/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

64^e Objet : 3879/Désignation d'un instituteur maternel à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

65^e Objet : 3917/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

66^e Objet : 3879/Désignation d'un instituteur maternel à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

67^e Objet : 7272 - Désignation d'une Directrice d'école à titre temporaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

68^e Objet : 3567 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

69^e Objet : 3918/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

70^e Objet : 3888/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

71^e Objet : 3741 - Ecartement d'une institutrice maternelle temporaire dans le cadre des mesures de protection de la maternité

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

72^e Objet : 3965/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

73^e Objet : 3890/Désignation d'un instituteur maternel à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

74^e Objet : 3918/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

75^e Objet : 3800/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

76^e Objet : 4068/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

77^e Objet : 3036/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

78^e Objet : 3890/Désignation d'un instituteur maternel à titre intérimaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

79^e Objet : 3916/Désignation d'une maîtresse de psychomotricité organique à titre temporaire dans un emploi vacant

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

80^e Objet : 3960/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi Vacant

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

81^e Objet : 3882/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi Vacant

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

82^e Objet : 3879/Désignation d'un instituteur maternel à titre temporaire dans un emploi Vacant

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

83^e Objet : 3916/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi Vacant

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

84^e Objet : 3842/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi Vacant

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

85^e Objet : 3798/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi Vacant

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

86^e Objet : 3154/Désignation à titre temporaire d'une Directrice d'école

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

87^e Objet : 4210/ Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice Primaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

88^e Objet : 4120/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice Primaire

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

89^e Objet : 4209/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique

ADOPTE

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

90^e Objet : ACAMUS/7723/démission d'un professeur de trompette et trombone suite à sa nomination définitive dans un autre PO

ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2017. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale adjointe ff,

Le Bourgmestre-Président,

D. KUCHARZEWSKI.

E. DI RUPO

=====